DOCUMENTS

944:325
C733rt

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN
DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT

UNITED NATIONS LIBRARY
NATIONS UNIES
BIBLIOTHÈQUE
GENEVA

DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT

Rapport Général

de la

France.

COMMISSION D'ÉTUDE ET DE COORDINATION DES PLANS DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT DE L'ALGÉRIE, DE LA TUNISIE ET DU MAROC

■

TUNISIE

■

JUIN 1954

TABLE DES MATIERES

		PAGES
	— LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION	I
CHAPITRE I	— SITUATION GENERALE DE LA TUNISIE	3
CHAPITRE II	— AGRICULTURE TUNISIENNE	
	— DÉFENSE ET RESTAURATION DES SOLS	33
	— ÉQUIPEMENT FORESTIER	35
	— CÉRÉALICULTURE	36
	— STOCKAGE DES CÉRÉALES	38
	— PLANTATIONS ARBUSTIVES	40
	— ARBORICULTURE FRUITIÈRE	42
	— VITICULTURE	42
	— ÉQUIPEMENT OLÉICOLE	44
	— ÉLEVAGE	45
	— CONSERVATION DES PRODUITS AGRICOLES	46
	— ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE AGRICOLES	47
	— APUREMENT DU RÉGIME FONCIER	48
	— MOYENS EN PERSONNEL	49
CHAPITRE III	— HYDRAULIQUE :	
	— L'HYDRAULIQUE EN TUNISIE	53
	— INVENTAIRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES	53
	— HYDRAULIQUE AGRICOLE	55
	— ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES CENTRES HUMAINS	62
	— MOYENS EN PERSONNEL	64
	— RÉFORMES INDISPENSABLES	64
CHAPITRE IV	— RESSOURCES ENERGETIQUES :	
	— CHARBON	67
	— PRODUITS PÉTROLIERS	68
	— ÉNERGIE ÉLECTRIQUE	69
	— GAZ	76
CHAPITRE V	— EQUIPEMENT MINIER :	
	— RECHERCHE MINIÈRE	79
	— RECHERCHE GÉOLOGIQUE	79
	— PHOSPHATES	81
	— MINERAI DE FER	82
	— MINERAI DE PLOMB ET DE ZINC	83
CHAPITRE VI	— EQUIPEMENT INDUSTRIEL	85
CHAPITRE VII	— ARTISANAT	89
CHAPITRE VIII	— PECHE MARITIME	93
CHAPITRE IX	— MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION :	
	— RÉSEAU ROUTIER	97
	— PORTS MARITIMES	98
	— RÉSEAUX FERROVIAIRES	101
	— INFRASTRUCTURE AÉRIENNE	104
	— TÉLÉCOMMUNICATIONS	106
CHAPITRE X	— EQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL :	
	— INSTRUCTION PUBLIQUE	111
	— ÉQUIPEMENT SANITAIRE	113
	— HABITAT	115
	— ASSAINISSEMENTS URBAINS	121
	— MISE EN VALEUR DU DOMAINE D'ENFIDAVILLE	122
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN TUNISIE AU TITRE DU DEUXIÈME PLAN		123-125

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Président

M. Jacques LUCIUS,
Maître des requêtes au Conseil d'Etat

Vice-présidents

MM. MARCHAL, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Afrique Levant au ministère des Affaires Etrangères.

DE COURCEL, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Afrique Levant au ministère des Affaires Etrangères.(1)

SIMONEAU, préfet, chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer au ministère de l'Intérieur.

Membres

MM. ARDOUIN, président directeur général de la Compagnie des chemins de fer du Maroc, vice-président de la Société Energie électrique du Maroc.

Paul BERNARD, industriel, membre du conseil économique.

BRUNET, président directeur général du Crédit national.

COLLIGNON, ingénieur général du génie rural.

DELOUVRIER, secrétaire général pour les questions de coopération économique européenne.

DUFAU-PERES, inspecteur général de l'Economie nationale, chargé de la coordination des affaires économiques en Afrique du Nord au ministère des affaires économiques.

GOETZE, directeur du budget.

GOSSELIN, inspecteur général des ponts et chaussées.

GRIMANELLI, directeur des programmes économiques.

Ali GUELLATTI, président de la commission de l'économie de l'Union française du Conseil Economique.

LAMY, président de l'Union algérienne de la confédération générale de l'Agriculture, membre du Conseil économique.

LAVIGNE, directeur de la Société minière et métallurgique de Pennarroya, vice-président de la chambre des intérêts miniers de Tunisie.

LEFEBVRE, directeur des Etablissements J.J. Carnaud & Forges de Basse-Indre.

DE LOUVENCOURT, secrétaire général du Comité des zones d'organisation industrielle de l'Union française.

---

(1) M. DE COURCEL a assuré la vice-présidence de la Commission à partir du moment où M. MARCHAL a été appelé à exercer les fonctions de Secrétaire général du Conseil de l'Europe.

MM. MAISONNEUVE,	Président d'Electricité et Gaz d'Algérie.
MARTIN,	ingénieur en chef des ponts et chaussées.
MASSON,	conseiller économique du Maroc.
MONS,	secrétaire général permanent de la Défense nationale.
Robert MONTAGNE,	professeur au collège de France, directeur du centre des hautes études d'Administration musulmane.
RENAUDIN,	président directeur général du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.
DE ROUX,	président directeur général de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord.
SPITZER,	directeur général de la Banque d'Etat du Maroc.
SCHWEITZER,	directeur du Trésor.
TRON,	président du conseil d'administration de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.
DE WAILLY,	inspecteur général des Finances chargé de l'Afrique du Nord.
WATTEAU,	gouverneur de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie.
YRISSOU	inspecteur général de l'Economie nationale, président des houillères du Sud-Oranais.

Rapporteur général

M. André FANGEAT,

chargé de mission au Commissariat général au Plan

CHAPITRE Ier

LA SITUATION GENERALE DE LA TUNISIE

LA SITUATION GENERALE DE LA TUNISIE

LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

La nécessité de comprendre la modernisation de l'équipement de la Tunisie parmi les objectifs principaux du plan d'équipement de ce pays s'explique aisément lorsqu'on sait qu'une large part de l'équipement de base (chemins de fer, ports, mines) datait d'avant 1914. Le renouvellement aurait dû normalement en être assuré au fil des années car le remplacement du matériel, lorsqu'il atteint la limite d'âge, relève de l'amortissement courant. Ce retard, assez général dans le renouvellement et la modernisation de l'outillage et spécialement de l'outillage public, a constitué le premier symptôme du déséquilibre économique tunisien : faute de pouvoir par son revenu assurer son train de vie, la Tunisie a peu à peu entamé son capital en négligeant de l'amortir.

Cette situation a encore été aggravée par les destructions résultant des hostilités qui se sont déroulées sur le sol tunisien tandis que l'outillage public, soumis dans le même temps à un effort intensif, subissait une usure prématurée.

Il s'agissait donc, dans un premier stade, de reconstruire ou de renouveler l'équipement de la Tunisie pour lui conserver son potentiel de production actuel, tout en l'améliorant considérablement, notamment dans les domaines de la qualité et des prix de revient.

Mais il fallait aussi, simultanément, constituer des équipements nouveaux pour faire face à une prospérité démographique dont il est devenu un lieu commun d'affirmer qu'elle est la dominante de tous les problèmes tunisiens.

Telles ont été les deux tâches auxquelles le premier plan 1949-52 avait à faire face.

Les efforts engagés à ce titre, au cours des quatre années écoulées, ont incontestablement permis de mener à bien, pour l'essentiel ou pour le plus urgent, la modernisation de l'infrastructure et des équipements de base : le deuxième plan n'aura plus, en ce domaine, qu'à combler quelques lacunes ou à parachever certaines entreprises.

Ils ont également permis d'amorcer les solutions qu'exigeait une augmentation de la population sans cesse croissante et qui constitue aujourd'hui la donnée essentielle du problème économique tunisien. Aussi est-il intéressant d'essayer d'en préciser les principales caractéristiques :

1 - la population tunisienne s'est accrue de façon permanente au cours des 70 dernières années :

Année	Population			Observations
1881	1.520.000	habitants	(1)	
1911	1.939.000	"	(1)	
1921	2.094.000	"	(2)	(1) évaluations
1926	2.160.000	"	(2)	(2) recensements
1931	2.411.000	"	(2)	
1936	2.608.000	"	(2)	
1946	3.231.000	"	(2)	
1951	3.500.000	"	(1)	

Si le rythme actuel d'accroissement se maintient, la population de la Tunisie ne sera guère inférieure, en 1957, à quatre millions d'habitants : ce chiffre suffit à donner l'exacte mesure de l'effort à accomplir. Un pays dont la population double en 40 ans devrait, pour faire face aux besoins futurs, consacrer le tiers de son revenu à ses investissements : la Tunisie en est loin, qui ne parvient même pas à assurer seule sa vie courante.

2 - Cette progression démographique s'accentue de décade en décade. Une notion plus précise peut en être fournie par le taux d'accroissement de chaque décade, calculé d'après la population de la première année de la décade :

	Population initiale	Accroissement	Taux d'accroissement
1911 - 1921	1.739.000	150.000	9 %
1921 - 1931	1.889.000	270.000	14 %
1926 - 1936	1.952.000	403.000	21 %
1936 - 1946	2.335.000	584.000	25 %

Ces chiffres, relatifs à la population musulmane, montrent que le taux d'accroissement augmente constamment. Et comme cette augmentation résulte de la natalité (et non pas de l'immigration comme en de nombreux autres pays jeunes) ce n'est pas sans inquiétude qu'on scrute l'avenir, à la recherche d'un équilibre qui risque de se dérober sans cesse devant de nouveaux progrès de la population.

3 - La population tunisienne est une population jeune, au sein de laquelle les générations actives sont peu nombreuses par rapport aux générations jeunes : les adultes doivent donc assurer la vie d'un nombre important d'enfants ou d'adolescents.

A titre de comparaison, le nombre des adultes (de 20 à 59 ans) est en France, en 1946, de 250 pour 100 enfants ou adolescents jusqu'à 15 ans; il est en

Tunisie de 107 seulement. Mais il faut encore distinguer suivant les catégories de la population (1) & (2):

188 adultes pour 100 enfants en milieu européen
143 adultes pour 100 enfants en milieu israélite
102 adultes pour 100 enfants en milieu musulman.

La pyramide des âges pour les trois catégories (européen, musulman, israélite) montre d'ailleurs la différente de structure des trois éléments de la population tunisienne : la pyramide de la population musulmane étroite au centre, très étalée à la base, contraste avec les deux autres, marquées par une proportion plus équilibrée entre les générations (3).

4 - A cette progression démographique générale, correspond une concentration urbaine de plus en plus forte. De 1921 à 1951, la population totale a augmenté de 68 %; mais tandis que l'accroissement des régions rurales s'établit à 45 %, l'accroissement urbain atteint 165 %. La population urbaine, celle qui coûte cher à l'Etat, est passée de moins de 500.000 en 1921 à environ 1.300.000 en 1951 (4)

Si l'accroissement des villes trouvait sa source dans le développement industriel ou dans l'accroissement du commerce extérieur, il serait équilibré. Si la cause en était une surnatalité dans les villes, le motif en serait acceptable.

Mais il semble bien qu'une large part de l'accroissement urbain, sans doute la principale, soit imputable aux migrations des régions rurales vers la ville, et tout spécialement vers Tunis. Ici comme ailleurs, l'attrait des carrières du porte-plume, du comptoir ou du guichet est grand, et la capitale en est le lieu géométrique. La grande ville permet la floraison des petits métiers plus ou moins utiles et facilite d'autres activités qui le sont encore moins. Au reste, le régime des salaires ouvriers industriels, en apparence plus payant, a contribué également pour une large part à ce mouvement constant des ouvriers à vocation agricole vers les centres urbains.

Quel que soit le point de vue auquel on se place, économique, social, politique, cet accroissement urbain injustifié est coûteux et inquiétant pour l'avenir : il conviendrait d'y mettre un terme et, s'il est possible, de renverser le sens de l'évolution.

Ce devra être l'une des préoccupations dominantes du deuxième plan que de rechercher et de réaliser par priorité, les investissements qui peuvent conduire à créer des centres d'activité en dehors des grandes zones de concentrations urbaines qu'aucune raisoninéluctable ne justifie.

5 - Cette population, inégalement répartie (carte n° 4 densité de la population) sur l'ensemble du territoire, conduit à un peuplement intense, parfois

---

(1) Le Japon, pays de population jeune, possédait en 1946, 149 adultes de 15 à 59 ans pour 100 enfants jusqu'à 15 ans. La Tunisie en 1946, en possédait 130 : sa population est plus jeune que celle du Japon.

(2) Voir le graphique n° 1 : composition de la population par âge en 1946.

(3) Voir le graphique n° 2 : pyramide des âges.

(4) Voir le graphique n° 3 : accroissement respectif de la population urbaine et de la population rurale.

poussé jusqu'au surpeuplement du territoire tunisien.(1)

C'est ainsi que le contrôle civil de Tunis (211 habitants au km2) et la caïdat de Monastir (255 habitants au km2) dépassent très largement, en densité, La Seine et Oise (144 habitants au km2), le Pas de Calais (158 habitants au km2) ou les Bouches du Rhône (153 habitants au km2). Le caïdat de Nabeul est plus dense que la Somme ou la Gironde. Ceux de Sfax ou de Bizerte sont plus peuplés au km2 que les régions industrielles de Lorraine. Il en est de même de beaucoup d'autres circonscriptions dont le densité dépasse celle des départements métropolitains aux ressources agricoles, industrielles ou minières infiniment plus vastes. Enfin, c'est en général dans les circonscriptions déjà surpeuplées que le taux d'accroissement de la population s'est révélé le plus élevé au cours des derniers temps (2).

Certes la solution des problèmes posés par cette poussée démographique ne pourra être abordée dans des conditions satisfaisantes, que s'il est possible au préalable d'en délimiter les données avec assez de précision. Ce n'est malheureusement pas le cas à l'heure actuelle en Tunisie, où les exigences de l'état civil ne sont pas encore admises de façon générale. Ces insuffisances actuelles devraient être comblées très rapidement.

Nourrir quatre millions d'habitants en 1960, tout en améliorant de façon substantielle le niveau de vie actuel des populations tunisiennes, tel est le problème aujourd'hui posé.

La Tunisie en est-elle capable, même au prix d'un gigantesque effort d'organisation et de rendement? Là est la question. Et cela conduit à examiner les données générales du problème économique tunisien, problème lourdement grevé au départ, on le voit, par les données de la démographie.

LES DONNEES ECONOMIQUES

L'économie tunisienne est fondée sur la mise en valeur de deux richesses principales : les produits du sol et ceux du sous-sol. Les premiers assurent la vie de la population; concurremment avec les seconds, ils participent pour la quasi-totalité aux exportations qui permettent de payer une part des produits importés (tissus, carburants, sucre, thé, café, véhicules, outillage...).

Les activités de transformation ne jouent encore qu'un rôle secondaire dans l'économie tunisienne. Le prix de l'énergie et le rendement de la main-d'oeuvre sont deux facteurs défavorables à l'industrialisation.

Mais surtout la faible étendue du marché intérieur (500.000 consommateurs au maximum) constitue pour le moment, un difficile obstacle à cette industrialisation.

Cependant, il y a un intérêt évident à envisager la solution d'un tel problème quelle qu'en soit la difficulté. Certes, les données locales n'encouragent pas d'emblée toute tentative qui prétendrait fonder une industrie tunisienne que la conquête de marchés extérieurs hypothétiques. Mais il n'est pas sûr qu'une

---

(1) Voir le graphique n° 4 : densité de la population
(2) Voir le graphique n° 5 : accroissement de la population tunisienne de 1956 à 1946.

étude approfondie et systématique des possibilités de production pouvant se satisfaire d'un marché intérieur étroit, ne puisse déjà donner des indications intéressantes.

D'autre part, la réalisation des divers efforts prévus justement par la deuxième plan en faveur d'une élévation sensible du niveau de vie, ne pourra qu'amener un élargissement progressif du marché intérieur susceptible de dégager peu à peu des possibilités non négligeables d'industrialisation. Surtout si l'on garde présent à l'esprit ce fait qu'une industrie locale travaillant même à des conditions plus onéreuses que les concurrents extérieurs (coût de l'énergie, rendement de la main d'oeuvre, etc...) offre toujours, dans un pays en pleine poussée démographique, en plus de l'avantage évident d'un circuit de distribution plus court, un élément de solution du problème du plein emploi autrement plus satisfaisant que la répartition d'indemnités de chômage ou de subventions à des productions agricoles ou minières trop artificielles.

Au total, la transformation des matières premières est limitée jusqu'ici, à la satisfaction de quelques besoins locaux.

•
• •

A côté du secteur industriel, encore très limité, quelle est donc, dans ses grandes lignes, la situation de la production minière et de la production agricole ?

A - <u>Production minière</u>

Trois productions majeures: les phosphates, le minerai de plomb; le minerai de fer.

- Les phosphates, qui se trouvent, du fait de leur teneur, dans une situation compétitive défavorable, particulièrement en face des phosphates marocains, ont atteint une moyenne de production de 1.700.000 tonnes pour les années 1948 à 1952. L'extraction ne semble pas pouvoir dépasser sensiblement 2.000.000 de tonnes par an. Le placement de ce tonnage exige d'ailleurs d'importantes investissements pour les installations d'enrichissement ou de transformation en superphosphates.

D'autre part, même au prix de tels efforts, ce placement demeurerait très difficile sans la politique compréhensive du Comptoir nord-africain des phosphates.

La production phosphatière constituant l'un des principaux moyens d'achat extérieurs de la Tunisie, il est intéressant de confronter son évolution avec celle de la population totale du pays. La situation la plus favorable a été atteinte pendant la période quinquennale 1925-1929 avec 1.240 kg par tête d'habitant; la production par tête est ensuite tombée à 870 kg par an pour la moyenne des années 1930 - 34, et à 630 kg en 1935 - 39. Bien que la production totale de 1948-52 soit à peu près égale à celle de 1935-39, la production annuelle par tête n'est plus aujourd'hui que d'environ 480 kg par suite de l'accroissement considérable de la population tunisienne depuis 15 ans.(1)

---

(1) Voir le graphique n° 6 : évolution de la production phosphatière.

- L'extraction du minerai de plomb a connu une conjoncture de même ordre que celle des phosphates. La moyenne des années 1948 à 1952 sera proche de 30.000 T. et n'est donc plus éloignée de la moyenne quinquennale la plus élevée de l'entre-deux guerres (35.600 tonnes par an de 1925 à 1929).

Mais pour le plomb comme pour les phosphates, la production rapportée à la population enregistre, par suite de l'augmentation de cette dernière, une baisse sensible. En 1925-29, la production de minerai de plomb représentait 16 kg par habitant; aujourd'hui elle n'en représente plus guère que 8 à 9.

Les sociétés minières poursuivront leurs recherches et envisagent de développer leur production. Mais cet accroissement restera sans doute fort loin du taux d'accroissement de la population. Et l'exploitation de minerai ou de plomb doux représentera par tête d'habitant un moyen d'achat extérieur beaucoup plus réduit qu'il y a 25 ans.

- L'extraction de minerai de fer, plus favorisée, a retrouvé dès 1951, le niveau maximum de l'entre-deux guerres, et peut envisager des extensions plus ou moins sensibles. La moyenne des années 1948 à 1952 sera vraisemblablement voisine de 800.000 tonnes extraites, à peu près égale à la moyenne de 1925-29 qui avait marqué le plafond.

Cette situation serait somme toute, satisfaisante, comparée à tant de productions en difficulté, si ici encore la ressource par tête d'habitant n'était tombée de 370 kg en 1925-29 (avec 2.200.000 habitants) à 230 kg en 1948-52 (avec près de 3.500.000 habitants).

En résumé, la production minière retrouve, ou tend à retrouver, son niveau optimum du milieu de l'entre-deux guerres. Mais avec une population en perpétuel accroissement, ce retour au statu quo signifie déclin. Aux 2.200.000 habitants des années 1925-29, les trois grandes productions minières apportaient des moyens d'achat extérieurs s'élevant à environ 5.500 Fs par habitant (en valeur 1951); aux 3.450.000 habitants de la période 1948-52, ces trois productions ne fournissent plus (toujours en valeur 1951) qu'un apport de l'ordre de 2.500 Fs par tête (1).

B - La production agricole.

Plus variée et surtout plus dispersée que la production minière, la production agricole s'exprime moins facilement par des chiffres.

Néanmoins, certaines productions de la terre peuvent être connues assez exactement à un stade ou l'autre de leur négoce: commercialisation, transformation, exportation. C'est ainsi que des statistiques satisfaisantes peuvent être établies pour les céréales, l'huile d'olive, le vin, l'alfa.

Il ne faut guère compter, par contre, disposer de chiffres sûrs concernant la production animale ou la production fruitière et légumière; leur place dans le bilan alimentaire du pays, et, dans certains cas, l'incertitude de leur

---

(1) Voir le graphique n° 7: production minière par tête d'habitant.

avenir commercial, exigerait pourtant que ces marchés puissent être suivis avec beaucoup d'attention.

- La production céréalière

C'est la première activité agricole de la Régence. La plupart des colons ou fellahs du nord ou du centre trouvent dans leur récolte de blé ou d'orge l'essentiel de leur revenu.

Pain, couscous, pâtes alimentaires constituent d'autre part la base de l'alimentation des divers éléments de la population. Enfin, les céréales tiennent dans la balance commerciale une place importante, qui est souvent la première.

Le blé et l'orge sont donc, sur le plan économique comme sur le plan social, des productions repères.

Evolution de la production céréalière
de 1910 à 1954

Périodes quinquennales	Blé dur			Blé tendre			Orge		
	S(1)	P (2)	R(3)	S(1)	P (2)	R(3)	S(1)	P (2)	R(3)
1910 - 14	515	1.360	2,6	15	110	7,3	470	1.440	3,1
1915 - 19	551	1.810	3,3	39	350	8,8	490	1.820	3,7
1920 - 24	494	1.470	2,95	46	520	11,3	390	1.300	3,3
1925 - 29	628	2.610	4,15	67	600	9,0	500	1.910	3,8
1930 - 34	705	2.370	3,4	95	1.160	12,2	490	1.900	3,9
1935 - 39	637	2.380	3,75	153	1.690	11,0	480	1.970	4,1
1940 - 44	555	1.590	2,85	150	1.270	8,5	480	1.240	2,6
1945 - 49	599	1.910	3,2	146	1.210	8,3	520	1.730	3,3
1948 - 52	740	2.860	3,9	174	1.580	9,0	590	2.200	3,7
1950 - 54		3.590			1.800			1.900	

(1) Superficies en milliers d'hectares
(2) Productions en milliers de quintaux.
(3) Rendements en quintaux à l'hectare

Déjà la moyenne des récoltes de 1950 à 1954 marque un progrès sensible avec 7.500.000 quintaux de blé et d'orge, soit un excédent de près de 700.000 par rapport à 1948-1952. Toutefois, ce résultat favorable est dû pour une part à une pluviométrie plus élevée que la normale et il faudrait se garder d'en tirer, dès maintenant, des conclusions trop optimistes".

Pour donner une vue synthétique de la situation par rapport à l'avant-guerre, on peut comparer la moyenne quinquennale 1948-52 à la moyenne des quinze années 1925 à 1939. En bloquant ensemble le blé dur, le blé tendre et l'orge, il

apparaît un gain d'environ 20 % des surfaces et des productions, avec un rendement à l'hectare à peu près stable :

Moyenne	Surfaces (en milliers ha)	Production (en milliers de qx)	Rendements
1925 - 39	1.230	5.530	4,5
1948 - 52	1.500	6.620	4,4
1950 - 54	1.640	7.300	4,45

Dans le même temps la population s'est accrue beaucoup plus considérablement :

1926 : 2.160.000 habitants
1936 : 2.610.000 "
1946 : 3.230.000 "
1952 : 3.500.000 " (environ)

La production céréalière (blé et orge) s'est accrue en 25 ans de 20 %, le population de 60.%Pendant la période 1925-29, la Tunisie récoltait 233 kg de blé ou d'orge par tête d'habitant et par an; pendant la période 1948-52 elle n'en a plus récolté que 192. La production totale a bien augmenté de 20 % mais la production par tête a diminué de 18 % (1)

Ceci ne signifie pas que la consommation ait diminué; les études de la Section Tunisienne de l'Office national interprofessionnel des céréales montrent au contraire que la consommation humaine de blé s'est élevée de 69 kg par tête et par an dans la période 1926-1930, à 86 kg pendant la période 1946-1950, et est aujourd'hui supérieure à ce chiffre.

Si l'on voulait atteindre de nouveau la production de 233 kg par tête, réalisée pendant la période 1925-1929, il faudrait gagner 40 kg par tête, soit 1.400.000 quintaux.

C'est à peu près l'objectif que se propose la STONIC pour les quatre années à venir. Il est ambitieux. On se propose de gagner davantage que dans les 25 dernières années. Il peut cependant être atteint.

Mais cela suppose la solution de deux problèmes majeurs :

1° - l'amélioration des rendements en culture traditionnelle par l'emploi méthodique de la motoculture et de semences sélectionnées, par la multiplication des coopératives, par la mise en place d'un encadrement solide de conseillers et de moniteurs agricoles.

2° - La réforme du statut foncier permettant aux détenteurs de terres habous, de fonds loués, ou aux occupants sans titre de terres collectives, d'être assurés de la récompense des efforts à long terme qu'ils seraient généralement disposés à entreprendre.

. . .

(1) Voir le graphique n° 8 : production de blé et d'orge
le graphique n° 9 : production de céréales par tête d'habitant

L'élevage est une des richesses de la Tunisie.

La moyenne de l'effectif bovin pendant les trente dernières années est de 470.000; il était en 1951 de 475.000. Les maxima de l'entre-deux guerres avaient été atteints en 1920, puis 1932, 1933 enfin 1936 avec 540.000 têtes de bétail; le maximum des trente ans a été constaté en 1942 avec 555.000 têtes. L'impression générale est donc celle d'une stabilité seulement battue en brèche par la sécheresse, qui peut parfois faire perdre jusqu'à la moitié de l'effectif. Seule l'extension des cultures fourragères dans les périmètres irrigables, et en particulier dans la Basse-Medjerdah, parait susceptible d'apporter un accroissement du cheptel; pour l'instant le nombre de têtes de bovins par habitant décroît au fur et à mesure que s'accroît la population.

Moyenne	1920-24 :	218	têtes de bovins par 1.000 habitants
-	1925-29 :	210	- -
-	1930-34 :	202	- -
-	1935-39 :	186	- -
-	1940-44 :	172	- -
-	1945-49 :	118	- -
-	1947-51 :	114	- -
-	1949-53 :	123	- -

Le déclin est à cet égard flagrant.

L'élevage ovin s'était développé plus vite que la population entre 1920 et 1939 :

Moyenne	1920-24 :	820	ovins par 1.000 habitants
	1925-29 :	940	- -
	1930-34 :	1.150	- -
	1935-39 :	1.140	- -
	1949-53 :	790	- -

En 1942, la proportion était encore de 1.120 bêtes par habitant. Ensuite, c'est l'effondrement :

Moyenne	1945-49 :	610	ovins par 1.000 habitants
Moyenne	1947-49 :	630	- -

Pour atteindre la proportion de 1930-34, le troupeau devrait compter plus de 4 millions de têtes. En l'état actuel, la Tunisie n'est pas capable de les nourrir.

Des progrès peuvent être réalisés en multipliant les réserves fourragères, en organisant la rotation des pâturages, en améliorant les races et les toisons. Mais les investissements pour être féconds, supposent un esprit nouveau, tendant à la suppression des obstacles fonciers et à la généralisation d'un sens de la discipline dont les intéressés n'ont pas l'habitude (1).

---

(1) Voir les graphiques n° 10 et 11 relatifs à l'élevage ovin et bovin.

La production oléicole dispose de très larges possibilités d'extension. C'est la seule grande production tunisienne qui ait à peu près suivi dans le passé la courbe ascendante de la population : la forêt d'oliviers est passée de 12.400.000 arbres en 1920 à environ 24.000.000 aujourd'hui, dont 19.500.000 seulement sont arrivés à leur pleine production.

De plus la plantation se poursuit dans le Centre et le Sud, mais aussi dans le Nord où la plantation d'oliviers complète la défense des sols : chaque année plus de 500.000 souchets environ sont mis en terre, et en 1960 la Tunisie comptera près de 30 millions d'oliviers.

La production d'huile d'olives est passée d'une moyenne de 28.000 tonnes par an pendant la période 1920-24 à 45.000 tonnes en 1935-39, en progression assez régulière. Après le ralentissement dû à la dernière guerre, la campagne 1949 avec une récolte record de 105.000 tonnes, montre la vitalité de l'oléiculture tunisienne. La moyenne de production de la période 1947-1951 a atteint 49.000 tonnes et 53.000 tonnes pour la période 1948-1952 (1). La moyenne 1949-53 est de 61.000 tonnes.

Rapportée à la population, cette production est passée de 18,2 kg par habitant pour la période 1925-29, à 17,2 kg pour la période 1948 à 1952 (2) et à 17,5 pour la période 1949-53.

Mais la proportion croîtra de nouveau car la production moyenne devrait atteindre 70 ou 75.000 tonnes en 1960 et 80 ou 85.000 tonnes en 1970.

Si l'on tient compte de l'accroissement actuel de la population et d'une augmentation de consommation chiffrée à 100 grammes par an et par tête (actuellement 8 kg - en 1957 : 8 kg 500 - en 1970 : près de 10 kg, il apparait néanmoins que l'excédent exportable augmentera dans l'avenir. La moyenne des possibilités d'exportation se situera entre 40.000 et 50.000 tonnes avec des pointes qui pourraient atteindre 100.000 tonnes.

L'optimisme est donc permis en ce domaine, tempéré toutefois par la considération des difficultés que rencontre déjà l'exportation d'excédents.

Il n'est guère d'autre solution à envisager à court terme qu'une régularisation des stocks et des cours qui permettrait d'intégrer les excédents de l'oléiculture nord-africaine dans le bilan des corps gras de l'Union française. C'est une intégration de cette sorte, spontanée, qui a permis en 1949-50 d'écouler les 80.000 tonnes excédentaires dont disposait la Tunisie : sans doute y aurait-il lieu d'organiser cette intégration pour éviter des spéculations ou des controverses dont l'oléiculture seule risque de faire les frais. Mais cette intégration suppose, d'une part que le marché tunisien soit régularisé, d'autre part que la métropole fasse de l'olive et de l'arachide les deux bases de sa politique des huiles alimentaires, en cessant toute stimulation artificielle aux oléagineux métropolitains, cultivés le plus souvent sur des terres à blé ou à betteraves, cela dans l'attente du jour où l'huile d'olive aura pu reconquérir ses marchés traditionnels. Sinon l'oléiculture aurait tout à craindre et risquerait avec 80.000 tonnes en 1970 d'avoir, du fait d'un effondrement des cours, un revenu inférieur à celui que procurerait une récolte de 50.000 tonnes.

---

(1) Voir le graphique n° 12 : production d'huile d'olives.
(2) Voir le graphique n° 13 : production d'huile d'olives et de vin par tête d'habitant.

La production viticole est celle qui a connu les plus graves déboires. Après avoir atteint en 1938 un maximum de 1.950.000 hectolitres, la production s'est effondrée sous les coups tardifs du phylloxéra. La récolte est tombée à 400.000 hectolitres en 1943 et 1944.

Depuis 1938, près de 28.000 hectares de vignes atteintes ont été arrachés; 20.000 hectares ont été reconstitués. Le vignoble tunisien couvre actuellement 36.300 ha; sa production annuelle est de l'ordre de 720.000 hectolitres (moyenne 1949-53) (1).

Dans le cadre du statut viticole franco-tunisien, qui admet des superficies de 42.600 hectares pour le vignoble tunisien, le vignoble tunisien pourrait donner, vers 1960, une production moyenne de 1.500.000 hl.

Cette restauration rendrait à la balance commerciale un de ses postes importants capable, en valeur actuelle, d'inscrire à l'actif près de 4 milliards de francs.Ce retour apparent à la situation d'avant-guerre ne signifierait cependant que l'apport par tête d'habitant à la balance commerciale tunisienne que constituerait cet effort, aboutirait au maximum à représenter la valeur de 25 litres par tête d'habitant en 1960 contre 40 litres pour les bonnes années de la période 1930 à 1939 (2)

Cet effort ne serait cependant pas négligeable, si l'on considère qu'il s'agit d'une culture qui utilise une main d'oeuvre très nombreuse tout au long de l'année et constitue par là l'une des trop rares possibilités de large emploi d'une population excédentaire. Il convient d'ailleurs d'observer :

1°- que les vins tunisiens n'ont pas eu jusqu'ici de difficulté de placement car ce sont des vins de coupage, de standard constant, servant à relever de mauvais petits vins du Midi; pas un litre de vin tunisien n'est distillé en France; au contraire le vin tunisien permet de rendre vendables des vins français dont le sort normal serait la distillation;

2°- Si les vins tunisiens se placent assez facilement, c'est parce que la Tunisie a eu la sagesse de mener une politique de qualité très rigoureuse, dont la Métropole est encore fort loin: il n'est pas excessif de penser que le problème vinicole serait singulièrement atténué si la Métropole adoptait enfin une politique viticole analogue à celle de la Tunisie;

3°- En pleine production le vignoble tunisien représentera, en moyenne, un contingent exportable d'un million d'hectolitres; limiter le vignoble à 35.000 hectares au lieu de 42.000 ne réduirait cet exportable que de 300.000 hectos, alors que les disponibilités franco-algériennes peuvent atteindre 60 à 80 millions d'hectos (soit à peine un demi pour cent)

* * *

---

(1) Voir le graphique n° 14 : production viticole
(2) Voir le graphique n° 15 : production de vin et d'huile par tête d'habitant.

La production alfatière n'avait qu'exceptionnellement dépassé 100.000 tonnes avant 1939.

Dès la fin de la guerre, l'arrachage a repris avec une intensité accrue: les exportations ont atteint 165.000 tonnes en 1951, la moyenne des années 1947 à 1951 s'établissant à 144.000 tonnes (1).

Rapporté à la population, ce chiffre était proportionnellement un peu supérieur au tonnage de 1935-39 : 42 Kg par habitant au lieu de 38. Mais il est impossible de soutenir ce rythme sans épuiser les nappes alfatières, à plus forte raison de l'activer pour lui faire suivre, dans l'avenir, le mouvement de la population. Un arrachage de 100.000 tonnes par an semble constituer le maximum compatible avec les exigences de la conservation des nappes et de la protection des sols.

•
• •

C - Bilan d'ensemble de la production tunisienne.

Les grandes productions minières ou agricoles qui viennent d'être analysées ne constituent pas toute la production tunisienne.

Pour posséder un tableau à peu près complet, il faudrait ajouter au phosphate, au minerai de fer, au minerai de plomb, les autres productions du sous-sol ou des activités s'en rapprochant : minerai de zinc, sel marin, produits de carrière, matériaux de construction. A côté des céréales, de l'huile, du vin, de l'élevage, de l'alfa, il faudrait comptabiliser la production légumière et fruitière, la pêche, le liège, et les produits forestiers, et tant de productions mineures interdites à l'investigation statistique. Il faudrait encore tenir compte des industries de transformation, de la production d'électricité ou de gaz, des distributions d'eau, des diverses formes d'artisanat.

Mais les grandes productions analysées constituent la part capitale du revenu tunisien : les éléments de base de l'alimentation d'une part, les principaux postes de l'exportation, c'est-à-dire l'essentiel des moyens d'achat extérieurs, d'autre part.

C'est à travers elles que nous essayerons de donner une vue générale de l'évolution économique de la Tunisie depuis un quart de siècle, en chiffrant par moyennes quinquennales leur apport au revenu tunisien. Pour permettre la comparaison d'une période à l'autre, la valeur des productions retenues sera comptabilisée à prix constant, sur la base des prix approximatifs de 1951; suivant les cas le prix unique sera calculé d'après le prix moyen de commercialisation (céréales, vin, huile) ou d'après le prix moyen d'exportation (alfa, produits miniers).

Pour les céréales notamment les prix retenus demeureront inférieurs au prix réel des produits transformés (pain, couscous, pâtes) ou de l'exportation; mais la part des produits transformés ou exportés n'étant pas constante, il était plus correct de s'en tenir au prix de commercialisation, puisqu'il s'agit de comparer les valeurs relatives de ces productions à différentes époques plutôt que de chiffrer l'apport exact au revenu national à une époque donnée.

---

(1) Voir le graphique n° 16 : exportations d'alfa.

Les valeurs globales ainsi chiffrées serviront de base à divers calculs, parmi lesquels :

1°) l'indice de la valeur de ces ressources aux diverses époques, la période 1925-29 étant prise pour base 100;

2°) l'indice de la ressource rapportée à la population, toujours sur la base 100 en 1925-29;

3°) le revenu par tête résultant de ces neuf productions en valeur 1951, en observant à nouveau qu'il s'agit de donner des indications d'évolution générale beaucoup plus que de chiffrer la réalité figée dans l'instant (le revenu tiré du blé est supérieur à la valeur du blé à la production, d'une part, les productions analysées ne représentent guère, d'autre part, que la moitié de la production du sol ou du sous-sol tunisien).

TABEAU du REVENU

tiré des principales ressources calculé à prix constant, sur des quantités par moyenne de cinq années, et rapporté à la population

PRODUIT	PRIX EN 1951	PERIODE 1925-1929		PERIODE 1930-1934		PERIODE 1935-1939		PERIODE 1948-1952	
		QUANTITES	VALEURS	QUANTITES	VALEURS	QUANTITES	VALEURS	QUANTITES	VALEURS
Blé dur, qx	4.100	2.610.000	10.700	2.370	9.700	2.380	9.800	2.860	11.700
Blé tendre, qx .	3.600	600.000	2.150	1.160	4.200	1.690	6.100	1.560	5.600
Orge, qx	2.400	1.910.000	4.600	1.900	4.550	1.970	4.750	2.200	5.300
Huile d'olive, T.	220.000	40.000	8.800	44	9.700	45	9.900	58	12.800
Vin, hl	4.000	860.000	3.450	1.310	5.250	1.570	6.300	770	3.100
Alfa, T.	32.000	84.000	2.700	75	2.400	102	3.250	140	4.500
Phosphate, T. ..	2.750	2.730.000	7.500	2.150	5.900	1.680	4.650	1.660	4.550
Fer, T.	2.200	820.000	1.800	460	1.000	750	1.650	800	1.750
Plomb, T.	84.000 (60 % de 140.000)	35.600	3.000	15	1.250	21,3	1.800	28,8	2.400
Montant total en millions de francs 1951			44.700		43.950		48.200		51.700
Indice de la ressource, base 100 en 1925-29			100		98		108		116
Population au milieu de période - indice base 100 en 1925-29		2.200.000 100		2.450.000 112		2.650.000 120		3.450.000 156	
Indice ressource rapportée à la population		100/100 = 100		98/112 = 88		108/120 = 90		116/156 = 74	
Revenu par tête		20.000 F		17.900		18.200		15.000	

Il ressort de ce tableau un certain nombre de constatations capitales(1)

1°) l'indice de la ressource résultant des 9 productions s'est élevé de 16 % en vingt-cinq ans;

2°) dans le même temps la population a augmenté de 56 %;

3°) Par voie de conséquence, la ressource par tête d'habitant est tombée de l'indice 100 en 1925-29 à l'indice 74 en 1948-52.

Ces constatations résument de façon synthétique les études analytiques menées auparavant sur les principales productions tunisiennes :

La population augmente beaucoup plus vite que la production, et l'on ne peut se garder d'évoquer à ce sujet les craintes ressenties voici un siècle et demi par Malthus.

La ressource par tête résultant des principales productions, amenuisée progressivement par la poussée démographique, est aujourd'hui inférieure d'un quart à ce qu'elle était un quart de siècle plus tôt.

La gravité de cette situation est d'autant plus réelle que, comme il a été indiqué plus haut :

Rien ne permet de prévoir à brève échéance un ralentissement de la poussée démographique.

Rien ne permet non plus d'espérer en l'état actuel un relèvement décisif des principales productions minières ou agricoles.

Rien ne permet enfin d'envisager dans l'immédiat un développement notable de l'industrialisation.

En présence d'un tel bilan, tout doit être mis en oeuvre pour élever rapidement et fortement le niveau de la production. Un double effort s'impose :

Effort externe de financement, puisque la Tunisie ne peut consacrer à ses investissements que des sommes dérisoires et doit attendre l'essentiel de l'aide extérieure.

Effort interne d'organisation, pour tier des richesses ou des équipements actuels le rendement maximum, et entreprendre le prochain plan quadriennal dans les meilleures conditions d'efficacité.

D - <u>Production, niveau de vie.</u>

La ressource par tête ayant, pour les neuf grandes productions étudiées plus haut, diminué d'environ un quart en 25 ans, il peut paraître surprenant que le niveau de vie général, loin de s'abaisser proportionnellement, se soit progressivement élevé.

Avant d'expliquer les raisons de ce paradoxe, il faut préciser par quelques consommations-types quelle a été l'évolution à cet égard.

La consommation de blé est de ce point de vue très significative. Comme cela a déjà été signalé, les études de la STONIC montrent que la consommation hu-

maine de blé s'est élevée plus rapidement que le chiffre de la population : la consommation par tête est passée de 69 kg en 1926-30 à 86 kg par an en 1946-50.

La même évolution a été constatée pour l'huile d'olive où l'élévation de consommation a représenté dans le passé environ 1 kg par décade.

Plus significatif encore est l'accroissement de consommation de produits importés. Parmi les produits de grande consommation, qui intéressent toute la population, il faut citer en première ligne le sucre, le thé, le café, le tabac.

Les moyennes d'importation quinquennales permettent, en réduisant l'incidence des stockages inter-annuels, de donner une idée de l'évolution. Mise à part la période de la guerre où les difficultés d'approvisionnements avaient réduit les consommations, la progression est à peu près continue (1).

	Sucre (kg par tête)	Thé (g par tête)	Café (g par tête)	Tabac (g par tête)
1920-24	6,1	345	650	510
1925-29	12,2	540	590	650
1930-34	14,1	510	620	650
1935-39	12,7	700	590	675
1940-44	6,7	230	490	460
1947-51	13,5	830	880	840

D'autres importations, sans toucher la totalité de la population, s'adressent à des couches de plus en plus larges, elles ont suivi une progression analogue et la consommation par tête d'habitant a, dans l'ensemble, doublé depuis trente ans :

Kg par 1.000 habitants	Lait concentré	Parfumerie	Médicaments	Livres français & arabes
1920-24	370	70	69	16
1925-29	490	92	108	31
1930-34	610	100	144	45
1935-39	680	129	166	40
1940-44	300	46	112	15
1947-51	730	152	270	43

(1) Voir les graphiques n° 17 - 18 - 19 et 20.

L'évolution est identique dans tous les cas :

- progression à peu près continue de 1920 à 1939;
- chute brutale pendant la guerre;
- retour en 1947-51 au meilleur niveau d'avant-guerre; et souvent dépassement sensible, bien que les années 1947 et 1948 aient encore été marquées par les restrictions.

Comment cet accroissement des consommations, et particulièrement des consommations de produits importés, a-t-il pu être conciliè avec l'abaissement relatif (c'est-à-dire rapporté au nombre d'habitants) des principales productions tunisiennes? ...

L'explication est simple: la production n'a pas suivi l'accroissement de la population, mais l'aide de la Métropole a comblé la différence : des taux de change plus favorables que dans la Métropole accordés jusqu'en 1949 (ce qui équivalait à faire payer par le Trésor français une partie des achats à l'étranger, en dollars notamment), des subventions abaissant le prix de certains produits de grande consommation, les crédits de reconstruction ou d'équipement enfin ont accru le revenu utile tunisien, directement ou indirectement, d'environ un cinquième.

Un exemple chiffré illustrera mieux cette affirmation. L'étude de neuf grandes productions a permis de constater qu'en valeur 1951, celles-ci apportaient, pendant la période 1925-29, environ 20.300 francs par an à chacun des 2.200.000 habitants. En 1948-52, les mêmes productions ne représentaient plus que 15.000 francs par tête car la population atteignait alors 3.450.000 habitants. Ce déficit de 5.300 francs par tête représente, pour 3.450.000 habitants, environ 18 milliards de francs par an. Il est intéressant de rapprocher ce chiffre des 15 ou 20 millards d'investissements annuels apportés de l'extérieur pour se faire une idée concrète de la situation de la Tunisie au moment où s'engage le second plan quadriennal.

Cela souligne bien le caractère particulier du problème tunisien, on serait tenté de dire du drame tunisien, du drame d'un pays qui, largement aidé de l'extérieur, n'a pas pris pleine conscience de sa situation véritable.

GRAPHIQUES

ANNEXES AU RAPPORT GÉNÉRAL DE LA COMMISSION D'ÉTUDE ET DE COORDINATION DES PLANS DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT DE L'ALGÉRIE, DE LA TUNISIE ET DU MAROC

TUNISIE

Graphique N° 1

COMPOSITION DE LA POPULATION PAR ÂGE EN 1946

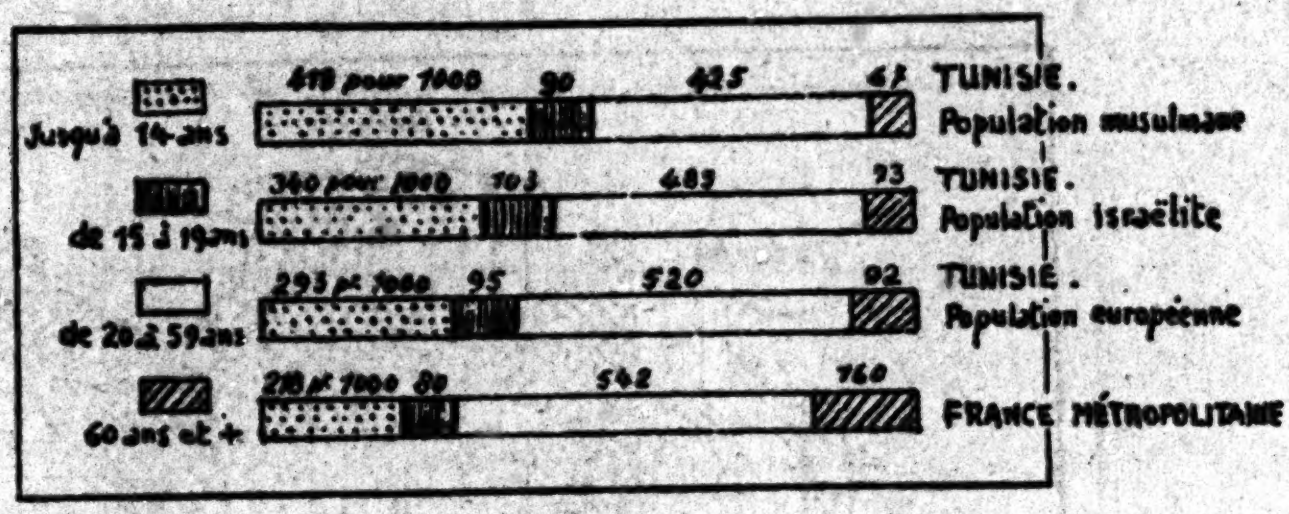

Graphique N° 2

COMPOSITION DE LA POPULATION PAR TRANCHES D'AGE EN 1946

(Sexe masculin à gauche, Sexe féminin à droite).

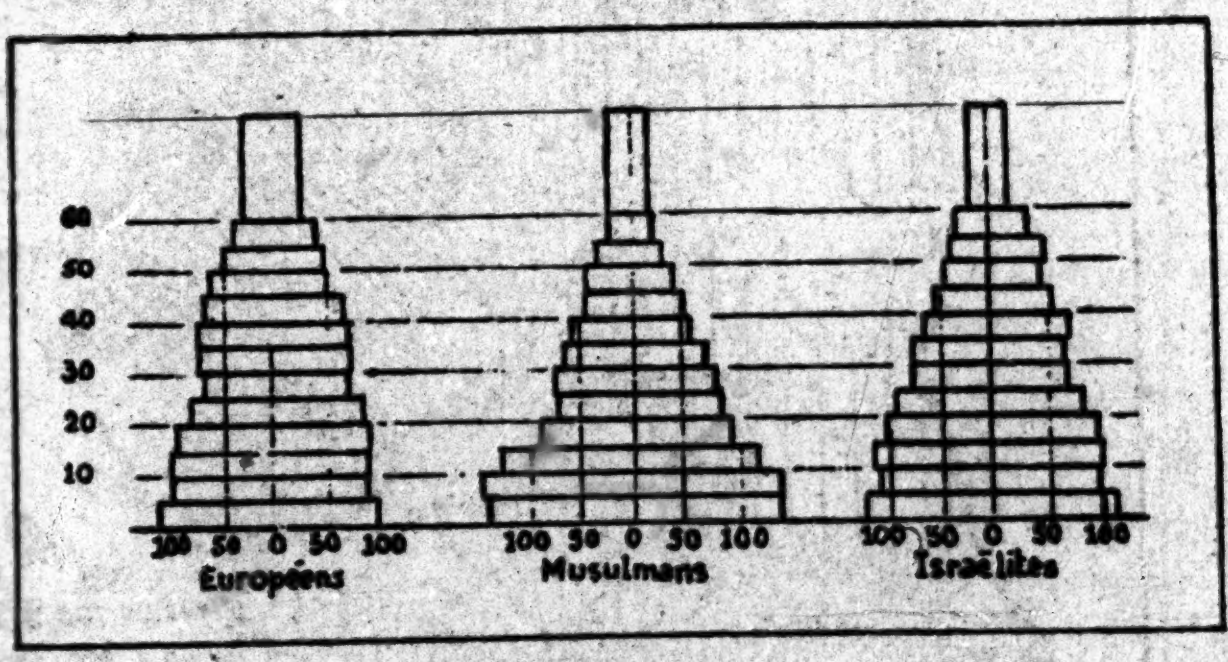

Graphique N° 3

ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

(Base 100 en 1921 : soit population totale : 2.094.000 habitants; population urbaine: 487.000 habitants; population rurale: 1.607.000 habitants)

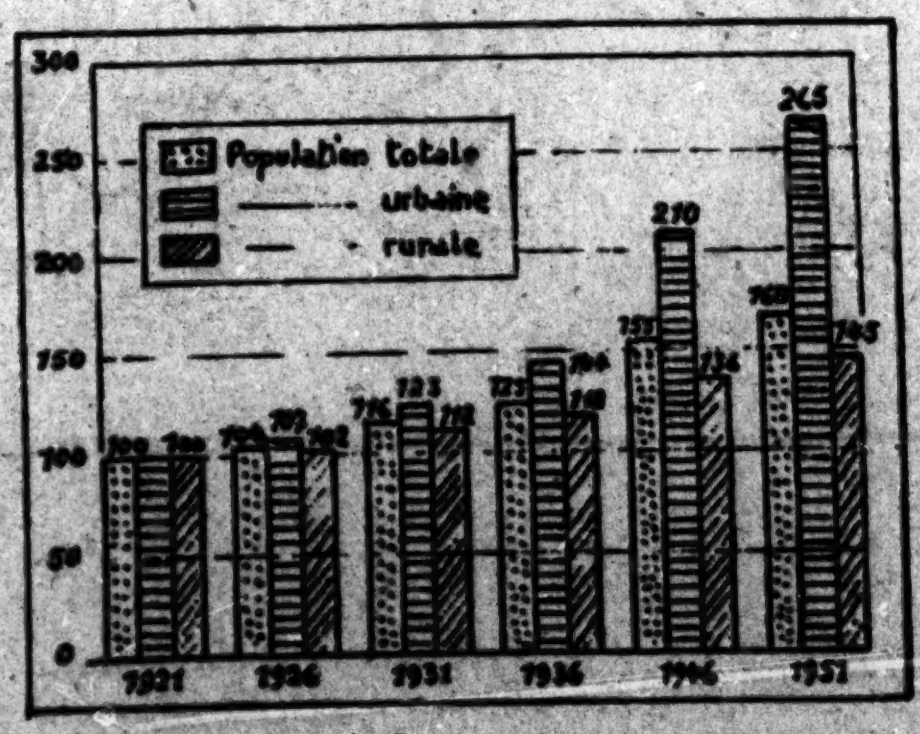

Graphique N° 4

DENSITÉ DE LA POPULATION

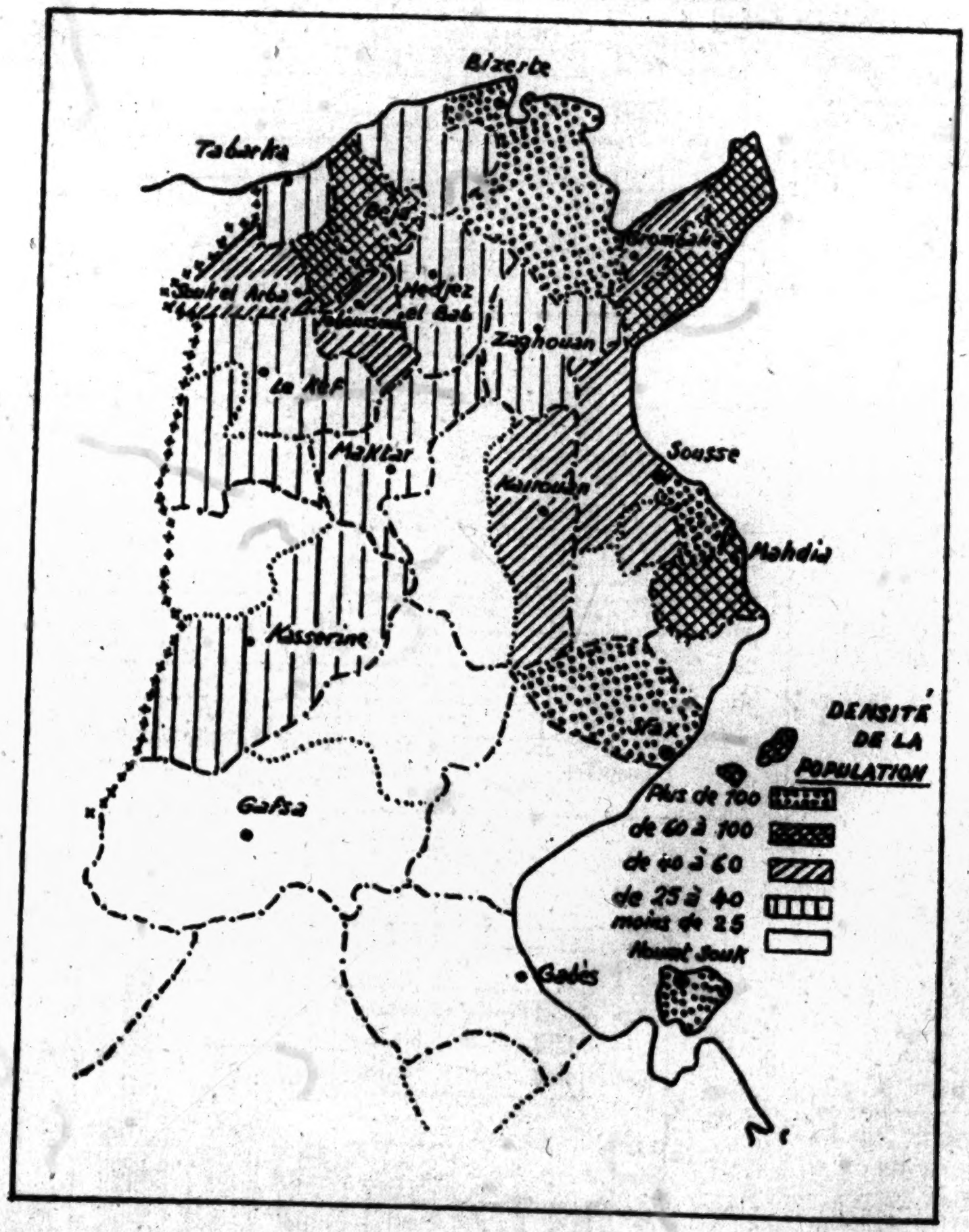

Graphique N° 5

L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION TUNISIENNE DE 1936 A 1946

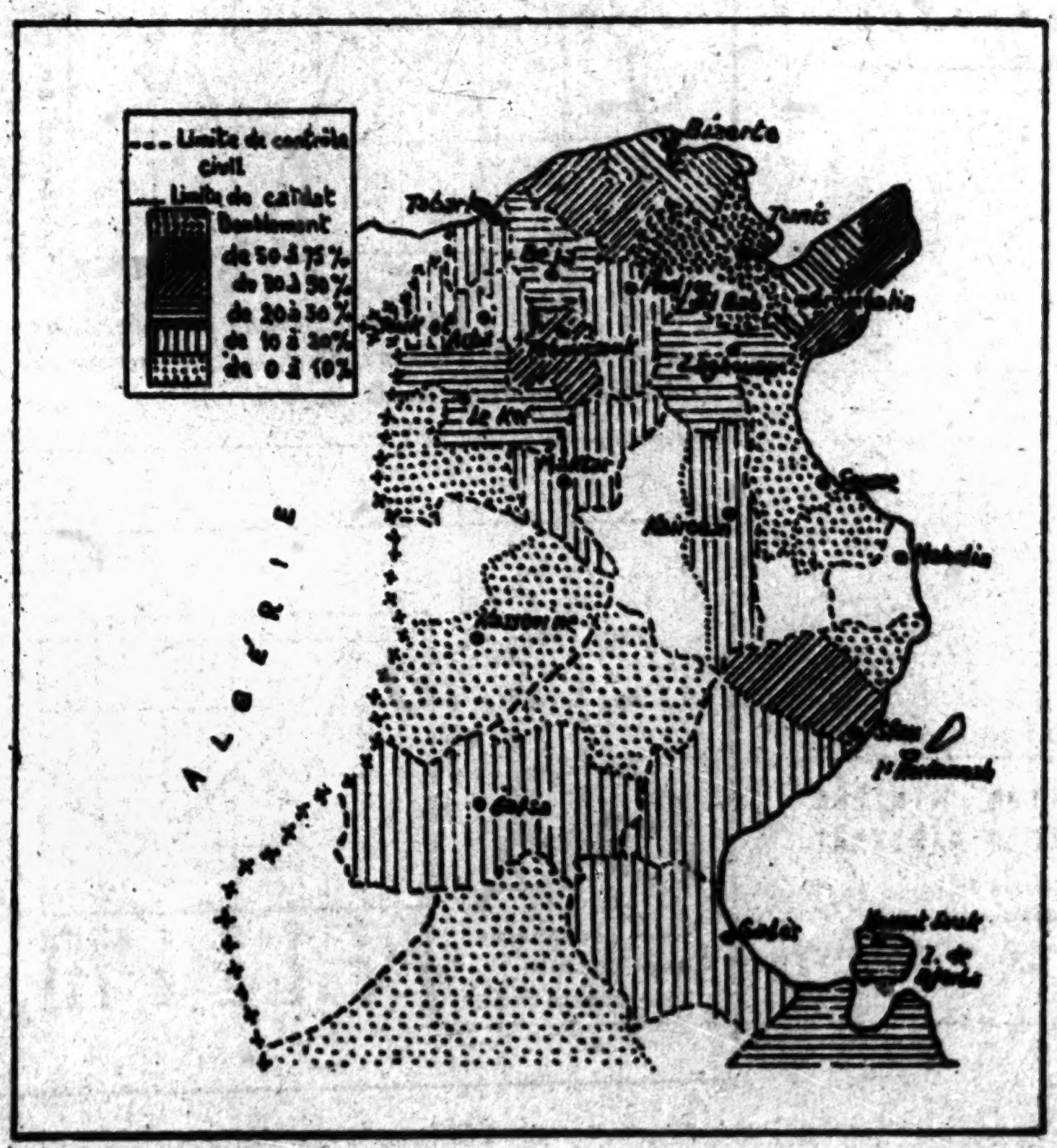

Graphique N° 6

PHOSPHATES

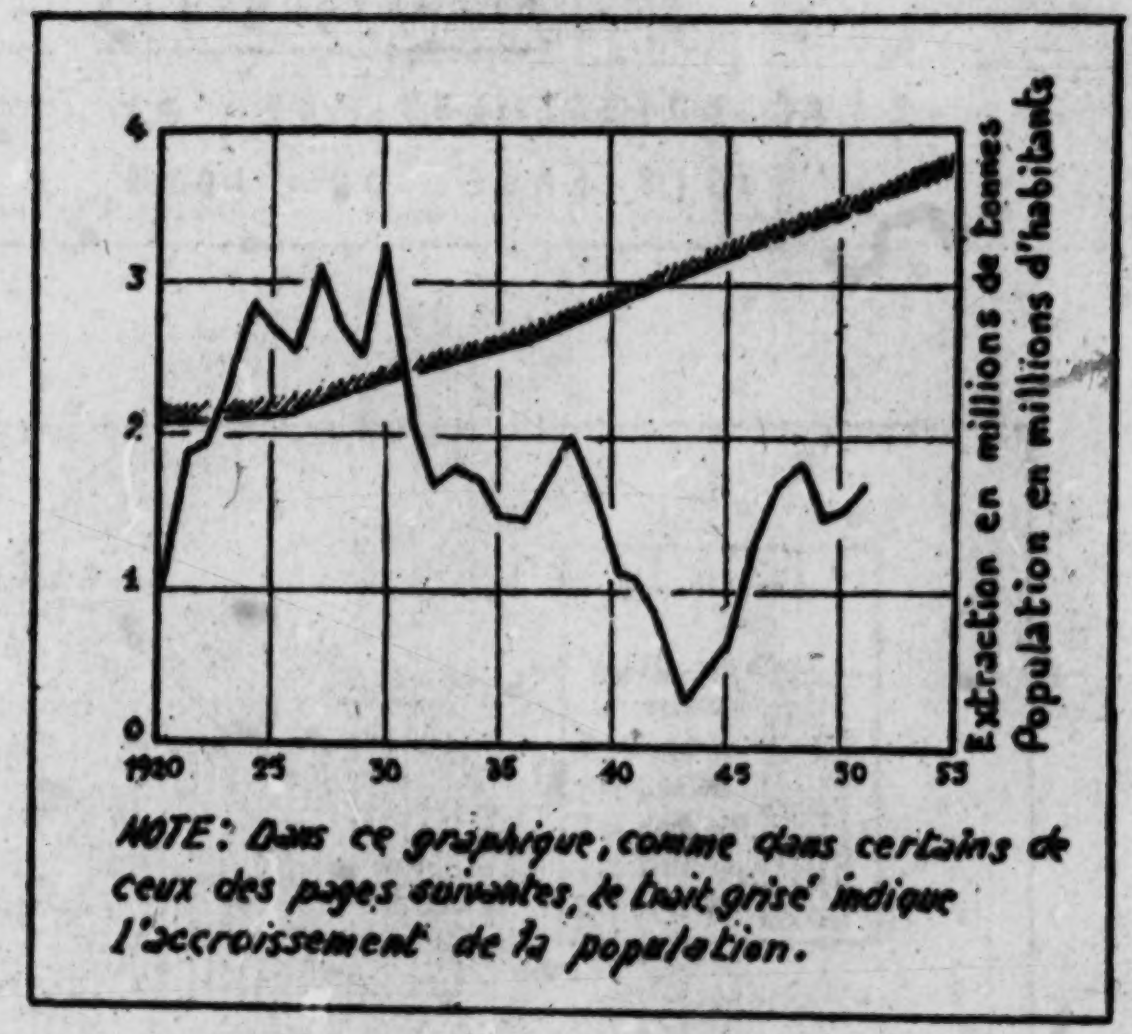

NOTE: Dans ce graphique, comme dans certains de ceux des pages suivantes, le trait grisé indique l'accroissement de la population.

Graphique N° 7

PRODUCTION MINIÈRE PAR TÊTE D'HABITANT

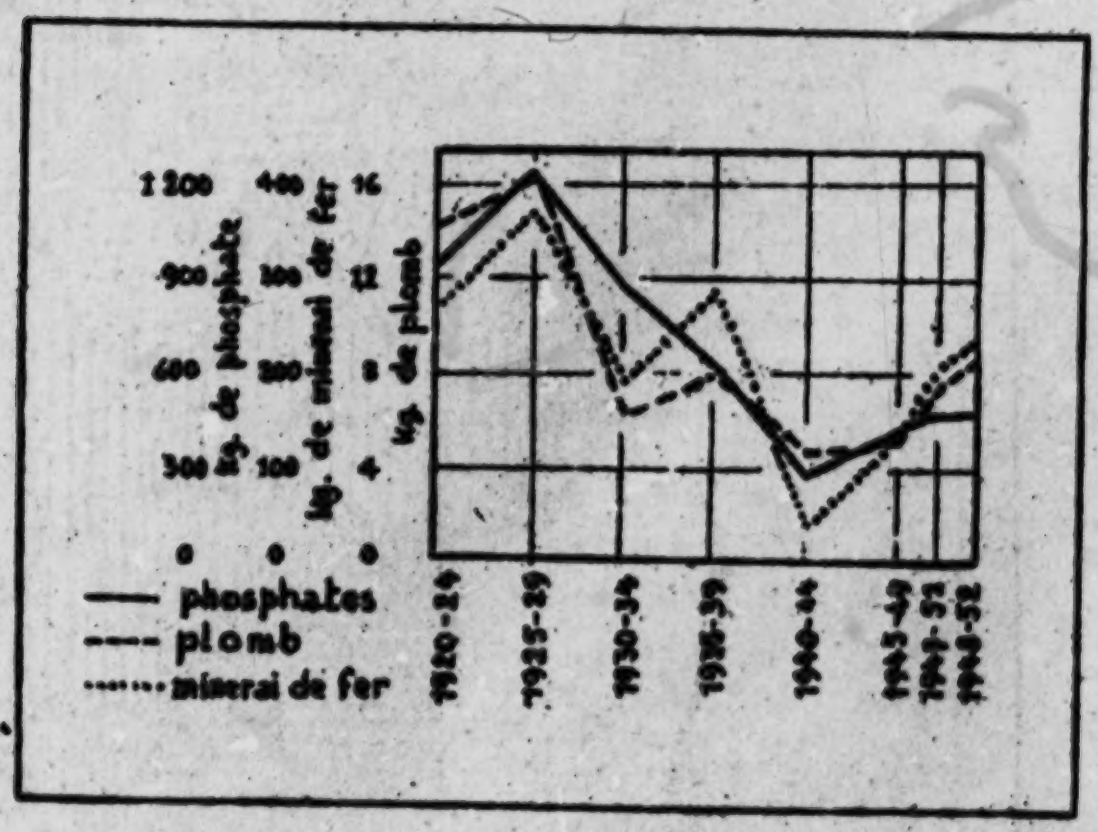

Graphique N° 8

PRODUCTION DE BLÉ ET D'ORGE, MOYENNE DE L'ANNÉE EN COURS ET DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

(Rapport des échelles : blé, 150 kg. par tête; orge, 100 kg. par tête.

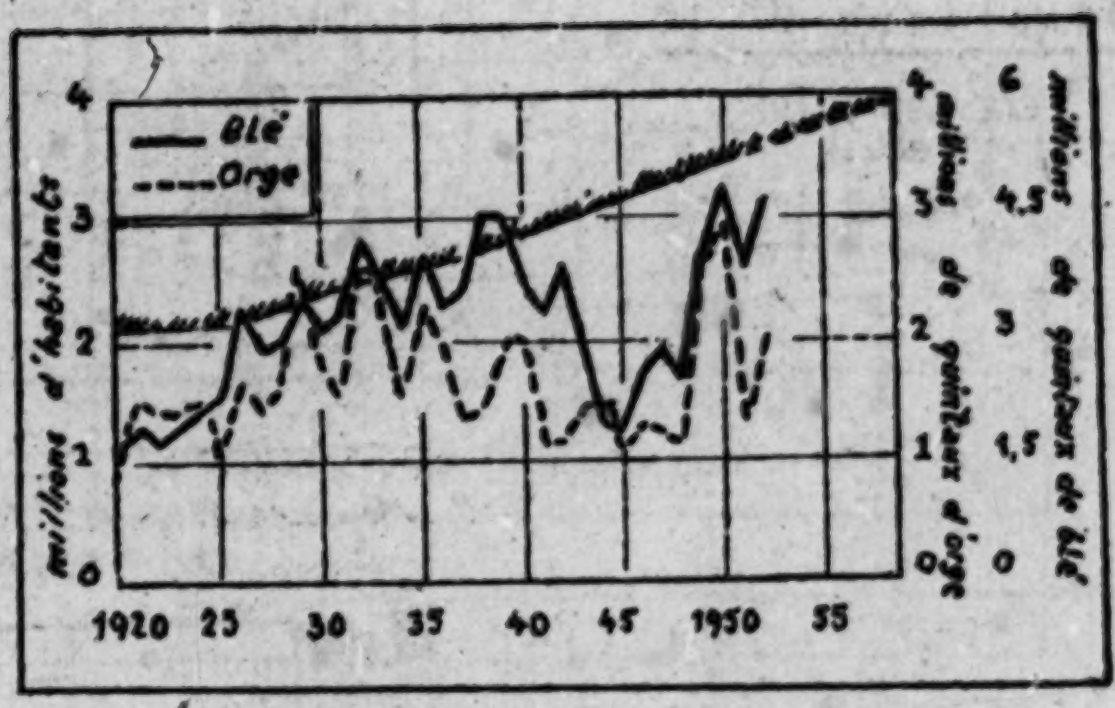

Graphique N° 9

PRODUCTION DE CÉRÉALES PAR TÊTE D'HABITANT

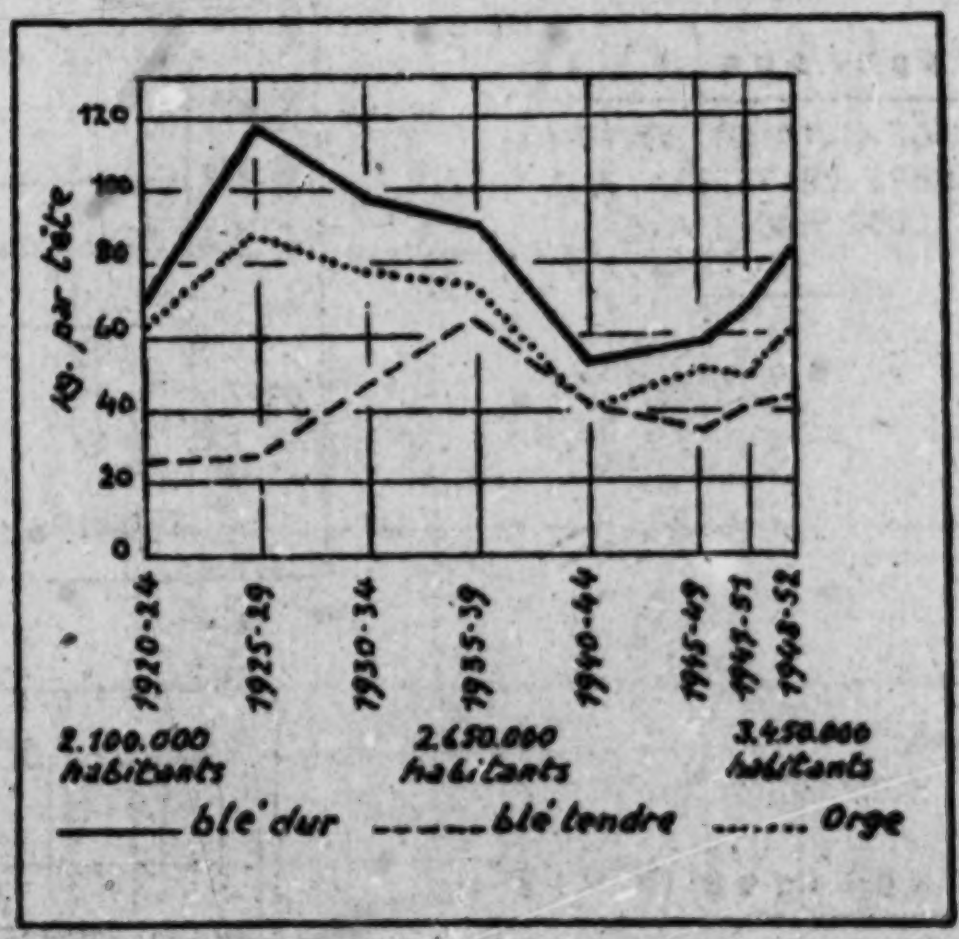

Graphique N° 10

ÉLEVAGE OVIN
ET BOVIN

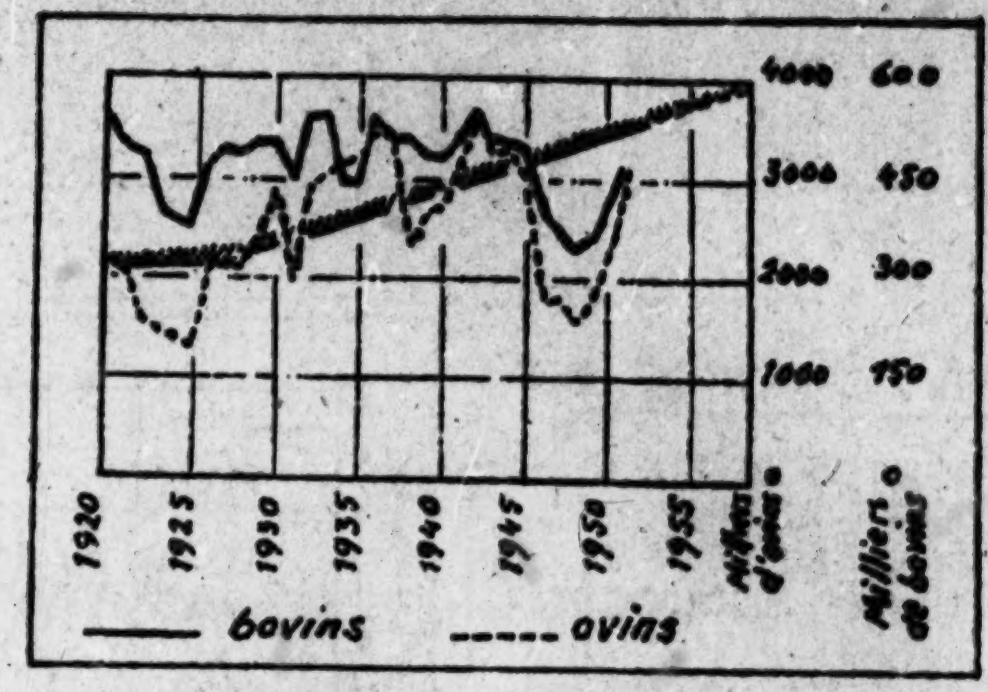

Graphique N° 11

ÉLEVAGE OVIN ET BOVIN :
NOMBRE DE TÊTES PAR
1.000 HABITANTS

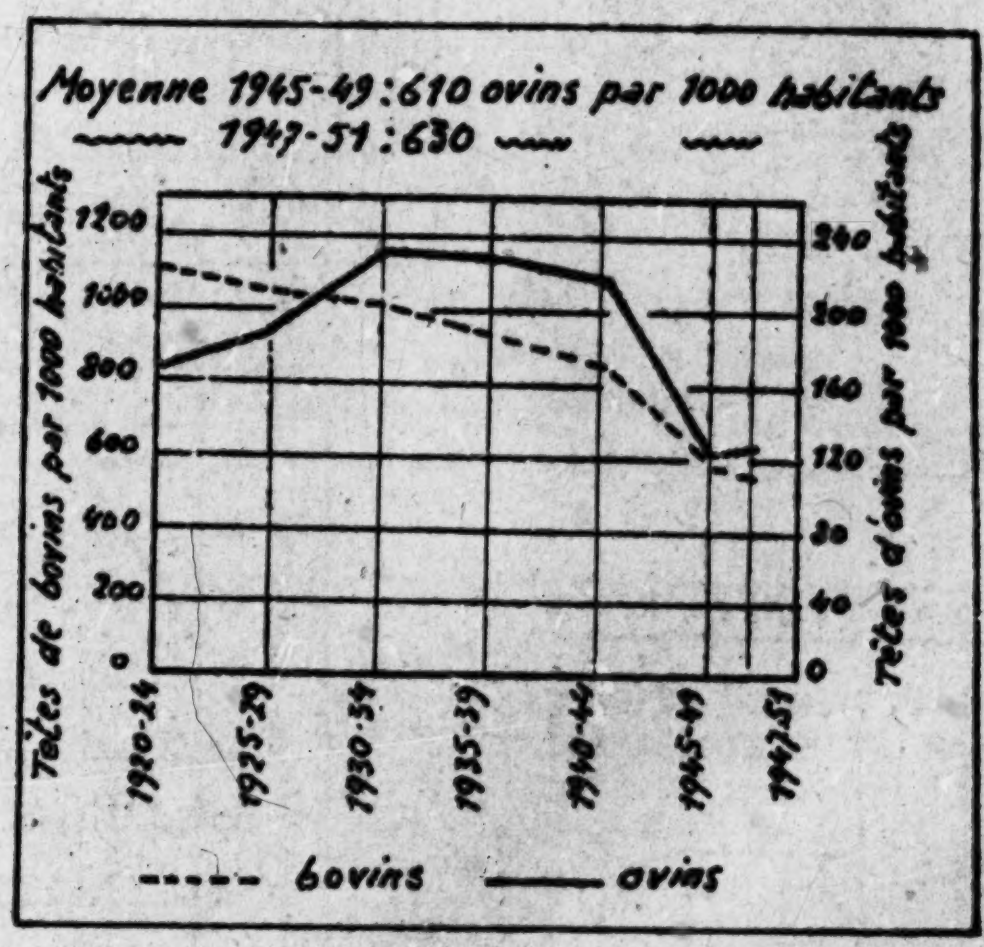

Graphique N° 12

PRODUCTION D'HUILE D'OLIVES,
MOYENNE DE L'ANNÉE EN COURS
ET DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Rapport des échelles, 20 kg par tête

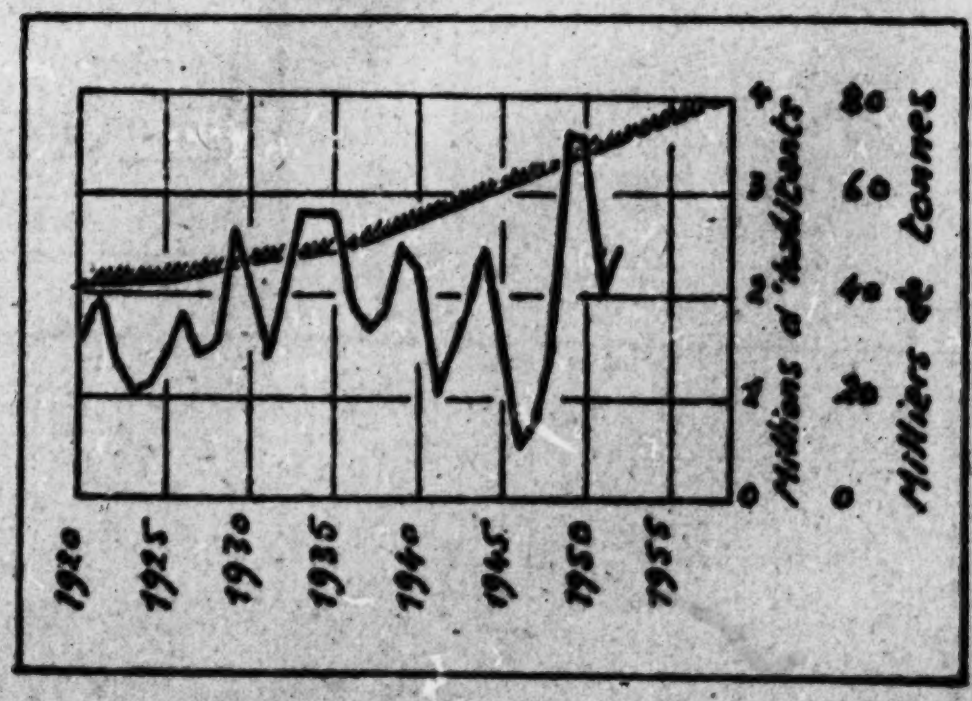

Graphique N° 13

PRODUCTION D'HUILE D'OLIVE
ET DE VIN PAR TETE
D'HABITANT

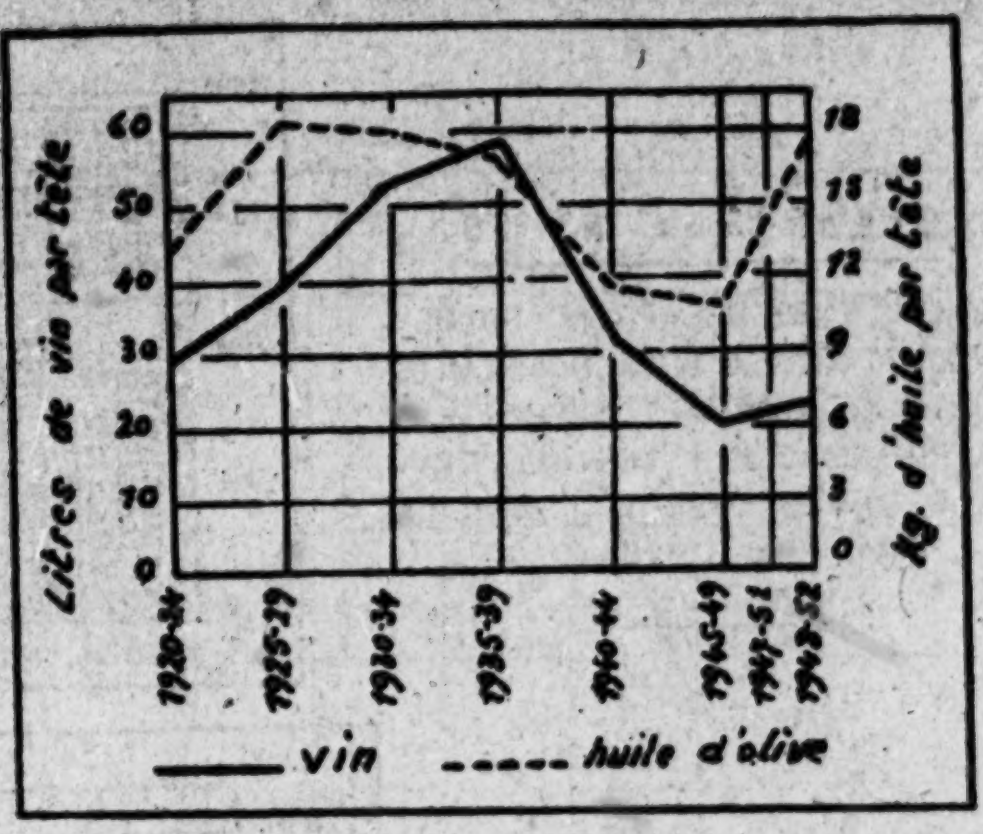

Graphique N° 14

PRODUCTION VITICOLE

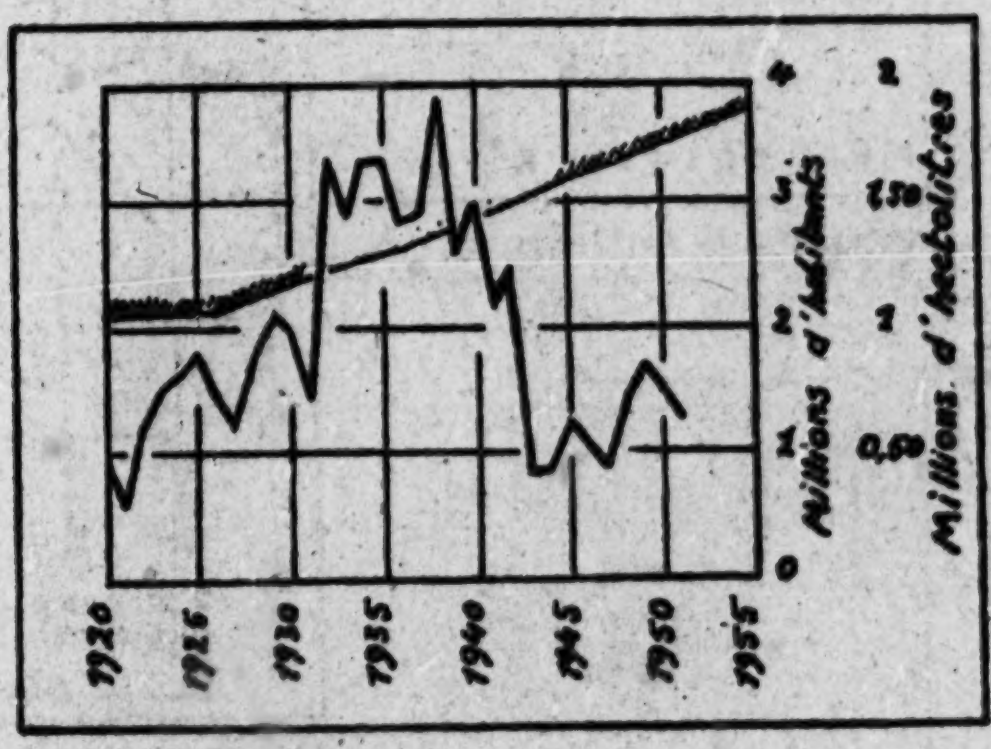

Graphique N° 15

EXPORTATION D'ALFA

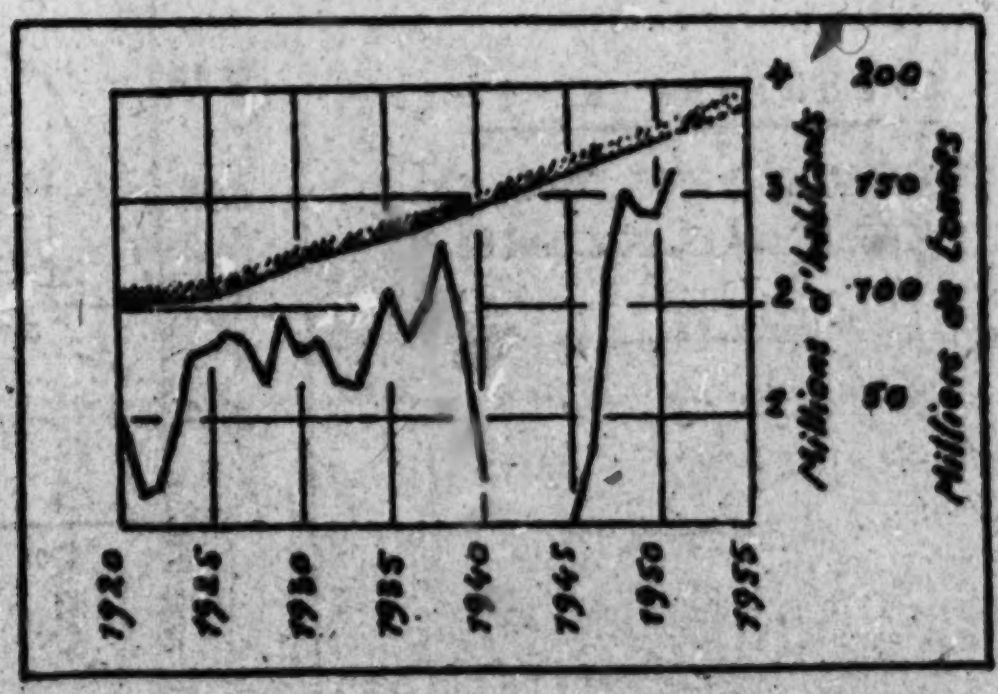

Graphique N° 16

REVENU TIRÉ DES PRINCIPALES PRODUCTIONS A PRIX CONSTANTS (Prix de 1951) ET RAPPORTÉ A LA POPULATION - INDICES ÉTABLIS SUR LA BASE 100 POUR LA MOYENNE 1925-1929

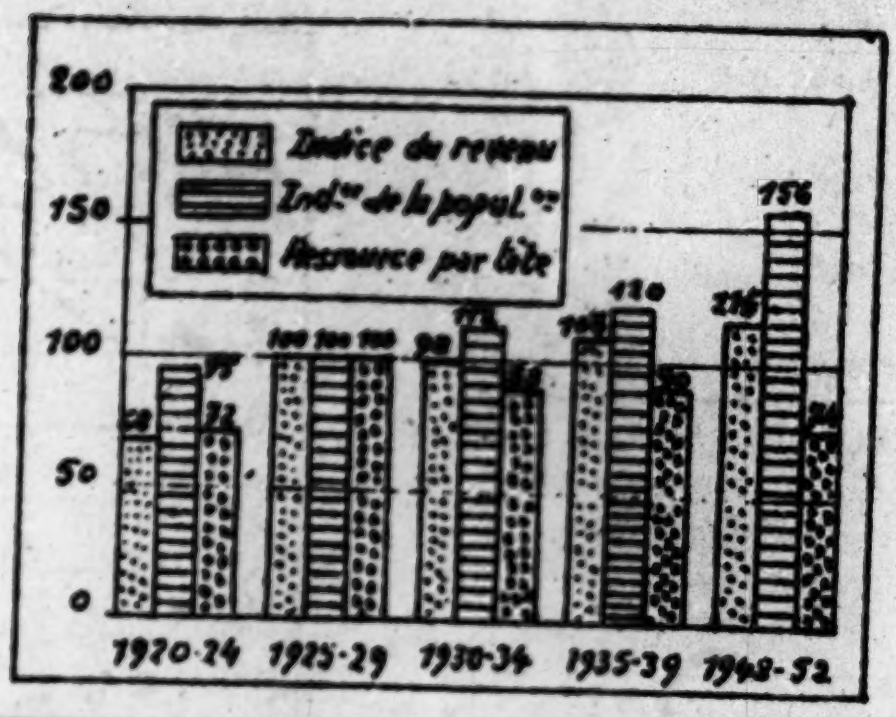

Graphique N° 17

CONSOMMATION PAR TÊTE EN THÉ, CAFÉ ET TABAC

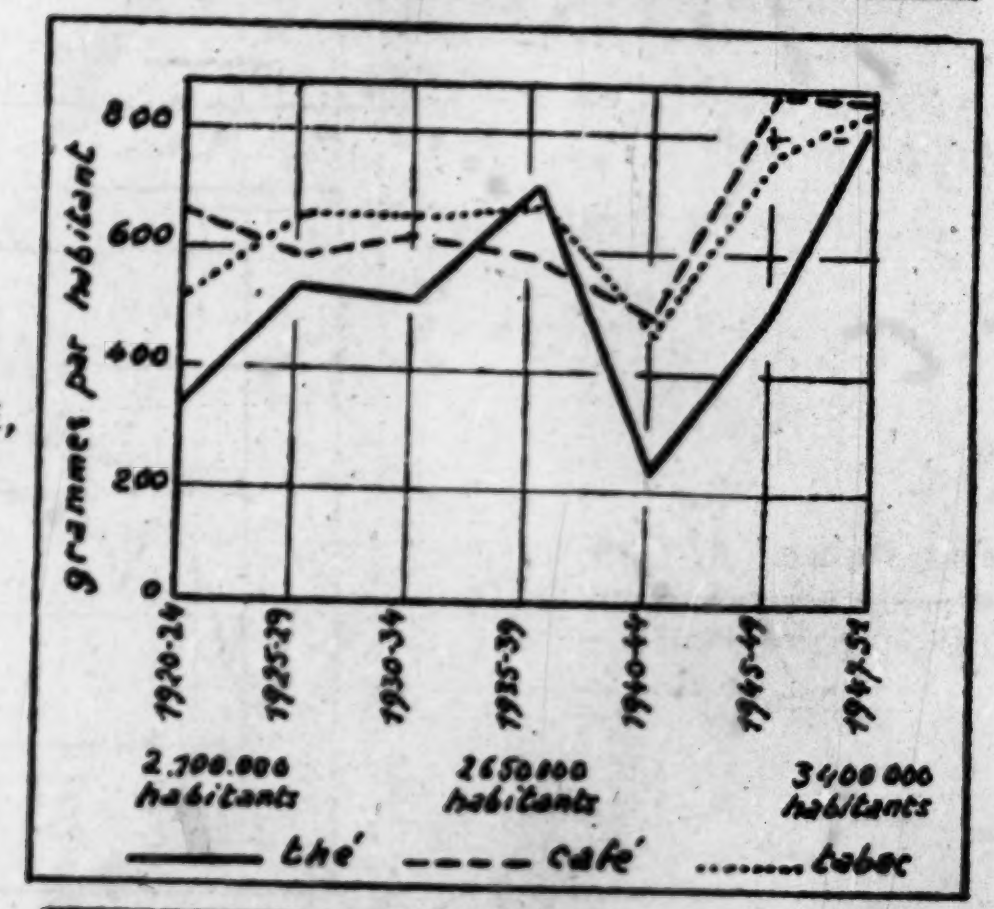

Graphique N° 18

CONSOMMATION PAR TÊTE EN SUCRE ET LAIT CONCENTRÉ

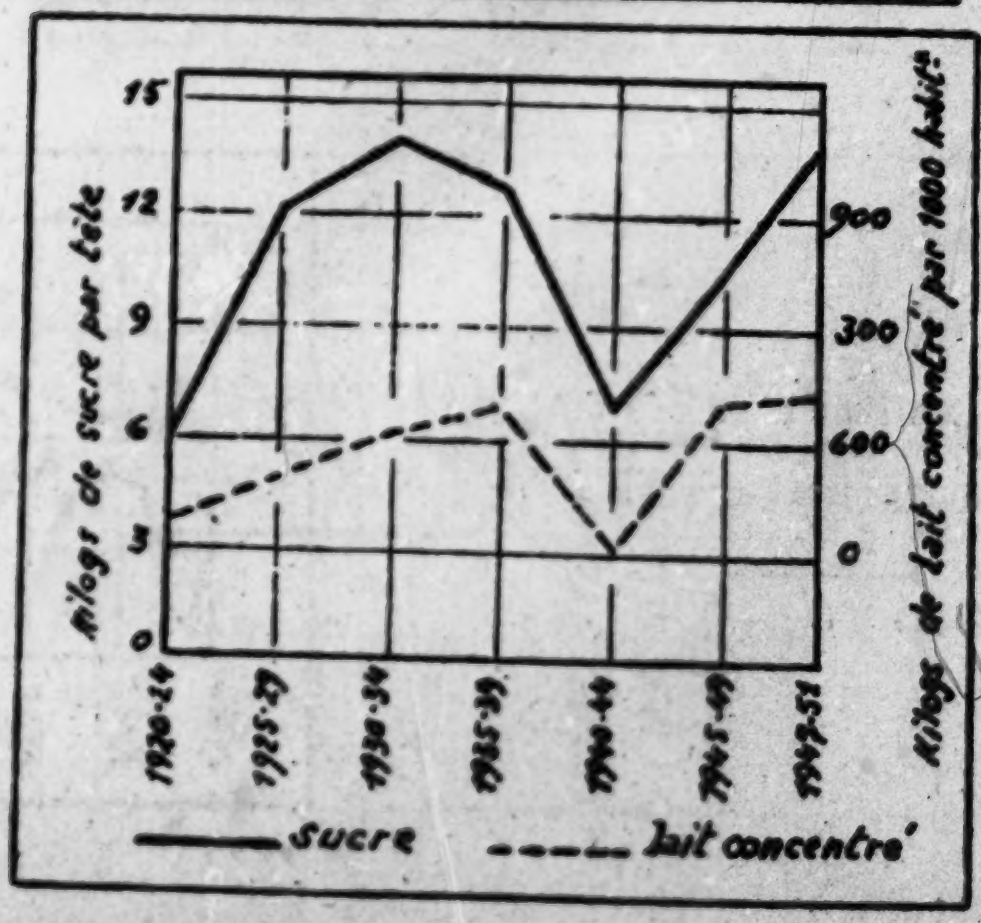

Graphique N° 19

LIVRES EN FRANÇAIS ET EN ARABE

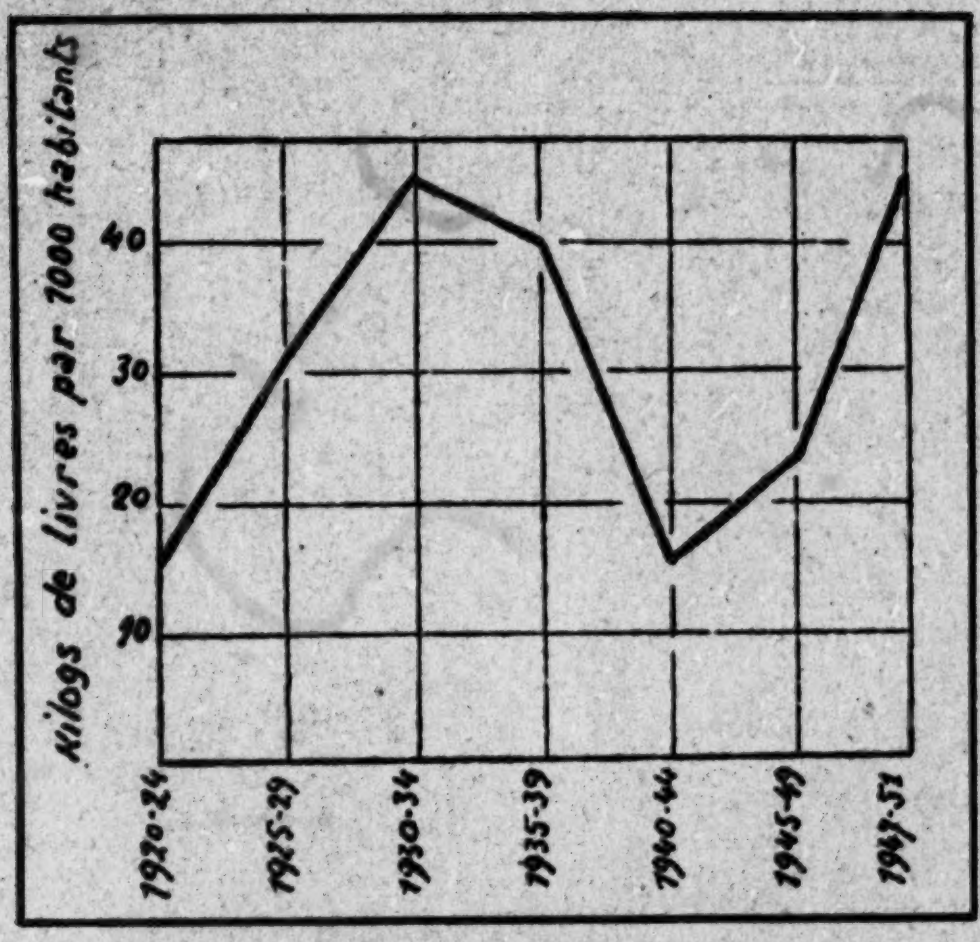

Graphique N° 20

CONSOMMATION PAR TÊTE EN MÉDICAMENTS ET EN PARFUMERIE

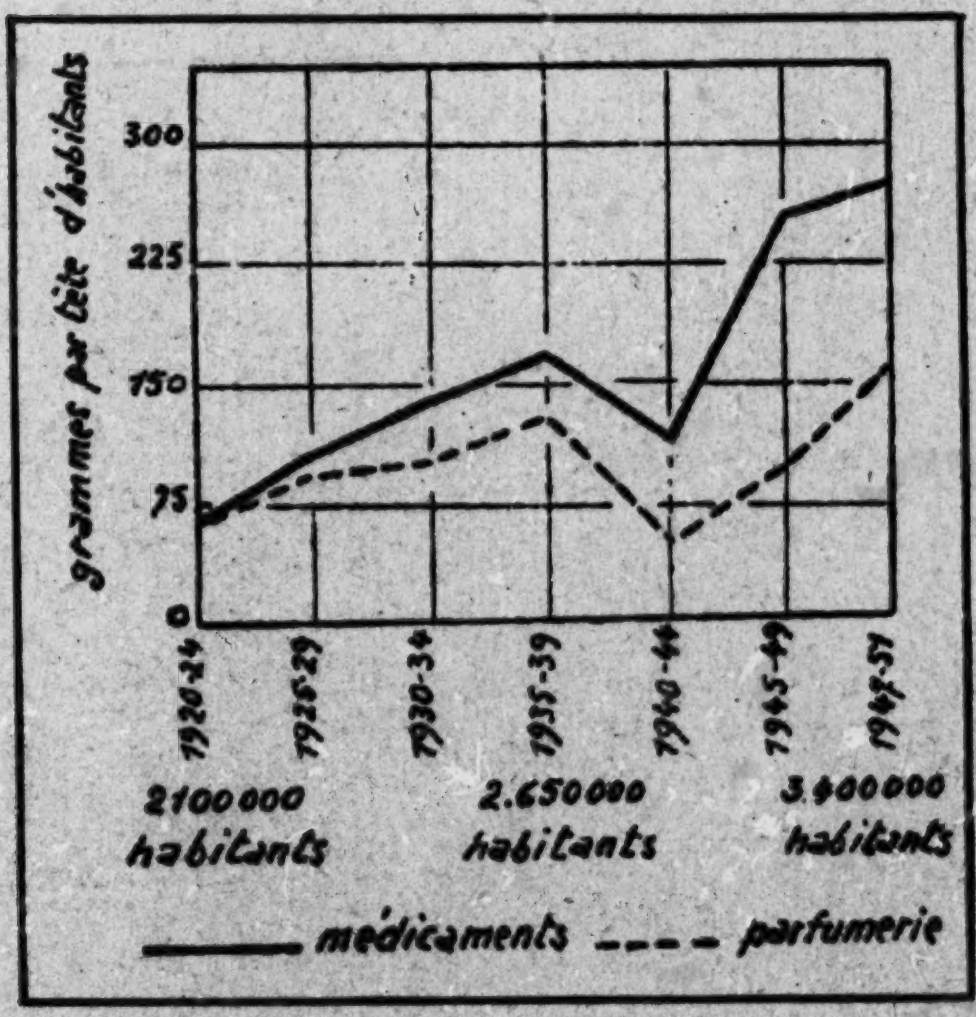

CHAPITRE II

L'AGRICULTURE TUNISIENNE

La pauvreté du sous-sol tunisien fait reposer sur l'agriculture les seules perspectives réelles de développement économique de la Régence. S'il ne faut pas attendre dans ce secteur de transformation totale, tout au moins, est-il assuré que de grands progrès sont encore possibles, mais à longue échéance.

Les différentes actions qu'il est possible de promouvoir sont envisagées successivement ci-après :

• • •

LA DEFENSE ET LA RESTAURATION DES SOLS.

Commencée pratiquement en 1951 seulement, l'oeuvre de défense et de restauration des sols qui s'impose en Tunisie a déjà pris un essor remarquable.

Cet effort engagé tardivement a dû tenir compte :

a) de la nécessité d'engager la lutte avec le maximum de célérité, les dégâts s'accélérant d'année en année et devenant dans certaines régions totalement irréparables;

b) de l'étendue considérable des terres à protéger se chiffrant par plusieurs centaines de milliers d'hectares, (pour des surfaces en culture de 3 millions d'ha seulement), ce qui, malgré l'intérêt général que présentent les travaux, excluait toute idée de les prendre en charge par l'Etat. Il importait certes d'apporter aux agriculteurs, un concours aussi efficace que possible; mais une large part de l'effort financier leur incomberait nécessairement.

c) de la diversité extrême des travaux à entreprendre. Dans les terres où les effets de l'érosion commençent seulement à se manifester, des façons culturales bien conduites apportent, à elles seules, un remède sérieux. Par contre dans certaines zones durement frappées, la dépense peut atteindre 50.000 francs à l'hectare.

Ces travaux sont entièrement à la charge de l'Etat.

PROGRAMME 1954-1957

Il faut, d'abord, assurer le plein emploi des moyens actuels et pour cela accroître les crédits d'investissements prévus en faveur de ces actions; il faut aussi, dans le même temps, prévoir les moyens supplémentaires (encadrement) indispensables pour atteindre un système à l'échelle des problèmes à résoudre.

1) Lutte contre l'érosion - Défense et restauration des sols montagneux.

Comote tenu des résultats obtenus à ce jour, le deuxième plan peut désormais envisager un rythme accru de travaux et prévoir la restauration, en quatre ans, de 40.000 hectares de versants montagneux et dégradés.

L'effort principal portera sur la réalisation des programmes d'utilité publique déjà approuvés par le Comité Supérieur de la défense et de la restauration des sols, notamment dans les bassins versants dominant les barrages réservoirs de l'oued Mellègue, de l'oued Kébir et de l'oued El Lil.

De nouveaux programmes, déjà amorcés, seront poursuivis dans les secteurs montagneux de l'oued Miliano, de l'oued Kraled, de Bou-Arada.

Enfin la régularisation des crues des oueds dont l'utilisation est prévue pour l'irrigation dans les secteurs de Sidi-Bou-Zid et Maknassy, imposera le traitement de massifs montagneux importants et très dégradés.

2) Conservation des sols cultivables.

A La fin de 1952, le rythme des réalisations atteignait environ 8.000 hectares par an.

Dans le cadre des Comités locaux et des Associations syndicales de propriétaires constituées parallèlement, le deuxième plan prévoit la mise en valeur de 76.000 ha en 4 ans.

Cet effort très important est rendu possible par le régime de financement appliqué en Tunisie et qui comporte, à côté de la participation de l'Etat, une large participation des agriculteurs intéressés.

La participation de l'Etat consiste en des études gratuites et en une subvention représentant 40 % du montant des travaux.

60 % du montant des travaux restent donc à la charge des agriculteurs. Mais ceux-ci pouvant obtenir un prêt dans les conditions suivantes :

- s'ils sont groupés en associations syndicales, ils reçoivent de l'Etat une avance remboursable à long terme sans intérêts couvrant intégralement ces 60%.

- s'ils sont isolés, ils peuvent recevoir des Caisses de Crédit Agricole un prêt à 4 % couvrant 48 % du montant des travaux, ce qui laisse 12 % à leur charge immédiate.

Le matériel mécanique de terrassement qui est utilisé pour les travaux de restauration des sols appartient soit à l'Etat qui le met à la disposition des agriculteurs par l'intermédiaire d'un groupement coopératif, soit à des entreprises privées.

Il sera désormais fait plus largement appel, pour ces travaux, aux entreprises privées. De ce fait, les dépenses d'achat du matériel jusqu'ici à la charge des services de la défense et de la restauration des sols, pourront être réduites très sensiblement, et une part plus large des crédits prévus réservée aux aménagements proprement dits qui ne peuvent actuellement être entrepris au rythme souhaité par les intéressés.

Ces actions seront, en outre, rendues plus efficaces :

- par un renforcement des moyens actuels en personnel d'encadrement dont la charge pourra éventuellement être supportée provisoirement par le budget d'investissements.

- par une liaison très étroite - qui existe déjà en partie - entre les organismes de crédit agricole et les services de la défense et de la restauration des sols afin de favoriser les investissements faisant appel à des techniques qui concourent à cette lutte contre l'érosion.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires s'élèvent à 2,9 milliards de francs pour les quatre années, en ce qui concerne les charges qui incomberont à la puissance publique, et se répartissent comme suit :

1 - Défense et restauration des bassins versants montagneux		1.300
2 - Conservation des sols cultivables :		
- études, opérations topographiques, levés, reports sur le terrain :	220	
- achat de matériel :	500	
- travaux et subventions à la charge de la puissance publique :	360	1.600
- avances remboursables aux associations :	530	

Aux 1.600 millions prévus pour la conservation des sols, s'ajouteront environ 500 millions de francs par autofinancement des agriculteurs tunisiens.

En outre, les crédits prévus pour des achats de matériel seront reportés sur les autres rubriques aussi largement que le permettra le recours à des entreprises privées qualifiées pour l'exécution de certains travaux.

L'EQUIPEMENT FORESTIER

En son état actuel la Tunisie possède un taux de boisement nettement insuffisant : 8 % seulement (y compris taillis et brouissailles).

Le programme de longue haleine entrepris par les Eaux et Forêts comporte:

- l'amélioration et le reconstitution des boisements existants,
- le reboisement ou la restauration des sols érodés en dehors du domaine forestier (en liaison avec le service de la défense et de la restauration des sols).
- le reboisement sur dunes.

PROGRAMME 1954-1957.

- reconstitution des forêts dégradées à raison de 1.200 hectares par an,
- équipement, protection et mise en valeur des forêts par la construction de 15 postes forestiers, de 100 kilomètres de chemins forestiers et l'équipement contre l'incendie des zones forestières.
- fixation et reboisement de 6.000 hectares de dunes.

Les INVESTISSEMENTS prévus s'élèvent à 800 millions de francs.

. .

LA CEREALICULTURE.

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la production céréalière de la Tunisie au cours des dernières années, (voir page 37).

Pour donner une vue synthétique de la situation par rapport à l'avant-guerre, on peut comparer la moyenne quinquennale 1948-52 à la moyenne des quinze années 1925 à 1939. En bloquant ensemble le blé dur, le blé tendre et l'orge, il apparaît un gain d'environ 20 % des surfaces et des productions, avec un rendement à l'hectare à peu près stable :

Moyenne	Surfaces	Production	Rendements
1925-39	1.230	5.550	4,5
1948-52	1.500	6.620	4,4
1950-54	1.640	7.300	4,45

Mais si la production céréalière (blé et orge) s'est accrue en 25 ans de 20 %, la population, elle, a augmenté de 60 %. La production par tête a diminué de 18 %.

Ceci ne signifie pas que la consommation ait diminué : au contraire, la consommation humaine de blé s'est élevée de 69 kg par tête et par an dans la période 1926-30, à 86 kg pendant la période 1946-50; elle est aujourd'hui supérieure à ce chiffre.

C'est en effet l'exportation qui tend à diminuer, sans parler des importations nécessaires dans les années de sécheresse comme ce fut le cas pour la campagne 1951-52. Pendant les quinze années de la période 1925-39, la Tunisie avait pu exporter en moyenne plus d'un millions de quintaux de blé par an. Il faut aujourd'hui faire face à une situation inservée et la Tunisie deviendra régulièrement importatrice de blé, (léger excédent de blé dur, sensible déficit de blé tendre) si des mesures énergiques ne sont pas prises pour rétablir la situation.

PROGRAMME 1954-1957.

Si l'on voulait donner à la population un nombre de kg de blé ou d'orge égal à celui de la période 1925-29, (233 kg par tête), il faudrait gagner 40 kg par tête soit environ 1.400.000 quintaux.

C'est un objectif légèrement supérieur - à savoir un accroissement de 1.500.000 quintaux de blé, que le plan assigne à la Tunisie pour les quatre années à venir.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION CEREALIERE DE LA TUNISIE PAR CATEGORIE DE PRODUCTEURS

Unités (S = superficies en milliers d'hectares
(P = production en milliers de quintaux

	1938		1939		1948		1949		1950		1951		1952		1953	
	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P	S	P
Blé dur																
Européens	61,5	675	70	660	67,4	455,	63,8	680	85	950	101	900				
Autochtones	453	1325	677	2240	643	1055	604	2020	443	1350	735	1100				
Total:	514,5	2000	747	2900	710,4	1510	667,8	3600	528	2300	836	2000		4370		
Blé tendre																
Européens	122,5	1595	128	1725	114,6	834	108,2	1300	115	1480	107	950				
Autochtones	37,5	205	41	275	58,7	180	54,5	500	53	320	60	250				
Total:	160,0	1800	169	2000	173,3	1014	162,7	1800	168	1800	167	1200		2000		
Orge																
Européens					44	270	48	584	40	565	35	190				
Autochtones					494	730	577	3416	338	1435	632	310				
Total:	306	1000	616	3000	538	1000	625	4000	378	2000	667	500		3500		

Cet objectif ambitieux, puisqu'il conduit à gagner davantage en quatre ans qu'auparavant en 25 années, suppose la mise en oeuvre de mesures radicales et définitives :

1° - amélioration des rendements en culture traditionnelle par l'emploi de procédés de culture plus efficaces, et spécialement de la motoculture, et développement des coopératives de travaux. Le parc de tracteurs tunisien sera porté, en quatre ans, de 120.000 à 200.000 CV. Il faudra en outre, trouver les hommes efficaces et qualifiés pour gérer ces groupements coopératifs.

2° - assurer l'utilisation rationnelle des terres que stérilise partiellement ou totalement le régime foncier actuel : les détenteurs de terres habous et de fonds loués, les occupants sans titre de terres collectives ne peuvent entreprendre la lutte avec le jujubier ou l'érosion des sols, tant que le statut foncier ne leur assurera pas la récompense des efforts qu'ils seraient le plus souvent disposés à consacrer à la mise en valeur des fonds sur lesquels ils sèment; la réforme foncière sous ses divers aspects est la condition sine qua non de la fécondité des investissements à consentir dans tous les domaines de l'activité tunisienne.

3° - modification du statut des baux ruraux.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires, 2.200 millions de francs sont prévus pour les quatre années, pour assurer, soit au travers des organismes locaux de crédit agricole, soit par le canal des organisations coopératives spécialisées, l'équipement en matériel agricole des agriculteurs et plus spécialement des fellahs tunisiens.

LE STOCKAGE DES CEREALES.

Dans un pays comme la Tunisie où la production agricole est sous la dépendance très étroite du climat, le problème du stockage et de la conservation des produits agricoles revêt une importance toute particulière.

Il faut en effet pouvoir assurer dans des conditions satisfaisantes le stockage, le classement et la conservation des excédents des années pléthoriques afin d'assurer à la Régence une politique suivie d'exportation et son approvisionnement régulier en céréales, en années déficitaires.

Ceci est particulièrement important en matière de céréales.

La production céréalière de la Tunisie a dépassé 10.000.000 de qx. en 1952 pour les trois céréales principales, blé tendre, blé dur et orge; les quantités commercialisables prises en charge par les organismes stockeurs, se sont élevées à 6.700.000 qx, au 1er juillet 1953, il restait un stock de plus de 800.000 qx. La campagne actuelle se trouvera influencée par le déficit du Centre et du Sud, provoqué par la sécheresse hivernale. Cependant, compte tenu du report de l'année précédente, la quantité de céréales à entreposer atteindra plus de 6.600.000 qx.

La capacité de stockage des magasins et silos coopératifs ou privés atteint au maximum 4.800.000 qx, y compris les magasins de passage et les centres d'achat.

Les difficultés de logement porteront donc au minimum sur une quantité de 1.800.000 qx qui devront être stockés de façon très précaire et onéreuse (en sacs sous bâche par exemple).

Compte tenu de la situation du marché local qui impose de disposer d'une capacité de stockage importante, permettant le report d'une année sur l'autre, l'insuffisance des moyens d'entreposage a conduit à établir un programme d'équipement indispensable, basé sur les besoins définis par l'expérience des dernières campagnes.

PROGRAMME 1954-1957 :

Le programme d'ensemble envisagé comporte la construction :

a) de petites silos et magasins individuels qui permettraient le stockage à l'exploitation en vue de l'étalement des livraisons à l'organisme stockeur, sur une période de 2 à 3 mois. Leur capacité globale devrait correspondre à la quantité de céréales commercialisées pendant les trois premiers mois d'une campagne, soit 700.000 qx. (consommation locale et exportation). Ces silos et magasins, de 5.000 à 10.000 qx de capacité, seraient de conception sommaire et économique. Leur financement pourrait être assuré par les agriculteurs eux-mêmes (avec éventuellement l'appui partiel du Crédit agricole).

Cette orientation vers la construction de petits silos et de magasins individuels, en réalisant à la ferme même un aménagement d'entreposage du grain récolté, est très intéressante car elle permet d'accroître très sensiblement la part du financement individuel et d'étaler sur une plus longue période de l'année les livraisons aux organismes collectifs de stockage; les conditions d'exploitation de ceux-ci s'en trouvent profondément améliorées en même temps que se trouvent réduits, par des dépenses relativement faibles, les besoins en grands silos ou magasins.

b) des silos et magasins de conservation d'une capacité globale de 1.100.000 qx soit, par ordre d'urgence :

Silo de Djebel Djelloud (2ème tranche)	250.000 qx	(achevé en 1954)
Silo d'Ebba Ksour (STP)	100.000 "	
Magasin de Tunis (STP)	100.000 "	
Silo de Cheylus (agrandissement)	100.000 "	
Magasins du Syndicat coopératif	40.000 "	
Silo ou magasin de Tadjerouine (STP)	100.000 "	
Silo du Sers (agrandissement)	70.000 "	
Silo portuaire de La Goulette	200.000 "	
Silo du Krib	100.000 "	
Divers silos et magasins STP	40.000 "	

Ce programme d'ensemble représente des investissements de l'ordre de 2 milliards de francs.

Les réalisations prévues au cours du deuxième plan seront limitées aux silos de Djebel Djelloud, d'Ebba Ksour, du Cheylus, au magasin de Tunis et à divers petits magasins coopératifs ou individuels (soit environ 650.000 qx supplémentaires de logement).

Les INVESTISSEMENTS nécessaires s'élèvent à 720 millions de frs, se décomposant comme suit (en millions de francs) :

- silo du Djebel Djelloud (2ème tranche)	225
- silo d'Ebba Ksour (STP)	180
- silo de Cheylus	150
- magasin de Tunis (STP)	100
- magasins divers	65

Le financement en sera assuré à concurrence de 150 millions par autofinancement des coopératives ou des particuliers (avec l'aide des Caisses de Crédit Agricole); de 350 millions par le produit de la taxe spéciale sur les céréales; de 165 millions par avances de l'Etat et du Crédit National. Il s'y ajoutera vraisemblablement une contribution de la STONIC.

LES PLANTATIONS ARBUSTIVES.

Après avoir consacré son effort sur le développement des céréales, la Tunisie s'est orientée depuis plusieurs années vers une politique arboricole intense; mais déjà se posent des problèmes ardus de débouchés qui ne pourront être résolus que dans la mesure où une politique de qualité et de bas-prix sera appliquée avec rigueur. Cette évolution est d'autant plus souhaitable que l'arboriculture est l'une des ressources favorables de l'économie tunisienne, en tout cas la plus immédiatement et facilement utilisable.

Des mesures s'imposent avec urgence : amélioration des méthodes culturales, organisation des producteurs, assainissement des circuits de collecte et de commercialisation et d'amélioration des méthodes actuelles de traitement, de conditionnement et d'emballage, de manutention des productions fruitières, en vue de l'abaissement des prix de revient. Elles devront être prises très rapidement.

PROGRAMME 1954-1957 :

Le plan prévoit :

a) des encouragements à l'arboriculture sous des formes diverses :

- contribution en faveur des petits agriculteurs pour l'achat, à prix réduit, de souchets, de plants d'arbres fruitiers, de rejets de palmiers;
- contribution apportée aux agriculteurs pour la mise en valeur des peuplements d'oléastres et des plantations d'amandiers amers par le greffage;
- entretien de vergers de démonstrations, de pépinières, dans les régions où il est nécessaire de donner une impulsion nouvelle à l'arboriculture ou de guider les petits planteurs en orientant les efforts individuels;
- contribution à la création de brise-vents de protection.

Les crédits prévus pour les encouragements à l'arboriculture permettront la plantation ou la mise en valeur de 8 à 10.000 hectares par an.

L'accès aux organismes locaux de crédit agricole devra être facilité pour les agriculteurs qui ne pourraient couvrir en totalité les charges qui leur incombent pour la création ou l'entretien de leurs plantations.

b) <u>création de plantations pilotes dans les secteurs de mise en valeur du paysanat</u> (grands habous, terres collectives, terres domaniales et périmètres irrigués.

Dans les régions où la complexité du régime foncier a retardé la mise en valeur, et où les populations ne possèdent que des moyens d'existence précaires, il est nécessaire de créer, sous la forme d'exploitations pilotes, des noyaux de plantations rationnelles qui serviront à promouvoir celles qui seront réalisées par les petits agriculteurs de la région intéressée. Ces plantations pilotes d'une surface limitée seront effectuées chez les particuliers avec une aide intensive pour la période de démarrage.

Les propriétaires seront tenus d'apporter une contribution sous la forme de main-d'oeuvre pour la création de la plantation, puis à effectuer tous les travaux d'entretien. Une aide financière sous la forme d'avances remboursables pourra leur être accordée lorsqu'ils n'auront pas les moyens de conduire la plantation à bon terme (dans le cadre coopératif avec le concours des Sociétés tunisiennes de prévoyance).

Le plan prévoit un rythme de plantations passant progressivement de 3.000 à 5.500 hectares par an dans des régions immenses du cendre-sud tunisien qui s'étendent sur un million d'hectares et dont les 2/3 sont susceptibles d'être complantés.

Outre son aspect social, la création d'oasis permet d'assurer la nourriture de la population locale et procure un contingent appréciable de dattes commercialisables.

c) <u>création de formes pilotes d'orientation agricole et économique dans les périmètres irrigués</u>.

Dans les nouveaux périmètres livrés à l'irrigation, il est nécessaire de procéder à une mise au point et à la vulgatisation des méthodes techniques et économiques d'exploitation du périmètre considéré. Cette mise au point, qui doit avoir la valeur d'une démonstration par l'exemple, sera recherchée dans les "fermes d'orientation agricole et économique" ou fermes-pilotes. Dans ces exploitations, d'importance réduite, établies chez des agriculteurs et avec leur collaboration, seront définies et propagées d'une <u>manière pratique</u> les meilleures méthodes d'irrigation, les meilleures méthodes de culture et d'exploitation du sol, la rotation des cultures adoptées à la région. Ces créations sont indispensables, chaque fois qu'il y a lieu de modifier le système d'exploitation du sol, et notamment lorsqu'il s'agit d'amener les agriculteurs à la pratique des cultures irriguées.

Les <u>INVESTISSEMENTS</u> nécessaires s'élèvent à 900 millions de francs pour ce qui concerne les dépenses à la charge de la puissance publique et se décomposent comme suit :

- encouragements à l'arboriculture ..... 190 millions

- création de plantations pilotes dans les secteurs de mise en valeur du paysanat :

- oliviers et amandiers en culture sèche	500 millions
- arbres fruitiers en culture irriguée	50 "
- palmiers dattiers	100 "

- fermes pilotes d'orientation agricole et économique ..... 60 "

. . .

L'ARBORICULTURE FRUITIERE.

En dehors des agrumes pour lesquels aucun projet d'extension n'est prévu - remarque faite que des plantations nouvelles viendront à fruit au cours des 4 prochaines années et se traduiront donc par un accroissement de la production actuelle de la Tunisie - la Régence possède actuellement environ 12 millions de pieds (amandiers et abricotiers) produisant annuellement 380 à 400.000 quintaux de fruits (amandes et abricots notamment). A noter que l'extension se réalise surtout sur des variétés de haute qualité. Et si la place de la Tunisie est très réduite sur le marché français, certaines marques sont déjà nettement surpayées par rapport aux prix moyens.

Le plan prévoit le développement de cet effort au rythme de 500.000 pieds par an, susceptible d'aboutir à une production supplémentaire de l'ordre de 100.000 quintaux par an en 1957 (amandes et abricots).

Les dattiers, seule production possible de mise en valeur des oasis, présentent également un intérêt certain tant pour la consommation locale que pour l'exportation. Les travaux d'hydraulique prévus, au titre du plan, permettront l'accroissement, au rythme de 300 hectares par an, des plantations actuelles.

. . .

LA VITICULTURE.

Dans les limites qui lui ont été assignées par le statut viticole (42.000 hectares), la Tunisie a poursuivi au cours des années écoulées la reconstitution de son vignoble phylloxéré; 16.000 ha. restent encore à reconstituer.

La production atteint actuellement 750.000 hl.

PROGRAMME 1954-1957:

a) La Tunisie entend poursuivre la reconstitution de son vignoble à la cadence de 3.000 hectares par an. Les plantations sont localisées dans la région de Tunis et le Cap Bon.

La production escomptée en 1957 serait de l'ordre de 1.200.000 hl, soit un accroissement de 400.000 hl par rapport à 1953 représentant une valeur de 1,5 à 2 milliards de francs.

b) La Tunisie envisage, par ailleurs, la poursuite de son plan d'équipement de caves-coopératives viticoles dont une première tranche, déjà très importante, a été réalisée au cours du premier plan. Ces équipements permettent une amélioration considérable de la qualité des vins tunisiens et en facilitent, de ce fait, le placement à l'exportation.

Il est prévu, au titre du deuxième plan :

- la création d'une cave expérimentale pour l'étude des cépages destinés au renouvellement et à la reconstitution du vignoble phylloxéré.

- de porter de 360.000 hl à 460.000 hl la capacité des caves coopératives viticoles, afin de leur permettre de recevoir une récolte correspondant au rendement moyen de 51 hl à l'ha, les extrêmes pouvant varier de 30 à 60 et même 80 hl à l'ha selon les régions. Cette capacité serait reportée entre la plupart des caves coopératives, notamment celles de Bordj el Amri, Bellevue, Kélibia, Bordj Toum et les Coopératives adhérentes à l'Union des Coopératives Viticoles de Tunisie.

- l'agrandissement du chai de l'Union des Coopératives Viticoles de Tunisie à Djebel Djelloud en fonction du développement de la vente au détail (15.000 hl de cuverie métallique et de cuverie froide sont à réaliser ainsi que diverses installations de conditionnement).

Les INVESTISSEMENTS nécessaires se présentent comme suit :

a) reconstitution du vignoble :

Sur la base de 300.000 francs par hectare, la reconstitution du vignoble tunisien exigerait des investissements de l'ordre de 900 millions de francs par an, soit 3.600 millions de francs pour la période 1954-1957.

EN RAISON DES DIFFICULTES CONSIDERABLES QUE RENCONTRE L'ECOULEMENT DE LA PRODUCTION VITICOLE TANT EN TUNISIE QU'EN METROPOLE, TOUTE INTERVENTION DE LA PUISSANCE PUBLIQUE DOIT ETRE STRICTEMENT EXCLUE. IL NE SAURAIT DONC S'AGIR EN TOUT ETAT DE CAUSE QUE D'INVESTISSEMENTS ENTIEREMENT PRIVES, TOUT RECOURS AU CREDIT AGRICOLE OU A TOUT AUTRE ORGANISME DE CREDIT PUBLIC DEVANT ETRE RIGOUREUSEMENT EXCLU.

b) équipement des caves coopératives viticoles :

Ils s'élèvent à 255 millions de francs se répartissant comme suit :
(en millions de francs)

- Cave expérimentale	10
- Modernisation et agrandissement des caves coopératives	200
- Agrandissement du chai coopératif de Djebel Djelloud	45

Le financement de ces investissements sera en totalité à la charge de l'initiative privée (organismes coopératifs).

L'EQUIPEMENT OLEICOLE.

Compte tenu des investissements réalisés au titre du permier plan, l'équipement oélicole de la Régence est relativement avancé.

En ce qui concerne les huileries, la capacité globale de trituration peut être considérée comme suffisante, compte tenu des objectifs de production prévus au deuxième plan. La répartition géographique de ces huileries ne correspond pas cependant exactement aux besoins et il y aurait lieu de prévoir un petit nombre d'huileries nouvelles dans les régions complantées récemment et devant entrer en production dans les prochaines années.

Quant aux piles à huiles, la capacité existance est insuffisante tant pour amortir les variations de la production d'une année sur l'autre que pour assurer la régularisation de l'écoulement de cette production.

PROGRAMME 1954-1957 :

Il est prévu :

a) la construction de 10 huileries coopératives.

b) un accroissement de 4.000 tonnes de la capacité actuelle des piles à huile qui sera ainsi portée à 76.000 tonnes. Cette étape relativement modeste de l'accroissement des moyens de stockage en huile de la Tunisie est nécessaire, car la réalisation de moyens supplémentaires et importants de stockage suppose un assainissement du marché qui ne peut se faire que progressivement.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires s'élèvent à 320 millions de francs se répartissant comme suit :

- huileries (10 unités)	120
- piles à huile (4.000 tonnes)	200

Le financement de ce programme d'huileries et de piles à huiles sera assuré grâce au produit d'une partie de la surtaxe de 6 francs par kg d'huile exporté, récemment instaurée. Le contingent exportable estimé à 35.000 tonnes par an devrait procurer des ressources accuelles suffisantes pour couvrir en grande partie les besoins.

Ces huileries seront créées de préférence sous forme de groupements coopératifs des sociétés tunisiennes de prévoyance; mais leur fonctionnement normal ne pourra être assuré que dans la mesure où le financement de la récolte aura reçu une solution.

Les coopératives oléicoles proprement dites ont pu résoudre ce problème grâce à leur possibilité de recours à la Caisse mutuelle de Crédit agricole. Les

groupements coopératifs devraient pouvoir faire appel dans des conditions analogues à la Caisse centrale des Sociétés tunisiennes de prévoyance, afin de mettre les petits fellahs adhérents des groupements à l'abri des spéculateurs.

L'ELEVAGE.

L'élevage constitue une ressource intéressante pour l'économie tunisienne. Encore convient-il de noter que les pâturages sont maigres et qu'il suffit d'une sécheresse prolongée pour voir disparaître une bonne partie d'un capital évalué à environ 60 milliards. Certes, il existe, avec le développement des ressources hydrauliques et des périmètres irrigués, des perspectives encourageantes de constitution de troupeaux ovins et bovins améliorés. Mais ces possibilités sont limitées, et il convient avant tout de maintenir le cheptel à son niveau actuel et d'en assurer, parallèlement, l'amélioration.

PROGRAMME 1954-1957 :

1) pour la stabilisation du cheptel :

a) mise en oeuvre de la régénération des terrains de parcours, et aménagement léger d'un axe de transhumance (Gafsa-Sidi Bou Zid, Kairouan, Pont du Fahs, Mateur);

b) création, dans le même temps, de moyens de sauvegarde immédiate du cheptel; 6 centres de sauvegarde ou de distribution alimentaire sont prévus : Kairouan, Kasserine, Gafsa, Hadjeb el Aïoun ou Djilma, Makmassy et Thala ou Kalaa-Djerda;

c) encouragement au développement des cultures fourragères;

d) protection des pâturages par l'établissement d'enclos de rotation pastorale et culturale d'usage collectif;

e) mise en oeuvre d'un vaste programme d'hydraulique pastorale (repris sous la rubrique hydraulique).

2) pour l'amélioration du cheptel :

- distribution de géniteurs;
- équipement de fermes;
- équipement coopératif d'ensilage;
- équipement des stations d'élevage et des stations de monte.

Les INVESTISSEMENTS prévus s'élèvent à 1.130 millions dont 850 seront à la charge de la puissance publique pour les quatre prochaines années (non compris les crédits pour l'équipement hydraulique du pays du mouton).

Ils se décomposent comme suit : (en millions de francs)

- modernisation des exploitations	87
- défense sanitaire	70
- amélioration zootechnique	155
- organisation pastorale	544
- encouragement à l'élevage des équidés	80

LA CONSERVATION DES PRODUITS AGRICOLES.

1) L'équipement frigorifique.

Dans le cadre du premier plan un entrepôt polyvalent d'une capacité totale de 3.300 m3 a été réalisé au port de Tunis,

- dont : 2.300 m3 exploités à une température voisine de 0°
  200 m3 à - 10°
  et 800 m3 à - 18°
  et un tunnel de congélation à - 30°

Cet entrepôt est complété par une station d'emballage permettant d'assurer les opérations de conditionnement de fruits en réduisant au minimum les frais de manutention et de transport.

Cette station comporte deux chaines, l'une pour les fruits à pulpes, l'autre pour les agrumes.

Le plan prévoit l'exécution de la deuxième tranche de l'entrepôt frigorifique polyvalent de Tunis et l'équipement des lieux de production par la mise en place de stations locales :

- centres de collecte et de groupage des laits à Medjez el Bab, Béja, Mateur, Massicault.
- construction d'un centre coopératif de préréfrigération à Menzel Témime;
- construction d'un entrepôt polyvalent à Sfax;
- mise en place d'une consigne frigorifique à l'aérodrome de Tunis et Acuïno.

Le plan prévoit, en outre, l'installation aux abattoirs de Tunis, de chambres froides destinées :

- au ressuyage des viandes en atmosphère refroidie pour réfrigération primaire dans les 24 heures;
- à la conservation de courte durée aux environs de 0 + 2° C pour améliorer l'approvisionnement de la consommation locale;
- au stockage des viandes destinées au service d'exportation.

La capacité d'entreposage sera de l'ordre d'une soixantaine de tonnes avec possibilités d'extension; corrélativement, l'un des bâtiments d'abattage devra être modernisé pour garantir la qualité des viandes exportées.

2) la protection des végétaux.

Le plan prévoit la création d'un certain nombre de stations de désinsectisation :

a) création de 3 stations de pré-désinsectisation pour les dattes :
   Tozeur ..... 36.000 qx à traiter,

Kébili ..... 18.000 qx à traiter,
Nefta ..... 18.000 qx "

b) la création à Tunis d'une station portuaire de désinsectisation par traitement sous vide (une première tranche de 40 m3 de capacité est prévue à Tunis).

Ces stations seront construites avec l'aide de l'Etat afin d'assurer le contrôle rigoureux des opérations de désinsectisation.

c) la lutte préventive par la mise à la disposition de l'agriculture tunisienne d'appareils de pulvérisation à haute pression.

Les INVESTISSEMENTS prévus sont de l'ordre de 360 millions de francs dont 80 seront à la charge de la puissance publique.

L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE AGRICOLES.

1) L'enseignement agricole.

La Tunisie est conduite à organiser avec un soin tout particulier l'enseignement agricole, destiné soit à la formation des cadres, soit également à satisfaire aux besoins de main-d'oeuvre que les techniques modernes obligent à être de plus en plus avertis et spécialisés.

Il existe actuellement trois catégories d'enseignement agricole :

a) l'enseignement supérieur, dispensé à Tunis par l'Ecole coloniale d'agriculture;

b) l'enseignement théorique et pratique réservé exclusivement aux jeunes Tunisiens, par l'Ecole d'agriculture Sidi-Naceur à Smindja - Moghrane;

c) Une formation de main-d'oeuvre agricole spécialisée, soit à l'école (centre de formations professionnelles), soit par des organisations post-scolaires (cours de conducteurs agricoles de l'Ecole coloniale d'agriculture).

Cet effort doit être développé essentiellement en ce qui concerne la formation pratique de moniteurs d'une part, d'ouvriers agricoles spécialisés d'autre part.

Le deuxième plan prévoit :

- la création de 2 fermes d'apprentissage agricole à Kasserine et à Sidi-Tabet qui permettront la formation de 90 ouvriers agricoles spécialisés par an;
- la création d'un centre de formation professionnelle à Gafsa;
- la création d'une école pratique à Sidi-Tabet pour la formation de 60 moniteurs agricoles par an.

2) La recherche agricole.

La Tunisie possède d'ores et déjà un équipement perfectionné en matière de recherches agricoles; elle dispose, en effet, du service botanique et agronomique de l'Institut Arloing et des laboratoires dépendant des chaires d'enseignement de l'Ecole coloniale d'agriculture de Tunis.

Le plan prévoit, au titre de la recherche pratique :

- des essais de rénovation pastorale dans des stations pastorales;
- la création de stations pilotes pour l'étude, en association avec les agriculteurs, des cultures irriguées;
- la création d'une station oléicole à Sfax.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires pour la période 1954-1957 s'élèvent à 270 millions de francs dont une partie, telle la station oléicole de Sfax, sera financée par les professions intéressées.

. . .

L'APUREMENT DU REGIME FONCIER.

Comme la plupart des pays islamiques, la Tunisie se caractérise, en matière foncière, par la précarité des titres de propriété détenus par les musulmans et l'existence d'institutions particulières telles que les bien habous et les terres collectives. En Tunisie, les terres collectives occupent environ 3.500.000 hectares et les terres habous plus de 1 million d'hectares.

PROGRAMME 1954-1957 :

Les principales difficultés de l'apurement foncier en Tunisie proviennent du fait que la plupart des opérations ont un coût trop élevé pour les petites propriétés des milieux autochtones.

C'est la raison pour laquelle le paysanat s'est trouvé depuis 1945 dans la nécessité de prendre entièrement à sa charge la plupart des travaux topographiques sur les terres collectives et les terres habous soumises à la procédure d'enzel et d'étendre la gratuité dans les secteurs d'organisation du cadastre.

Cette oeuvre de clarification foncière, base première de toute mise en valeur rationnelle doit être poursuivie très rapidement.

La nécessité de poursuivre cette politique sur les seules ressources de la puissance publique limite malheureusement les possibilités d'action et a conduit le Gouvernement tunisien à retenir les objectifs suivants :

1°/ délimitation de 160.000 hectares de terres collectives et habous.

2°/ Cadastre de 10.000 hectares.

Afin d'atteindre ces objectifs, les mesures suivantes devront être prises:

- recours à des géomètres privés, notamment pour la délimitation des terres collectives et habous, pour les lotissements et rétablissements de bornes des terres immatriculées.

- accroissement des effectifs du service foncier du Ministère de l'Agriculture et paiement de ces effectifs supplémentaires sur les Crédits du Plan.

- accroissement des effectifs de décentralisation de la Conservation Foncière afin de pouvoir satisfaire aux demandes accrues d'immatriculation résultant notamment de l'extension du cadastre.

- simplification et modernisation des procédés topographiques.

Les investissements prévus s'élèvent à 400 millions de francs pour la période 1954-1957. Ils s'ajoutent aux 2 milliards consacrés par le gouvernement tunisien, sur ses ressources ordinaires, aux travaux d'apurement foncier.

• • •

LES MOYENS EN PERSONNEL

L'ampleur et l'importance des efforts à promouvoir dans le domaine de l'agriculture, et plus spécialement de l'agriculture autochtone à laquelle une attention toute particulière doit être désormais portée, exigent le renforcement en personnel technique qualifié des services de l'agriculture.

Des crédits sont déjà prévus au titre du plan pour la construction, à l'intérieur du pays, de logements pour les ingénieurs et les moniteurs agricoles, ainsi que pour le personnel du service de l'élevage.

Il importe que, parallèlement, des crédits accrus soient prévus chaque année au budget ordinaire tunisien, pour le recrutement de personnel technique supplémentaire. Il devrait y être pourvu, en cas de défaillance du budget local, par l'imputation de ces frais de fonctionnement supplémentaires sur les crédits du budget d'investissements. C'est l'une des conditions essentielles du succès des efforts envisagés et d'un emploi judicieux et total des crédits d'équipement prévus.

CHAPITRE III

L'HYDRAULIQUE

Des trois pays d'Afrique du Nord, la Tunisie est le plus pauvre en eau. Sur une superficie totale de 167.000 km2, plus de 100.000 reçoivent moins de 200mm d'eau par an et 42.000 de 200 à 450 mm. 25.000 km2 seulement, dans le nord de la Régence en reçoivent plus de 450. C'est dire l'importance que revêtait plus spécialement dans ce pays, la mise en oeuvre d'un vaste effort d'équipement hydraulique.

Des travaux très importants ont été engagés, au lendemain de la guerre, en vue de la mise en valeur de la basse vallée de la Medjerdah. Ils comportaient notamment dans une première étape, la construction des grands barrages de l'oued el Lil, de l'oued Méllègue et de Tauliervilla. Ils ont dû être repris dans le cadre du premier plan et ont, de ce fait, grevé lourdement les disponibilités financières que la métropole a pu mettre à la disposition de la Tunisie pour financer les autres investissements.

Aussi, le premier plan n'a-t-il pu consacrer des crédits suffisants à la réalisation éminemment souhaitable de travaux de petite hydraulique agricole, répartis sur l'ensemble du territoire - et plus spécialement dans le Centre et dans le Sud et présentant sur le plan économique, comme sur le plan humain, un intérêt primordial.

Le deuxième plan consacre la priorité rigoureuse qui doit revenir normalement aux investissements concernant, d'une part l'achèvement de l'équipement et la mise en valeur des grands périmètres d'irrigation ou d'assainissements qui ont déjà fait l'objet d'investissements considérables, d'autre part, le développement des petits équipements hydrauliques qui n'exigent que des investissements limités, mais qui sont néanmoins susceptibles d'apporter très rapidement des résultats appréciables sur le plan économique comme sur le plan social.

. .

L'INVENTAIRE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES.

La Tunisie a organisé depuis plus de vingt ans et poursuit systématiquement l'inventaire des ressources hydrauliques du pays par la mesure des débits des cours d'eau, par la recherche et l'estimation des ressources en eau souterraine, par toutes les études relatives à la pluviométrie, au ruissellement, à l'infiltration, à l'évaporation, ainsi que plus récemment, en liaison avec les services agricoles, par les études de pédologie et de phytosociologie, c'est-à-dire l'ensemble des études permettant de dresser des programmes précis de mise en valeur de l'hydraulique.

Cette oeuvre qui a déjà permis un développement important de l'hydraulique en Tunisie, doit être poursuivie sans ralentissement car elle est la base de toutes les réalisations en matière d'hydraulique.

A la fin de 1953, la situation d'ensemble était le suivante :

- les quantités d'eau utilisables que les travaux d'hydraulique générale avaient permis de capter, se montaient à 4.150 litres-seconde; le rythme atteint a été de 790 litres-seconde en 1951, 700 en 1952 et 400 en 1953.

- les études géologiques et hydrogéologiques détaillées portaient sur les 2/3 du territoire. L'achèvement de la carte géologique au 1/50.000ème est en cours. La couverture photographique aérienne de la Tunisie est achevée sauf dans les territoires du Sud.

- les études pédologiques effectuées affectaient déjà des superficies importantes:

Surfaces cartographiées (en ha)

Régions	au 1/200.000°	au 1/100.000°	au 1/50.000°	au 1/20.000° & 1/5.000°
Nord	300.000	-	150.000	-
Centre	-	63.000	60.000	15.000
Sud	-	-	-	20.000
Total :	300.000	63.000	210.000	35.000

- 29.400 points d'eau étaient inventoriés et suivis régulièrement;

- 16 postes de jaugeage étaient installés et répartis sur 7 oueds principaux;

- le rythme des analyses complètes d'eau pour la mise en culture de périmètres irrigués atteignait 1.600 par an non compris les mesures de conductibilité électrique qui remplacent de plus en plus les analyses chimiques.

- enfin, 58.000 mètres de sondage de reconnaissance avaient été réalisés, notamment dans le centre et le sud où d'importantes nappes artésiennes ont été reconnues et captées.

PROGRAMME 1954-1957 :

- assurer la poursuite jusqu'à achèvement des études géologiques sur l'ensemble du territoire et des études pédologiques dans les périmètres irrigables;

- effectuer les études de détail pour les régions étudiées au 1/200.000° et étendre les études au 1/200.000° aux régions non encore étudiées;

- procéder à des forages de reconnaissance à raison de 12.000 mètres par an environ dans les régions non encore explorées du Nord, du Centre et du Sud;

- compléter l'équipement en matériel de sondage et de captage d'eau des services techniques chargés de l'inventaire des ressources hydrauliques de la Tunisie;

Les INVESTISSEMENTS nécessaires : un crédit de 800 millions de francs est inscrit pour la période 1954-57; il s'y ajoutera, en provenance du budget ordinaire tunisien les dotations nécessaires à la couverture des dépenses courantes d'inventaire des ressources hydrauliques et d'inventaire des sols, jusqu'ici financées par le canal du budget des investissements.

• • •

L'HYDRAULIQUE AGRICOLE.

Cette rubrique, capitale pour l'avenir de la Tunisie, comprend tous les travaux d'hydraulique aux formes multiples et variées qui intéressent la production agricole, végétale ou animale de la Régence.

A - PERIMETRES D'IRRIGATION

MISE EN VALEUR DE LA BASSE VALLEE DE LA MEDJERDAH :

L'équipement de la vallée de la Medjerdah, entrepris en 1946, comprenait :

- la construction d'un barrage d'accumulation sur l'oued Mellègue, principal affluent de la Medjerdah (retenue de 300 millions de m3);

- la construction en aval, à Tauliervillle, d'un barrage de prise pour l'alimentation des canaux d'irrigation de la basse-vallée de la Medjerdah (50.000 hectares). En outre, 2.000 ha pourront être irrigués par pompages dans la rivière en amont du barrage de Tauliervillle;

- l'assainissement de 150.000 ha de terres à irriguer et de 25.000 ha supplémentaires en dehors des périmètres irrigables;

- le colmatage de 5.000 ha de terres actuellement impropres à la culture;

- la protection des terres de la basse-vallée contre les inondations par la coupure de boucles de la rivière et la construction d'un émissaire à Henchir Tobias;

- la construction d'usines hydroélectriques utilisant les chutes des barrages du Mellègue et de Tauliervillle (30 millions de kWh annuels).

Cet ensemble comprenait, en outre, la construction d'un barrage sur l'oued el Lil (retenue de 75 millions de m3) destiné essentiellement à l'alimentation de Tunis en eau potable et à la production d'énergie électrique. Il n'est cité ici que pour mémoire (voir adductions d'eau).

A l'heure actuelle, les deux barrages sur l'oued el Lil et sur l'oued Mellègue sont pratiquement achevés. Depuis septembre 1953, le barrage de l'oued el Lil assure un supplément de 100.000 m3 d'eau potable par jour à Tunis.

Le barrage de Tauliervillle est en cours de construction. Les travaux du grand canal ne sont pas encore entrepris; par contre une partie des réseaux d'irrigation a été déjà réalisée (120 km); ces canaux sont alimentés provisoirement par des stations de pompage établies sur la Medjerdah. Ils dominent une surface irrigable de 7.000 ha dont 4.500 sont actuellement équipés et 2.000 irrigués.

En ce qui concerne les travaux de protection contre les inondations, l'émissaire de l'Henchir Tobias a été construit; l'augmentation de la pente de la rivière en amont est prévue par la coupure de plusieurs boucles importantes et la modification des pentes du Bathan et de Djedeida; enfin un endiguement du lit mineur est prévu.

En ce qui concerne les travaux d'assainissement, le programme général a été réalisé pour les secteurs de la Mabtouha, de Bejaoua et de Bou Soumt; les résultats obtenus sont particulièrement intéressants.

PROGRAMME 1954-1957 :

1°) achèvement complet des barrages de l'oued Mellègue et de Tauliervillle.

2°) Le programme d'ensemble de lutte contre les inondations prévoit d'augmenter le débit porté par la Medjerdah jusqu'à 1.600 m3/seconde par :

a) envoi direct d'une partie des eaux de crue à la mer par l'émissaire de l'Henchir Tobias, qui servira également au colmatage de 25.000 ha de terres de la Garaa Ben Ammar;

b) augmentation de la pente de la rivière par coupure des boucles les plus importantes du fleuve de façon à en augmenter la pente. La coupure de Protville permettra d'augmenter le débit que peut porter la Medjerdah de 150m3/seconde. La coupure de Menzel-Rached augmentera encore le débit de 200m3/seconde.

c) endiguement partiel du lit mineur qui permettra de porter la débitance de la Medjerdah de 1.400 m3/seconde à 1.600 m3/seconde.

Il est prévu, pour les quatre prochaines années, l'amélioration de l'émissaire de l'Henchir Tobias, l'achèvement de la coupure de Protville et de la coupure de Menzel-Rached, la suppression du barrage de Djedeida, l'amélioration du barrage du Bathan, l'endiguement et la création de points de débordement.

3°) Les travaux d'assainissement et de drainage prévus permettront de relever les rendements moyens actuels et d'irriguer sans danger de relèvement de la nappe phréatique des terres dominantes et certains terrains bas. Ils auront surtout pour effet enfin d'évacuer les eaux de ruissellement qui ne trouvent pas de débouché naturel à la Medjerdah à cause du profil en travers de la plaine. Ces eaux stagnent sur place ou s'écoulent parallèlement à la Medjerdah et viennent s'accumuler dans les différents bas-fonds. Ces canaux serviront également à faciliter l'évacuation des éventuelles eaux de débordement; ils seront conçus pour faciliter l'implantation des réseaux de drainage destinés à abaisser au maximum la nappe phréatique.

Le deuxième plan retient l'exécution de travaux d'assainissement portant sur 28.000 hectares dont 8.000 sur la rive gauche et 20.000 hectares sur la rive droite de la Medjerdah.

4°) Irrigations : l'eau nécessaire aux irrigations sera accumulée, pendant l'hiver, derrière le barrage du Mellègue; son niveau sera relevé grâce au barrage de Tauliervillle de façon à l'envoyer dans un grand canal qui l'amènera aux bassins placés en tête de chaque secteur.

Les études topographiques, foncières, pédologiques, hydrauliques faites ont permis d'évaluer à 60.000 hectares les zones irrigables de la basse vallée de la Medjerdah.

Le plan prévoit l'achèvement du barrage de Taulierville - qui comportera sur la rive gauche une usine hydroélectrique - la construction du grand canal, la mise en état d'irrigabilité de 18.000 ha et l'irrigation effective de 9.000 ha en 1957.

L'aménagement de ce périmètre est particulièrement intéressant, notamment du fait qu'il présente des avantages importants :

- proximité de Tunis (20 km), grand centre de consommation de la Tunisie (400.000 habitants);
- proximité du port de Tunis, facilitant les exportations;
- région bien desservie en voies de communication (routes, chemins de fer) et en énergie électrique (réseau à 30.000 volts assez dense);
- situation foncière bien définie et peuplement important. La population évoluée et bien éduquée du point de vue agricole peut tirer le meilleur rendement des possibilités d'irrigation qui lui seront offertes;
- nombreuses facilités pour l'implantation d'industries de transformation et de conditionnement des produits agricoles.

D'autre part, la création récente d'un commissariat à la mise en valeur de la Medjerdah a déjà permis de pousser activement la préparation des opérations par la création d'associations syndicales de propriétaires qui ont déjà souscrit des engagements d'utiliser l'eau au prix fixé et de rembourser certaines dépenses d'assainissement.

Il paraît donc certain que, compte-tenu des circonstances favorables signalées ci-dessus de l'état de préparation en ce qui concerne l'utilisation de l'eau et des engagements déjà souscrits par les propriétaires, le développement des irrigations puisse suivre de très près les investissements prévus au plan.

La production actuelle dans cette région est surtout orientée vers les cultures sèches, céréales, vigne, mais comporte déjà environ 4.000 hectares de cultures irriguées. La production atteint un tonnage d'environ 270.000 tonnes de produits valant 2 milliards environ. La mise à l'irrigation de ces terrains permettra d'atteindre une production de 900.000 tonnes de produits valant près de 6 milliards.

Cette augmentation de production fera vivre sur place quatre fois plus d'individus qu'actuellement, tout en laissant disponible pour l'approvisionnement de Tunis et l'exportation, une masse considérable de produits.

Les investissements nécessaires à la charge de l'Etat sont de 820 millions pour l'achèvement du barrage de l'Oued Mellègue, de 2.035 millions pour l'achèvement du barrage de Taullierville, de 1.100 millions pour la construction du Grand Canal, de 1.500 millions pour la construction de réseaux d'irrigation, de 300 millions pour l'assainissement et de 300 millions pour la lutte contre les inondations.

PERIMETRES D'IRRIGATIONS SECONDAIRES.

Il s'agit des travaux s'irrigation effectués par les particuliers groupés en associations d'intérêt collectif, sous le contrôle et avec l'aide des services techniques de l'administration tunisienne.

A la fin de 1953 il existait 56 associations d'intérêt collectif constituées; 53 étaient en cours de constitution.

Elles affectaient une superficie de 42.000 ha de terres assainies et 19.000 ha de terres irriguées (eaux pérennes et eaux de crues) utilisant 3.300 litres/seconde d'eau pérenne. Cet ensemble représentait plus des 3/4 des terres irriguées de l'ensemble du territoire (25.000 ha environ).

PROGRAMME 1954-1957:

Dans le Nord, il s'agit essentiellement d'assurer la mise en valeur de quelques régions particulièrement favorables à l'irrigation et notamment de la plaine de la Soukra, aux portes de Tunis, région riche se prêtant particulièrement aux cultures maraîchères limitées par le manque d'eau et la salure progressive de la nappe phréatique. Il est prévu d'utiliser une partie des eaux usées de Tunis après épuration à l'irrigation de cette zone suburbaine d'importance capitale. La première tranche de travaux prévus porte sur un débit de 6.000 m3/jour et l'irrigation de 1.100 hectares.

La mise en valeur du Centre de la Tunisie est basée sur la création, compte tenu des ressources hydrauliques connues ou captées, de périmètres irrigués importants pour la plupart, mais en nombre limité.

Ces périmètres sont d'un intérêt primordial à de nombreux points de vue:

- ils constituent les points de départ indispensables à la fixation des populations et à la mise en valeur de toute la région avoisinante;

- ils permettent par leurs cultures irriguées à la population alentour de subvenir dès la première année, à ses besoins essentiels et d'attendre que les plantations en culture sèche ou irriguée deviennent productives.

- ils peuvent constituer des centres de sauvegarde avec luzernières pour les troupeaux menacés en période sèche.

- ils utilisent une main d'oeuvre nombreuse, assurent à une population sans cesse croissante une amélioration de son niveau de vie.

Ajoutons que pour la plupart des cas, les eaux obtenues sont artésiennes et que les frais à supporter par les intéressés dans ces conditions, limités à l'entretien des ouvrages et à leur amortissement en 25 ans sans intérêt, permettent d'escompter un prix de l'eau de l'ordre de 2,50 Fs permettant d'assurer la rentabilité de la plupart des cultures.

A la fin de 1953, la situation était la suivante :

Captages	réalisés	3.000 litres/sec.
	à réaliser	1.200 litres/sec.
périmètres irrigables	équipés	3.200 hectares
	à équiper	3.900 hectares
	à créer	11.000 hectares

Dans les périmètres du Sud, toutes les sources d'eau utilisées autrefois pour l'alimentation des oasis ont été captées à leur maximum par de multiples forages; il faut s'attacher à économiser l'eau au maximum dans les périmètres existants par la pose de canalisations étanches, à veiller à l'entretien et au remplacement des puits existants par des puits plus durables que les anciens puits construits à une époque où la technique était dans l'enfance, à revoir enfin les dispositions des captages de façon à contrôler le débit et utiliser l'eau des nappes suivant les besoins et non au gré des écoulements naturels.

Ces trois opérations se traduisant pas un gain d'eau sensible peuvent encore permettre des extensions des oasis existantes.

Mais il faut aussi attacher la plus grande attention à la recherche, en dehors des oasis actuelles de ressources en eaux nouvelles permettant la création de périmètres irrigables et de faire face à la surpopulation actuelle des anciennes oasis.

D'assez grosses possibilités ont d'ores et déjà été reconnues (Ksar Rhilane, Chakmou) sur des nappes jusqu'ici inexploitées et importantes; une oasis est d'ores et déjà en cours d'établissement à Ksar Rhilane.

Depuis 1948 seulement, près de 2.350 litres-seconde ont été captés; 1.450 hectares ont été équipés, 3.000 sont à équiper ou à créer.

Le programme prévu pour les années 1954-1957 comporte l'aménagement hydraulique de 5.000 hectares d'oasis et l'exécution d'un minimum de 6 forages par an (dont 5 de remplacement et 1 de complément).

Les investissements à la charge de l'Etat sont de 2.400 millions de Fs.

AMENAGEMENT DES PARCELLES IRRIGABLES:

Dans les grands périmètres où la superficie des propriétés est en général assez grande, l'aménagement des parcelles pour recevoir l'eau d'irrigation représente une dépense d'investissement de l'ordre de 200.000 Fs par hectare; l'importance de cette dépense est une des raisons principales du lent développement des irrigations dans certains périmètres.

Il est prévu une aide du crédit agricole pouvant atteindre environ 60.000 francs par hectare; les crédits correspondants sont inscrits sous la rubrique "Agriculture" du plan. Dans la rubrique "Hydraulique agricole" figure une somme de 250 millions destinée à couvrir des dépenses prises en charge directement par l'Etat (frais d'opérations topographiques de nivellement et frais d'expérimentation et démonstration).

Pour les périmètres secondaires, les propriétés irrigables ont en général une très faible étendue (quelques hectares) de sorte que l'aménagement des parcelles s'y réalise, sauf rares exceptions, sans soulever de problèmes financiers. Cependant, les propriétaires devraient pouvoir bénéficier du crédit agricole dans les cas où cela serait reconnu justifié.

UTILISATION DES EAUX DE CRUES :

L'utilisation par épandage des eaux de crue constitue une amélioration foncière de premier ordre, permettant d'effectuer la mise en valeur de régions à faible pluviométrie dont les possibilités de récolte sont normalement très aléatoires.

Ces zones de végétation pauvre et irrégulière sont intéressées par le passage de courants d'eaux sauvages, inutilisés, abondants mais de courte durée, provoquant par érosion des dégâts extrêmenent importants et dont les résultats nuisibles augmentent rapidement d'année en année.

Les aménagements réalisés dans les dernières années, ont prouvé l'efficacité des ouvrages de retenue et de distribution des eaux sur le sol.

Les résultats obtenus constituent un encouragement certain à la mise en oeuvre d'un programme important de réalisations permettant de constituer un remède à la lutte contre l'érosion et d'améliorer les possibilités culturales de surfaces importantes, insuffisamment productives, mais disposant de main-d'oeuvre, ce qui rend possible l'exploitation aux meilleures conditions dès que les travaux exécutés apportent au sol les quantités d'eau qui assurent une récolte plus régulière.

Les travaux exécutés au cours des exercices antérieurs représentent pour plus de 20 chantiers, une surface irriguée de l'ordre de 14.000 hectares.

Ces investissements sont réalisés avec une participation des intéressés qui fournissent la main-d'oeuvre nécessaire à un taux de rémunération réduit et assurent éventuellement le complément de financement par les prêts des Sociétés tunisiennes de Prévoyance.

Le plan prévoit :

- Dans le Nord, l'aménagement de la région de Bou Ficha, où un barrage sur l'oued er Rebia récemment achevé permet de prélever au moment des crues 25m3/ seconde qui sont répandus dans la plaine. Sur la rive droite, 1.000 ha ont déjà été équipés en canaux. Il reste à achever les travaux analogues prévus sur la rive gauche et retardés par des questions foncières - (microfundia - habous);

- dans le Centre : l'aménagement de Djebibina et de l'Oued Moghène

- dans le Sud, la construction de barrages en terre dans les région de Gafsa, Tozeur, Sfax et Gabès.

Au total, c'est une moyenne de 6 à 8.000 ha qui sera traitée chaque année.

Le coût pour la puissance publique en sera de 600 millions de Fr. L'autofinancement est estimé à 55 millions.

DEFENSE CONTRE LES EAUX NUISIBLES:

En dehors des crédits prévus dans le cadre de l'aménagement de la basse vallée de la Medjerdah, des dotations importantes sont prévues pour l'assainissement des autres régions de la Tunisie. L'intérêt de ces travaux d'assainissement agricole est très grand et il est certain que ces travaux se classent parmi les plus rentables. Ils sont exécutés par des associations syndicales de propriétaires auxquelles le fonds tunisien de l'hydraulique agricole consent des avances remboursables, sans intérêt, en 25 annuités.

Les travaux prévus affectent essentiellement le Nord de la Tunisie où la pluviométrie est abondante et les terres souvent très lourdes; d'importantes surfaces (55.000 ha non compris la basse vallée de la Medjerdah) sont susceptibles de donner, après drainage, d'excellents rendements en cultures céréalières:

- oued Djoumine ..... 5.000 ha
- plaine de Mateur ..... 4.000 ha
- vallée de l'oued Tine ..... 8.000 ha
- plaines du Goubellat, Tarf-Ech Ma, Thibica, Pont du Fahs, Depienne ..... 15.000 ha
- haute vallée de la Medjerdah ..... 16.000 ha
- plaine de Soliman ..... 4.000 ha
- plaine d'El Haouaria ..... 3.000 ha

En raison du montant assez élevé de ces travaux, la réalisation de ce programme devra être étalée au delà de 1957 et portera, pour la prochaine période quadriennale, sur les régions ci-après : plaine de Mateur et de l'oued Djoumine, haute vallée de la Medjerdah (en partie), Bou Arada et Thibica, Soliman et el Haouaria (en partie).

B - POINTS D'EAU

Dans ce secteur qui concerne à la fois l'alimentation humaine, l'abreuvage des troupeaux et éventuellement l'arrosage d'appoint des jeunes plantations en période de sécheresse, le maximum d'efforts possible doit être réalisé.

Le plan prévoit la création en quatre ans, de 250 points d'eau nouveaux. Les crédits prévus sont de 600 millions de francs.

Il faut noter en outre que des travaux intéressant l'équipement hydraulique pastoral sont repris, par ailleurs, sous les rubriques "périmètres secondaires" et "alimentation en eau potable des centres humains".

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES CENTRES HUMAINS.

A la suite de l'achèvement en 1952 du barrage de l'Oued el Lil et de la conduite de 140 km qui le relie à Tunis, l'agglomération de Tunis et de ses banlieues dispose désormais de 100.000 m3 d'eau supplémentaires par jour; son alimentation d'eau potable se trouve ainsi assurée pour de nombreuses années. Il reste à assurer le renforcement et l'extension du réseau de distribution.

A Sfax, l'exploitation de la nappe artésienne a donné des eaux chargées de 3,5 g. de sel par litre, qui ont pu cependant être utilisées en mélange avec l'eau de Sbeitla dans une proportion de 25 %. C'est un maximum qu'il n'est plus possible de dépasser, alors que la consommation continue à augmenter.

A Sousse, et dans le Sahel, l'utilisation de toutes les ressources du Sahel Sud n'ont permis d'augmenter que de 10 % environ la dotation en eau. Les coupures continuent à être la règle en été.

A Bizerte, le développement maximum des ressources d'eau de Ferryville de l'Oued Gréa et des captages de la rive Sud du Goulet ne permettent plus d'éviter les coupures dès le mois de mai.

Il n'est plus possible de faire face dans ces centres aux besoins actuels sans amener des eaux nouvelles par des adductions importantes. Depuis 1946, des adductions nouvelles ou complémentaires ont, en outre, été réalisées dans 24 centres divers. Des travaux sont en cours dans 11 autres centres.

PROGRAMME 1954-1957:

1 - Tunis : renforcement et extension du réseau de distribution de Tunis et de ses banlieues.

2 - Sfax : les ressources actuellement distribuées se montent à 80 litres/seconde. Les recherches exécutées depuis 1945 ont permis de capter 120 litres/seconde et de reconnaître l'existence des 50 litres/seconde supplémentaires le long de la conduite d'adduction de Sbeitla. Les travaux comprennent des forages le long de la conduite de Sbeitla et le raccordement des captages de Sbeitla à l'adduction, le doublement de l'adduction sur 175 km ainsi que la construction des réservoirs et des réseaux de distribution correspondants.

3 - Sousse et Sahel : les recherches d'eau ont démontré la possibilité de porter les ressources nécessaires de 85 à 250 litres/seconde par des forages le long de la conduite actuelle de Bou Hafna - Sousse et dans la région de Beni Hassen. Les travaux prévus comportent des forages, le doublement de l'adduction de Bou Hafn Sousse sur 80 km et le raccordement avec le Sahel Sud ainsi que les maillages et réservoirs correspondants.

4 - Bizerte : les recherches effectuées ont permis de capter 100 litres/seconde dans la plaine de Mateur et d'envisager avec chances de succès le captage de 50 litres/seconde de plus. Les travaux suivant : captages dans les régions de Ferryville, de l'Oued Gréa et de Remel, conduite d'adduction de 20 km de Mateur à Ferryville, installation de pompage à Mateur, doublement des conduites El Hamila - Bizerte et Aïn Bou Ras - Bizerte, permettent de porter de 100 à 250 litres/seconde les ressources disponibles pour Bizerte.

5 - Autres villes et centres urbains : Le nombre des villes ou centres de Tunisie non pourvus encore de distribution régulière d'eau potable est encore de 121, représentant une population d'environ 310.000 habitants. Dans un certain nombre d'autres centres, les distributions existantes sont insuffisantes et il y a lieu de les étendre ou de les améliorer. En première urgence, il y a lieu de réaliser des travaux dans une trentaine de centres répartis sur l'ensemble du territoire.

Une place à part est faite au centre du Cap Bon où sont prévues des adductions communes à plusieurs centres. Les nappes du Cap Bon sont en effet surexploitées en de nombreux points, et il convient de concentrer les captages sur les points où les nappes aquifères réservent le plus de disponibilités. Ces adductions seront réalisées sur un plan régional, l'une des zones étant alimentée par des ressources découvertes dans le flanc Sud de l'anticlinal de Menzel Abderrahman; l'autre par un circuit alimenté par les nappes de la plaine de Grombalia, et connecté avec l'alimentation en eau de Tunis.

1.500.000 m3 d'eau pourront ainsi être distribués au terme du deuxième plan dans ces petits centres urbains.

6 - Centres ruraux : En dehors des crédits prévus au titre des points d'eau - à destination souvent multiple - une dotation spéciale est prévue en faveur de l'alimentation en eau des petits centres ruraux.

- Les INVESTISSEMENTS prévus pour la période 1954-57 se présentent comme suit :

1 - Tunis-Banlieue : 1.100 millions pour l'achèvement des conduites d'adduction, des réserves en cours d'exécution et pour les travaux d'adduction du Fondouk Choucha, Radès, La Marsa, La Soukra. Il s'y ajoute les crédits nécessaires à l'achèvement du barrage de l'Oued Ellil (règlement du marché).

2 - Autres villes : la première tranche 1954-57 formant des ensembles exploitables s'élève à 1.400 millions et affectera seulement :

Sousse	: 560 M.
Sfax	: 500 M.
Autres villes	: 340 M.

Ce programme permettra de distribuer :

150 litres-seconde à Sousse
100 litres-seconde à Sfax
110 litres-seconde à Bizerte-Ferryville.

Le financement de ces investissements sui devra être appliqué de façon uniforme dans toutes les villes devra être assuré pour 1.800 millions par le F.M.E. et pour 700 millions par le financement local.

Celui-ci sera obtenu par une surtaxe de 12 Fs le m3 d'eau vendu, qui fera passer le prix de l'eau à 52 Fs dans les grandes villes et 62 Fs dans les petites villes. Un effort très substantiel est donc demandé aux intéressés.

•
• •

LES MOYENS EN PERSONNEL.

Le plein emploi des investissements ainsi prévus suppose un effort accru, sur le plan budgétaire, pour le recrutement de nouveaux techniciens de l'agriculture et de l'hydraulique. C'est là une condition essentielle au succès des efforts entrepris dans le passé, et de ceux qui sont envisagés pour les prochaines années. Et si les possibilités budgétaires de la Tunisie devaient se révéler dans l'impossibilité de faire cet effort supplémentaire, il conviendrait de réserver en priorité, sur les crédits d'investissements retenus ci-dessus, les ressources nécessaires à la rémunération du personnel technique supplémentaire indispensable dans ces deux secteurs.

Il devra en être de même, si besoin est, pour assurer la mise à la disposition du service topographique des moyens en personnel qui lui font actuellement défaut et que les services de l'enseignement technique devront, de leur côté, s'efforcer de former rapidement sur place. Ils devront aussi s'efforcer de mettre rapidement à la disposition des exploitations agricoles les ouvriers et les spécialistes de l'irrigation qui lui font actuellement défaut.

•
• •

LES REFORMES INDISPENSABLES.

1 - Sur le plan de la coordination en matière d'hydraulique agricole:

Si cette coordination est effectivement réalisée pour la basse vallée de la Medjerdah, depuis la création d'un Commissariat à la mise en valeur de la Medjerdah, dans les autres secteurs par le comité supérieur de l'hydraulique agricole, elle reste à réaliser, notamment en ce qui concerne les questions foncières et les questions agricoles, la lutte contre l'érosion et les actions exécutées dans le cadre des Sociétés tunisiennes de prévoyance, des coopératives et des organismes locaux de crédit. La création d'un organisme de coordination à l'échelon du Secrétariat Général (Service du Plan) permettrait de remédier à ces lacunes; dans le même temps, il conviendrait de donner rapidement une impulsion aux organismes de coordination existants - Conseil supérieur de l'hydraulique agricole, Comité supérieur de lutte contre l'érosion, Conseil des sociétés tunisiennes de prévoyance - qui ne se sont jusqu'ici réunis que de façon intermittente.

2 - En matière de régime foncier :

Il faut assurer, dans les moindres délais :

- la cadastration de tous les périmètres irrigables et harmoniser la législation du cadastre avec les dispositions du Code des Eaux;

- le morcellement ou le remembrement des exploitations dont les dimensions actuelles sont incompatibles avec une utilisation rationnelle du sol et de l'eau;

- l'apurement du régime actuel des terres musulmanes.

CHAPITRE IV

LES RESSOURCES ENERGETIQUES

LES RECHERCHES DE CHARBON

L'absence dans le sous-sol de la Tunisie de combustibles solides de bonne qualité pèse lourdement sur le développement économique du pays qui ne dispose, par ailleurs, que de ressources propres en énergie très limitées.

Les terrains houillers habituels du carbonifère n'affleurent pas en Tunisie, la seule méthode utilisable pour déterminer le faciès carbonifère sous-jacent consiste en des sondages plus ou moins profonds.

Deux emplacements de sondages de reconnaissance du carbonifère ont été déterminés dès avant la guerre:

a) l'emplacement du Djebel Tebaga près de Matmata,

b) l'emplacement du Djebel Haïrech où affleure un trias légèrement métamorphique et où, par continuité avec les données d'Algérie, il doit être possible d'atteindre un carbonifère continental.

Le sondage du Djebel Tébaga, commencé en août 1950, est terminé; les résultats sont négatifs.

PROGRAMME 1954-1957

Les efforts de la Société de recherches minières de Tunisie vont être portés sur le Djebel Haïrech; ils comportent un sondage de reconnaissance qui devrait atteindre environ 1000 mètres et rencontrer, à une profondeur difficile à préciser, un carbonifère continental (c'est-à-dire pouvant être productif). Il ne faut pas se dissimuler que la découverte par un tel moyen de couches de charbon exploitables est très aléatoire. Néanmoins, l'intérêt économique essentiel d'un tel sondage, son intérêt géologique en ce qui concerne la reconnaissance du primaire de Tunisie dont on ne connaît pratiquement rien actuellement, justifient son exécution.

° ° °

Les INVESTISSEMENTS correspondant à ces recherches sont évalués à 50 millions de francs; le financement en sera à la charge de la puissance publique.

° ° °

.../...

LES RECHERCHES DE PETROLE

La recherche d'hydrocarbures en Tunisie est assurée simultanément par trois sociétés :

a) La Société de recherches et d'exploitation des pétroles en Tunisie (S.E.R.E.P.T.) au capital de 1.480 millions de fr. dont 58,2 % ont été souscrits par le Bureau de Recherches de pétrole.

b) La Compagnie des pétroles de Tunisie (C.P.D.T.) au capital de 2.000 millions, dont 65 % des actions sont détenues par le groupe Shell, 35 % par la S.E.R.E.P.T..

c) La Société nord-africaine des pétroles (S.N.A.P.) au capital de 1.500 millions dont 65 % des actions sont détenues par le groupe Gulf et 35 % par la S.E.R.E.P.T.

A la fin de 1953, la situation était la suivante:

a) La SEREPT avait exécuté 11 forages de recherches dans le Cap Bon et 3 dans la région du Chott Fedjedj. Ces travaux ont abouti à la découverte au Djebel Abderrahmane, dans le Cap Bon, d'une réserve de gaz naturel dont la mise en exploitation, décidée en 1953, est en voie de réalisation et qui permettra de fournir Tunis en gaz de ville pendant 20 ans environ. Les investissements correspondant à cet équipement sont repris sous la rubrique "Gaz". En outre la SEREPT avait exécuté 2 forages dans le Centre; 2 autres étaient en cours au 31-12-53.

b) La C.P.D.T. avait exécuté 2 forages près de Sousse, un autre dans la région de Kairouan et en poursuivait un autre dans chacune de ces régions.

c) La S.N.A.P. avait exécuté 3 forages dans le Sud.

PROGRAMME 1954-1957

Il s'agit de poursuivre les recherches en cours pour lesquelles un accroissement important du rythme actuel est prévu, grâce à la mise en oeuvre de moyens en personnel et en matériel encore plus importants que ceux utilisés jusqu'à ce jour.

Il est difficile d'indiquer dès maintenant avec précision les points d'application de ces efforts accrus. On peut cependant signaler qu'ils se caractériseront notamment :

a) par un déplacement vers de nouvelles structures de la Tunisie septentrionale et centrale des appareils de la SEREPT, jusqu'ici immobilisés par les travaux d'extension du gisement du Cap Bon. La SEREPT poursuit d'ailleurs ses efforts d'une exploitation du Sahara tunisien.

b) par un développement des moyens mis en oeuvre par la Compagnie des Pétroles de Tunisie qui a acquis en 1953 un second appareil de forage.

LES INVESTISSEMENTS

Dans l'état actuel des recherches en cours, le montant des dépenses à envisager au cours de la période 1954-57 s'élève à 9.000 millions de frs sur lesquels 2,4 milliards environ seront à la charge des sociétés étrangères intéressées aux recherches en Tunisie;.

Sur la part d'investissements incombant à la SEREPT soit 6.600 millions, 3.900 millions seront fournis par le Bureau de recherches du pétrole, 2.000 millions par l'Etat tunisien et 700 millions par les sociétés privées associées dans la SEREPT.

• • •

LE STOCKAGE ET LA DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS

Le programme entrepris dès 1948 par les diverses sociétés pétrolières tendait à la mise en place de 230.000 m3 de nouvelles capacités de stockage. Il n'a été réalisé qu'à concurrence de 150.000 m3 à la fin de 1952.

Néanmoins, les réalisations effectuées permettent de maintenir un stock suffisant aux besoins actuels de la consommation.

PROGRAMME 1954-1957

Compte tenu d'un développement de la consommation de l'ordre de 10 %, les sociétés intéressées envisagent pour les 4 années à venir la construction de 40.000 m3 de nouvelles capacités, dont 30.000 m3 à Sfax, point de livraison en plein essor pour toute la région sud de la Tunisie.

Les investissements prévus s'élèvent à 880 millions de frs dont la couverture sera assurée par l'initiative privée.

• • •

LA PRODUCTION, LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION d'ENERGIE ELECTRIQUE

De 120 millions de kWh en 1948 (67 en 1938), la production d'énergie électrique de la Tunisie est passée à 163 millions de kWh en 1952 et à 180 millions en 1953. La consommation a été de 140 millions de kWh en 1952 et de 160 millions de kWh en 1953 (dont 9 environ en provenance de l'Algérie par l'interconnexion Clairefontaine-Tadjerouine).

Plus de 80 % de cette énergie est consommée dans le réseau Nord-Ouest. La production dans cette région a été en 1952 de 115,3 millions de kWh avec une pointe instantanée de puissance d'environ 35 MW.

Pour produire cette énergie, la Tunisie dispose essentiellement de la centrale de La Goulette dont l'équipement en groupes modernes comprend :

1 groupe de 10 MW
2 groupes de 15 MW
1 groupe de 17 MW

soit au total 57 MW si l'on considère comme réserve ultime les deux groupes anciens à basse pression de 6,4 MW chacun.

En supposant l'indisponibilité du groupe le plus puissant, on ne peut garantir qu'une puissance d'environ 40 MW soit environ 15 % de plus que la pointe de 1952.

Les prévisions de pointe de puissance pour l'avenir, en tenant compte de la mise en route de la cimenterie de Bizerte (1 MW en 1953 et 2 MW en 1954) sont les suivantes dans les deux hypothèses d'une augmentation de 7 % et de 10 % par an: (en MW)

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
7 %	38,5	42,2	45,2	48,3	52,1	55,75	59,6	64,0
10 %	39,5	44,4	48,8	53,7	59,0	65,0	71,5	78,6

Dès 1954, la Tunisie risque donc de se trouver dans une situation difficile, obligeant à fonctionner pratiquement sans réserve.

PROGRAMME 1954-1957

Pour remédier à cette situation, la réalisation des équipements de production suivants est proposée :

- Production :

1°) La centrale hydroélectrique de Nebeur (utilisant la chute du barrage de Nebeur sur l'Oued Mellègue). Cette centrale dont la construction est en cours pourrait être mise en service en 1955. La puissance apportée serait de 13 MW (11,5 à Tunis), la productibilité atteindrait 18 millions de kWh.

2°) La centrale hydroélectrique de Tauliervilla (usine de basse chute sur un barrage de prise d'irrigation) également en cours de construction et qui sera mise en service en 1956. La puissance apportée sera de 4,5 MW (4,0 MW à Tunis). Cette centrale dont l'exploitation sera fonction des irrigations ne peut fournir sa puissance maxima que quelques heures par jour et cette puissance ne peut être garantie en période de crue. La production de cette usine est estimée entre 9 et 14 millions de kWh suivant l'importance des irrigations qui seront réalisées.

3°) L'ensemble des deux centrales de Fernana (utilisant la chute du

barrage de Ben Metir sur l'oued el Lil). Cet ensemble apporterait une puissance totale de 10 MW (9 MW à Tunis). La production de cet ensemble serait de 20 millions de kWh. Sa construction, qui demandera environ 3 ans, pourrait être entreprise avant même l'achèvement des deux usines en cours d'installation dans la mesure où les possibilités de financement le permettraient.

4°) La centrale thermique de Bizerte, centrale enterrée équipée en turbines à gaz. La puissance de cette centrale serait de 4,5 MW. Mise en chantier en 1954, elle serait en service en 1957.

5°) L'interconnexion avec l'Algérie qui serait réalisée en même temps que le groupe d'usines de Fernana et dont les dépenses de construction sont comptées avec les usines. Ce réseau pourrait être prêt en 1957.

Le programme ci-dessus permet de garantir une puissance supplémentaire de 29 MW, soit au total environ 70 MW, ce qui permet d'assurer la distribution jusqu'en 1959 ou 1960 suivant l'hypothèse faite sur le développement de la consommation. C'est à ce moment seulement que devra intervenir un nouvel équipement qui pourrait être constitué par l'installation à la centrale de la Goulette d'une tranche de 25 MW.

Ce programme constitue le minimum de ce qui devrait être entrepris si l'on veut être en mesure de ne pas freiner le développement de la consommation dans un pays qui a besoin d'énergie électrique pour son développement économique.

• • •

Ces équipements devront être complétés en ce qui concerne le centre et le Sud Tunisien par l'aménagement d'un certain nombre de centrales diesel. Le deuxième plan prévoit :

1) à Sousse, la continuation du programme de renforcement par l'installation d'un 3ème groupe de 2.800 CV destiné à augmenter la sécurité d'exploitation et à faire face au développement de la consommation (huileries et industries de conserves) supérieur à 10 % par an en moyenne.

2) à Sfax, l'unité de puissance maxima installée était à Sfax comme à Sousse de 2.800 CV (environ 2.000 KW). La pointe de puissance appelée étant déjà très supérieure à 2.000 KW, il est nécessaire maintenant de mettre en place un groupe permettant d'assurer à lui seul la production de base de l'usine, compte tenu du développement de la consommation de l'ordre de 5 % par an: il est prévu un groupe de mêmes caractéristiques que les précédents mais d'une puissance de 4.000 CV (soit 3.000 KW environ).

3) à Gabès, la centrale sera renforcée par l'installation d'un groupe de 280 CV provenant de la centrale de Souk-El-Arba qui sera partiellement désaffectée en 1954 lorsque la sécurité d'alimentation de la région de Souk-El-Arba sera assurée par la liaison Tadjerouine-Souk-El-Arba via le Kef.

Des petits aménagements seront enfin apportés à de petites centrales

locales du sud (électrification rurale).

- Transport et distribution :

Le plan prévoit également le complément en moyens de transport et de distribution d'énergie électrique des ouvrages de production dont la mise en place est actuellement prévue :

1) Interconnexion algéro-tunisienne

L'interconnexion des réseaux algériens et tunisiens doit être réalisée dans le proche avenir par les 3 ensembles d'ouvrages ci-après énumérés:

a) Une ligne à 90 KV reliant le poste de Bône - Duzerville (Algérie) à Fernana (Oued-el-Lil-Tunisie). Le coût du tronçon tunisien est de 100 millions, la Société E.G.A. assurant, par ailleurs, le financement du tronçon algérien.

b) Une ligne 90 KV reliant les postes de Clairefontaine (Algérie) à Tadjerouine (Tunisie) prolongée par une ligne Tadjerouine - Usine de Nebeur.

c) Des lignes à 30 KV joignant les centres voisins situés de part et d'autre de la frontière.

Ces ouvrages permettront d'assurer la sécurité d'alimentation de la région frontière (ligne à 30 KV), en cas de besoin l'alimentation partielle de la Tunisie du Nord (lignes à 90 KV) et surtout l'alimentation, à partir de l'Algérie, de l'importante région minière de Tadjerouine-le-Kef, que les centrales de Tunisie ne peuvent alimenter de façon économique (éloignement, investissements trop importants).

L'interconnexion Clairefontaine-Tadjerouine est pratiquement achevée.

La tranche de travaux 1954-1957 comporte l'achèvement des travaux, la construction de la ligne Tadjerouine - Le Kef et de la ligne Fernana - frontière algérienne.

Pour les lignes 30 KV les deux lignes Lacroix-Babouch et Lamy-Ghardimaou sont seules retenues, compte tenu des réalisations inscrites au programme algérien.

2) Répartition de l'énergie dans la région de Tunis

La répartition de l'énergie dans la région de Tunis est assurée actuellement par les lignes 30 KV qui sont déjà très insuffisantes.

Pour assurer de façon convenable la répartition de l'énergie de la Goulette d'une part, de celle amenée par la ligne 90 KV Fernana-Tunis d'autre part, il est indispensable de construire un ensemble de lignes 90 KV Goulette-

Djébel Djelloud ainsi qu'un poste 90/30 KV à Djébel Djelloud.

Parallèlement les postes et sous-stations de La Goulette Tunis Marine devront être équipés en 90 KV.

Enfin, dans le but de parer à l'insuffisance des lignes 30 KV pour l'évacuation de l'énergie vers le Cap-Bon, d'une part, et les régions de Mateur-Bizerte, d'autre part, 2 lignes 90 KV devront être construites à partir de Djébel Djelloud et de La Goulette respectivement ainsi que leurs postes d'aboutissement.

3) Réseaux à 30 KV de la Tunisie du Nord :

De 1948 à 1952 un ensemble important de lignes à 30 KV a été construit et mis en service dans la Tunisie du Nord - Bizerte Vallée de la Medjerdah - Pont du Fahs, etc...). Le but principal de ces réalisations a été d'alimenter toute la région Ouest et Nord de la Tunisie et en particulier les chantiers de barrage à partir de la Centrale de La Goulette. Parallèlement, de nouvelles régions ont été desservies (Takelsa, Pont du Fahs et Basse Medjerdah).

Le programme d'électrification des mines et des régions voisines a été entrepris en 1951 (Bou Acouane - Touireuf).

Ce programme doit être poursuivi afin:

a) de permettre la modernisation des installations minières;
b) l'électrification de nouveaux centres agricoles voisins des mines;
c) d'utiliser au maximum l'énergie disponible en provenance de l'Algérie et de la centrale de La Goulette rééquipée.

Le programme 1954-1957 prévoit la mise en place par ordre d'urgence des lignes 30 KV présentant le maximum d'utilisation et d'intérêt au point de vue économique et social.

4) Distribution d'énergie dans la ville de Tunis

La Compagnie du Gaz chargée de la distribution de l'électricité à l'intérieur du périmètre communal de Tunis a presque entièrement réalisé le programme élaboré en 1948.

Seuls ont été différés :

a) la construction d'une sous-station à 30.000 volts, en raison du retard de la construction de la ligne 90 KV Fernana - Tunis et du poste 90/30 KV de Djébel-Djelloud;

b) la mise en place d'un groupe de secours à l'usine à gaz en raison de l'utilisation prochaine du gaz naturel du Cap Bon.

Le programme 1954-1957 prévoit :

a) les extensions dues à l'augmentation de consommation: câbles haute tension, postes de transformation et réseaux basse tension;

b) la construction des ouvrages nécessaires pour recevoir l'énergie électrique en provenance du poste 90/30 KV C.T.T. de Djébel Djelloud.

5) Réseaux du Sahel de Sousse y compris les villes de Sousse et Kairouan :

Les réalisations de 1948 à 1952 ont été dans ce domaine très réduites, l'effort principal de la Société ayant porté sur le rééquipement de sa centrale. Toutefois, des travaux de renforcement ont été exécutés afin d'améliorer les conditions d'exploitation et la distribution à Sousse et surtout à Kairouan.

De 1954 à 1957 ce programme de renforcement et d'extension va être poursuivi à cadence accélérée.

6) Réseaux de Sfax :

Là également, la société intéressée a fait porter son principal effort sur le rééquipement de la centrale.

Toutefois, un travail important de remise en état et de renforcement des réseaux de Sfax, endommagés pendant la guerre, a été effectué en 1948 et 1949. En outre, à partir de 1950, la Société a commencé à procéder à la transformation de son réseau haute tension de 5,5 KV à 15 KV, nécessité par l'accroissement des puissances distribuées surtout dans la zone industrielle du port. Ces travaux seront achevés en 1954.

A partir de 1954, il est envisagé de procéder à l'électrification de la banlieue de Sfax, très peuplée (30.000 habitants), mais jusqu'ici pratiquement non desservie en énergie électrique.

7) L'électrification rurale et des centres isolés a été entreprise en 1948. Des réalisations intéressantes sont déjà intervenues (Ghardimaou - Testour - Sloughia - Pont du Fahs - Tozeur - La Basse Medjerdah - Takelsa).

Pour la période 1954-1957, il est prévu un accroissement des crédits affectés à l'électrification rurale, compte tenu des possibilités accrues de mise en place de nouveaux réseaux basse tension, conséquence des travaux d'extension des lignes 30 KV réalisées ces dernières années, ce qui permet d'entreprendre l'électrification de nouvelles régions : Cap Bon, Ouest-Tunisien, Vallée de la Medjerdah, Djerba, Nefta.

Ces travaux d'électrification ne pourront cependant être réalisés que dans la mesure où les autorités locales intéressées donneront leur accord aux participations financières qui seraient exigées d'elles.

•
• •

Les investissements nécessaires à la réalisation de ces équipements s'établissent comme suit : (en millions de francs) :

(en millions de francs)

	Investissements à réaliser de 1954 à 1957 inclus
A.- Production	
a) centrale hydroélectrique de Nebeur	2.050
b) centrale hydroélectrique de Taulier-ville	mémoire (1)
c) usines hydroélectriques de Fernana	2.200
d) centrale thermique de Bizerte	450 (2)
e) centrales diesel (centre et sud)	350
soit au total :	5.050
B.- Transport et distribution	
a) interconnexion algéro-tunisienne (ligne de 150 KV exclue)	485
b) postes de transformation et réseaux de distribution	4.500 (3)
soit au total :	4.985

(1) Les investissements nécessaires au barrage et à l'usine sont inscrits au chapitre de l'hydraulique agricole.
(2) Non compris le supplément dû à la mise en souterrain à la charge du budget français de la Défense Nationale (250 millions environ).
(3) dont 400 millions environ au titre de la participation des communes, des Sociétés et des abonnés.

Le financement de ces investissements sera assuré de diverses manières:

a) Usines hydroélectriques :

Les dépenses à prévoir pour la période 1954-57 (y compris les réseaux d'interconnexion) s'élèvent à 4.250 millions de francs. La Société des Forces hydroélectriques de Tunisie, qui dispose d'ores et déjà de son capital (soit 1.050 millions de francs) devra assurer la couverture du surplus, soit 3.200 millions de francs, au moyen d'emprunts garantis par l'Etat tunisien (1.700 millions) de crédits du Fonds d'expansion économique (1500 millions).

b) Centrale thermique de Bizerte

Le financement sera à la charge de la société intéressée qui pourra recourir au marché financier et, éventuellement, à un prêt du fonds d'expansion économique.

c) Centrales diesel, postes de transformation et réseaux de distribution :

Ces investissements seront à la charge de l'initiative privée et des collectivités intéressées, sauf pour les petites centrales du Sud et de l'extrême-Sud qui sont à la charge de l'Etat.

Pour faciliter la réalisation de ces investissements, il est indispensable de rechercher les modalités susceptibles de permettre une participation des usagers industriels - en fonction de la puissance installée par exemple - au financement de leur raccordement au réseau.

LA PRODUCTION, LE TRANSPORT ET LA DISTRIBUTION DU GAZ

Le programme entrepris en 1948 par la Compagnie du Gaz de Tunis a été entièrement réalisée à l'exception du doublement des installations d'épuration et de la distillation du goudron, différée en raison de l'utilisation prévue du gaz du Cap Bon.

La production de gaz est passée, pour le réseau de Tunis, de 6.870.000 m3 en 1938 à plus de 13 millions en 1953, le nombre des abonnés passant lui-même de 12.500 en 1938 à 25.600 en mars 1954.

D'autre part, les recherches d'hydrocarbures entreprises depuis 1947 dans la Régence, ont conduit à la découverte, dans la région du Cap Bon (Djebel Abderrhamane), d'un gisement de gaz naturel qui, depuis 1949, a fait l'objet de travaux destinés à en déterminer l'extension et l'exploitabilité.

Les réserves de gaz disponibles sont actuellement estimées entre 200 et 300 millions de m3; elles sont apparues suffisantes pour alimenter complètement pendant 13 à 15 ans, et ensuite partiellement pendant 10 à 20 ans encore, le réseau de distribution de gaz de Tunis, actuellement alimenté en gaz de houille par la Compagnie du Gaz et des Eaux à partir de son usine de Franceville. Dans ces conditions, l'installation d'un pipe-line Cap-Bon - Tunis et des équipements annexes correspondants a été décidée. Il sera mis en service en Octobre 1954.

La substitution du gaz naturel au gaz de houille pour les usages ménagers permettra d'économiser l'importation de 35.000 T de charbon par an et le remboursement à la S.E.R.E.P.T. de la plus grande partie des dépenses de recherches supportées jusqu'ici.

PROGRAMME 1954-1957

Le plan prévoit la poursuite des équipements nécessaires à l'utilisation du gaz naturel du Cap Bon mis en chantier en 1953, ainsi que la poursuite des travaux d'extension et d'amélioration du réseau de distribution local.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires s'élèvent à 814 millions de francs dont 300 pour les aménagements prévus pour l'adduction à Tunis du gaz naturel du Cap Bon. Un prêt de 100 millions a déjà été consenti par le Fonds de modernisation et d'équipement pour le pipe-line Tunis - Cap Bon.

Le financement du surplus de ces investissements sera à la charge des sociétés exploitantes (ressources propres et appel éventuellement au marché financier local).

CHAPITRE V

L'EQUIPEMENT MINIER

LA RECHERCHE MINIERE

En raison de la situation difficile dans laquelle se trouvent actuellement un certain nombre de sociétés minières de Tunisie, l'activité de recherche et d'équipement des mines devra être l'objet d'une participation plus active des organismes d'Etat. Il est prévu notamment d'intensifier le rôle de la Société de Recherches minières de Tunisie (SOREMIT), à qui a déjà été confiée dans le passé la tâche d'exploiter les lignites du Cap Bon, d'effectuer des recherches de charbon, la recherche du plomb à Sidi Driss, et de gérer pour le compte de l'Etat les crédits d'aide aux mines.

Les recherches souhaitables devraient porter, en particulier, dans les secteurs suivants :

a) cuivre,

b) continuation de la recherche à Sidi Driss (plomb);

c) recherche de charbon par forage au Djebel Haïrech;

d) reconnaissance d'un gisement de lignite à Douz, dans le Sud Tunisien;

e) exploration géologique et minière détaillée de zones où aucune recherche n'a encore eu lieu, au Nord et au Centre de la Tunisie.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires s'élèvent à 100 millions par an. Devant l'impossibilité de faire concourir actuellement les sociétés minières tunisiennes à une augmentation de capital de la SOREMIT, il est nécessaire de lui affecter cette dotation sous forme de crédits publics pour lui permettre d'élargir et de développer son activité très restreinte actuellement, dans le domaine de la recherche minière.

• • •

LA RECHERCHE GEOLOGIQUE

1°) Fonds topographique

La couverture aérienne complète de la Tunisie a été effectuée par l'Institut Géographique National, au 1/26.000ème. La plupart des photographies ont déjà été livrées.

La couverture par une carte topographique au 1/200.000ème est complète elle aussi.

On dispose également de cartes au 1/100.000ème sur la plus grande partie de la Tunisie, sauf l'extrême Sud (régions sableuses de l'extrémité du Grand Erg Oriental). Ces cartes ne couvrent cependant pas la partie Nord du Territoire.

Enfin, la carte régulière à laquelle on travaille actuellement est la carte au 1/50.000ème. Toutes les feuilles situées au Nord du parallèle de Sfax, soit plus du tiers du Territoire, sont déjà publiées.

2°) Etat d'avancement de la Carte géologique

La reconnaissance géologique de la Tunisie a été commencée depuis très longtemps et la première carte géologique a été publiée en 1895. Une carte géologique au 1/500.000ème (en 3 feuilles) a été publiée en 1952. Le service géologique travaille normalement à des échelles plus grandes :

- tout d'abord, sur une carte au 1/200.000 : les cartes publiées couvrent plus des trois quarts de la Tunisie; il ne manque que la partie Sud-Ouest,
- d'autre part, sur une carte au 1/50.000ème : 11 feuilles ont déjà été publiées, dans diverses régions du Nord et du Centre de la Tunisie.

3°) Travaux géologiques divers

Les travaux et études annexes aux levés de la carte, paléontologie en particulier, ont progressé avec ces levés. La connaissance géologique de la Tunisie est donc déjà assez avancée. Elle a fait l'objet de nombreuses publications effectuées en général par le service géologique de Tunisie.

4°) Géologie appliquée

Les travaux antérieurs ayant permis de dresser des cartes géologiques convenables au moins en première approximation, l'activité du service géologique s'est tournée vers les études de géologie appliquée qui lui sont demandées par les autres services de la Direction des travaux publics, ou même par d'autres administrations :

- études des fondations de grands travaux,
- implantation et surveillance des sondages de recherche d'eau,
- élaboration de la carte hydro-géologique,
- établissement de l'inventaire des gîtes minéraux.

PROGRAMME 1954/1957

1°) Fonds topographique : levé et impression en 6 ans de 25 feuilles au 1/50.000ème (réédition pour certaines), dans la région Centre et Est, régions Sidi Bou Zid - Bou Thadi, Nord Est de Gafsa, Nord de Gabès, régions de Mareth et Médénine, île de Djerba et Ras Marmor, région de Kébili.

2°) Carte géologique : levé et impression moyens annuels de 6 feuilles au 1/50.000ème et de 2 cartes au 1/200.000ème. Le but actuel pour la carte au 1/200.000ème est d'assurer la couverture du Sud de la Tunisie. Au 1/50.000ème on va d'abord couvrir les régions du Cap Bon et de Bizerte et Mateur, ainsi que les extrêmités tunisiennes de l'Atlas (Le Kef, Sud Ouest de Kairouan).

3°) En outre, le service géologique continuera comme par le passé, à prêter son concours au service de l'hydraulique pour l'implantation et la surveillance des travaux de recherches d'eau, au service des grands travaux pour les études des sols, de fondation, etc...

Les INVESTISSEMENTS nécessaires pour assurer une installation correcte du service géologique et le renouvellement de son matériel automobile sont minimes et s'élèvent à 20 millions de francs.

LES PHOSPHATES

Le marché des phosphates a connu récemment une crise dûe, d'une part au développement de la production des sciories THOMAS (Europe du Nord), d'autre part à la chute des frets américains qui permet aux phosphates de Floride de concurrencer les phosphates Nord Africains jusque dans le bassin méditerranéen. Celle-ci est en voie d'atténuation; il faut, en outre, tenir compte pour l'avenir des éléments favorables qui constituent une augmentation quasi-certaine de la consommation mondiale d'engrais et les modifications vraisemblables de la situation économique internationale temporairement défavorable aux exploitations françaises.

Cette situation est aggravée de façon beaucoup plus durable en Tunisie, où les phosphates, qui ont connu une période de prospérité après guerre, connaissent depuis la fin de 1952 des difficultés du fait d'une surproduction en phosphates pauvres, dont l'écoulement ne peut être assuré que par une valorisation sur place.

La Compagnie des Phosphates et du Chemin de Fer de Gafsa exploite les gisements de Metlaoui, Redeyeff, Moularès, fournissant trois qualités de phosphates : 58 %, 63 % et 65 %. Ces minerais sont également enrichissables à 75 %. La Compagnie tunisienne des Phosphates du Djebel M'Dilla exploite le gisement de ce nom (teneur 65 %). La Société Pierrefitte Kalaa Djerda exploite la mine de Kalaa-Djerda qui fournit, pour la fabrication d'engrais, des phosphates titrant 58 à 65 %, ainsi que du phosphate pour la métallurgie et le four électrique.

Un organisme central, créé en exécution de la loi du 22 mars 1942, le Comptoir des Phosphates de l'Afrique du Nord, assure, d'une part, la vente des phosphates produits dans les trois territoires, d'autre part, les études techniques se rapportant à l'enrichissement et à certains procédés de sobulisation; il dispose, à cet effet, en France d'un laboratoire et d'une station d'essais semi-industriels, en Afrique du Nord d'usines-pilotes.

La production s'est élevée, en 1953, à 1.718.000 tonnes de phosphates (1.863.000 tonnes en 1948).

PROGRAMME 1954/1957

L'avenir des phosphates tunisiens, à faible teneur, ne sera assuré que dans la mesure où les efforts considérables entrepris par le Comptoir des Phosphates de l'Afrique du Nord et les Sociétés exploitantes en vue d'aboutir à un enrichissement et à la fabrication d'engrais phosphatés riches, à partir de phosphates naturels, même pauvres, donneront des résultats. D'ores et déjà, des efforts ont été réalisés (la laverie de Métlaoui, mise en service en 1953 permet d'élever 6 à 800.000 tonnes de bas titres à 65 %).

Les actions envisagées par les sociétés intéressées comportent :

- la construction d'une laverie à M'Dilla (50 tonnes/heure);
- un complément d'équipement de laverie à Kalaa-Djerda;
- la modernisation du four et l'enrichissement de la production de Gafsa, ainsi que la modernisation du chemin de fer Sfax-Gafsa;
- l'achèvement définitif de l'usine de superphosphates de Sfax (Société industrielle d'acide phosphorique et d'engrais);

- la construction éventuelle d'usines - pilotes pour la mise au point de procédés d'enrichissement permettant de porter le titre des phosphates tunisiens à 75 %.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires sont de l'ordre de 4 milliards de francs, dont le financement devra incomber, en principe, à l'initiative privée.

Il ne faut pas se dissimuler que certaines des sociétés intéressées auront de sérieuses difficultés à financer en totalité un tel programme et à trouver sur le marché financier les capitaux nécessaires. Aussi est-il prévu que ces prêts pourront être faits, sur crédits publics, à certaines d'entre elles, et notamment à la société industrielle d'acide phosphorique et d'engrais.

•
• •

MINERAI DE FER

La production tunisienne de minerai de fer a été de 1.057.000 tonnes en 1953 dont 914.000 en provenance du Djebel Djérissa, 95.000 de Douaria, 35.000 de Tamera, 6.000 du Djebel Harrech et 6.000 du Djebel Ank.

La société de Djerissa qui a fait un important effort d'investissements au cours des six années écoulées, envisage de poursuivre cet effort dans le sens de son équipement et celui de la recherche, afin de maintenir son rythme de production à 900.000 tonnes/an.

La société de Douaria-Tamera, qui a produit 135.000 tonnes en 1953 (2/3 Douaria - 1/3 Bourchiba et peut-être 10.000 tonnes au Djebel Haïrech. Elle envisage de déplacer son exploitation du plateau central de Douaria pour la reporter sur Berdah. Elle envisage enfin un programme de recherches et éventuellement de mise en exploitation à Bou-Lanague qui exigera la construction d'une piste minière.

Des recherches seront entreprises ou poursuivies au Djebel Harraba et au Djebel Ank.

La production possible pourrait alors passer à 1.100.000 tonnes d'ici 1956-1957.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires à la réalisation de ces équipements (y compris la construction des pistes minières) et au financement des recherches seront entièrement à la charge des sociétés privées intéressées. Ils peuvent être évalués à 800 millions de francs environ.

•
• •

MINERAIS DE PLOMB ET DE ZINC

A part quatre ou cinq mines, la plupart des exploitations de plomb et de zinc en Tunisie travaillent par écrémage des plus riches parties de leurs gisements sans reconstitution, sans recherche, ni équipement ; il faut donc s'attendre à les voir s'arrêter l'une après l'autre dans un délai pouvant varier de quelques mois à quelques années si la conjoncture n'est pas modifiée.

La production tunisienne a été en 1953 de 38.000 tonnes de minerai de plomb à 62,5 %, de 6.400 tonnes de blende à 49 % et de 600 tonnes de calamine.

La position particulière du bloc franc, qui est déjà exportateur important de plomb, implique la recherche de marchés nouveaux et dans des pays lointains, donc que cette production soit nettement concurrentielle. En ce qui concerne le zinc, le bloc franc reste, par contre, importateur net. Et si les perspectives de débouchés sont moins difficiles que pour le plomb, les questions de rentabilité ne se posent pas avec moins d'acuité que pour le plomb, du fait du développement de la production mondiale.

Sous ces réserves et dans les circonstances actuelles, il est possible d'envisager les actions suivantes :

- développement de la production du Djebel Ressas, de Garn Alfaya et d'El Akhouat;

- mise en exploitation des mines de Bou Kéhil et de Fedj Assène (tonnage probable 500.000 tonnes - teneur 8 à 12 % de zinc);

- prospection des gisements de Bou Nazarine et de Sidi Driss.

Compte tenu de l'élimination de la majeure partie des mines actuellement exploitées en Tunisie, ces développements ne pourront conduire, dans les meilleures conditions, qu'au maintien de la production actuelle.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires seraient de l'ordre de 1.130 millions de francs (Djebel Ressas 580 - Fedj Assène 250 - Bou Kéhil 200 dont 50 pour des recherches - Bou Nazarine et Sidi Driss 100) et seraient, pour une très large fraction, assurés par financement privé. 300 millions devront être réservés, pour les quatre années, pour une aide éventuelle de la puissance publique aux sociétés intéressées qui ne pourraient réaliser leur programme (recherches et développements de production notamment).

Chapitre VI

L'EQUIPEMENT INDUSTRIEL

En raison des délais exigés par l'étude approfondie des problèmes que pose l'industrialisation des pays d'outre-mer, le présent rapport n'est pas encore en mesure de faire état de propositions concrètes. En tout état de cause, ces propositions ne sauraient modifier le cadre financier du présent plan, les investissements intéressant le secteur industriel relevant, en règle générale, de l'initiative privée.

CHAPITRE VII

L'ARTISANAT

L'ARTISANAT

L'importance du problème de l'artisanat en Tunisie apparaît dans les chiffres qui démontrent qu'une bonne partie de la population active du pays vit ou obtient un complément de ressources par le truchement du travail artisanal.

1°) Artisanat d'entreprises : L'activité dans ce domaine est exercée à titre principal et doit permettre aux patrons et à leurs ouvriers de se nourrir et de nourrir leurs familles.

23.000 entreprises sont recensées et se répartissent dans les secteurs d'activité suivants : tissage (8.800), habillement (4.800), cuirs et chaussures (2.200), bois (3.300), bâtiment (1.800), métiers et techniques modernes (1.700), métiers d'art (550). Elles occupent entre 80.000 et 100.000 personnes.

2°) L'artisanat familial, surtout répandu dans le centre et dans le sud, fournit un salaire d'appoint, soit que le chef de famille exerce une activité principale, comme salarié de l'agriculture ou de la petite industrie, soit que la famille possède un maigre troupeau ou un lopin de terre dont l'exploitation suffit rarement à lui assurer nourriture et entretien. Cet artisanat vise essentiellement la fabrication à domicile des vêtements traditionnels, des scourtins en alfa, des couffins en palmiers, les tisseuses de tapis, dentellières, brodeuses, fileuses de laine, laveuses.

Au total 115 à 135.000 personnes au minimum exercent une activité dans l'artisanat tunisien, à titre principal ou à titre accessoire. C'est 400 à 600.000 personnes au minimum qui vivent ainsi directement ou indirectement de l'artisanat. (population totale de la Régence : 3.500.000 habitants).

Sur le plan économique, l'importance de l'artisanat n'est pas négligeable : fourniture annuelle de 1.600 tonnes d'articles textiles à l'économie locale, production de vannerie, cuivre, cuir et poteries d'une valeur annuelle de 800 millions de Frs - exportations de l'ordre de 200 millions de Frs pour les seules exportations déclarées en douane.

PROGRAMME 1954/1957

1°) Tissage : (secteur d'activité le plus important du point de vue artisanal : 6.000 entreprises dans le secteur utilitaire, 3.000 familles dans le secteur artistique). Le plan prévoit :

- la rénovation ou l'amélioration des techniques du tissage : aménagement des ateliers pilotes de Tunis et de Ksa-Héllal -(6 millions),

- l'amélioration des conditions de transformation des matières premières: création de 2 ateliers pilotes de teinture et de lavage (10 millions),

- l'amélioration du finissage des produits (blanchiment et apprêt) : création d'un atelier pilote à Tunis (25 millions);

- la modernisation des métiers à tisser utilitaires par l'emploi progressif de métiers semi-automatiques (45 millions sous forme d'avances de la Caisse de crédit artisanal).

- la modernisation des métiers utilisés pour le tissage artistique qui seront groupés dans des ateliers spécialement conçus pour assurer le travail des tisseuses dans des conditions satisfaisantes; 10 ateliers sont prévus à Kairouan, Gabès, Oudref, Tunis, Sfax, Gafsa, Tozeur, Bizerte et El Djem. (47 millions)

2°) Poterie et céramique. (500 artisans environ sont groupés dans les centres de Nabeul et de Guellala). La production sera améliorée par l'homogénéité des argiles, une meilleure préparation des terres, une amélioration des conditions de séchage et de cuisson des biscuits, un choix et une adaptation plus appropriée des émaux aux terres utilisées, et une meilleure cuisson de ces émaux.

Il est prévu de mettre en place un atelier de préparation des terres à Nabeul (10 millions).

3°) Cuirs. (2.000 artisans environ) Afin de remédier aux mauvaises conditions actuelles de préparation des peaux et à l'insuffisance manifeste de rendement des tanneries traditionnelles, il est prévu :

- l'installation à Tunis d'un atelier moderne de tannage et de finissage des cuirs (8 millions),

- la modernisation de l'outillage des ateliers de transformation (20millions sous forme d'avances de la Caisse de crédit artisanal).

4°) Sparterie-Vannerie. Plus de 10.000 familles du Sahel tirent leurs principales ressources de la transformation de l'alfa en scourtins et couffins; la transformation progressive du matériel des oléifacteurs pose avec acuité le problème du remplacement de la fabrication des scourtins par celles de disques et autres productions à étudier et à mettre au point. Un crédit d'expérimentation et d'étude est prévu (4 millions).

D'autre part, la Tunisie ayant été amenée à prendre la place des nattes de Chine sur le marché français doit améliorer les conditions actuelles de teinture des joncs. Un atelier pilote de teinture est prévu (4 millions).

Les INVESTISSEMENTS nécessaires s'élèvent, au total, à 180 millions de Frs dont 65 seraient à fournir aux intéressés par la Caisse de crédit artisanal.

Il conviendrait, en outre, d'examiner :

1°) Si le développement et l'adaptation de l'enseignement technique ne seraient pas susceptibles de conduire à une meilleure qualification de la main-d'oeuvre artisanale.

2°) Si un développement non négligeable des exportations tant en France qu'à l'étranger ne pourrait pas utilement être recherché, comme l'a fait le Maroc, par la mise en place d'un organisme qualifié de prospection commerciale (Comptoir artisanal marocain).

3°) Si une organisation sociale des artisans ne serait pas de nature à favoriser le renouveau de ces activités traditionnelles. (groupements d'achat des matières premières, ateliers pilotes, prospection des marchés).

Il serait, enfin, souhaitable qu'une coordination totale de l'action des différents services administratifs qui interviennent en faveur de l'artisanat soit instaurée à un échelon supérieur de l'Administration.

CHAPITRE VIII

LA PECHE MARITIME

LA PECHE MARITIME

A l'exception de la pêche des éponges, l'exploitation des richesses de la mer n'a pas jusqu'ici fait l'objet d'efforts particulièrement systématiques.

Il s'agit cependant d'une activité intéressante, à la fois par les ressources supplémentaires qu'elle est de nature à apporter, sur le plan local, par les effectifs qu'elle emploie (10 à 12.000 personnes au minimum); la flottille de pêche groupe environ 3.200 bateaux. En 1953, les apports déclarés ont été de l'ordre de 9.500 tonnes (dont 3.370 pour la pêche côtière, 2.700 pour la pêche au chalut, 3.400 pour la pêche au feu)contre 13.000 tonnes environ en 1952. 15 usines ont produit, en 1952, environ 208.000 caisses (ramené à la caisse unité de 100 boites club); elles ont souffert, surtout, des apports insuffisants de poissons, surtout à Sousse. A noter, en 1952-53, la modernisation complète des madragues et la restauration de l'usine de conserverie des madragues à Sidi-Daoud, au Nord-ouest du cap Bon.

PROGRAMME 1954/1957

Une amélioration des techniques, accompagnée d'une discipline administrative nouvelle, seraient de nature à modifier heureusement les données actuelles des problèmes d'exploitation.

Une réforme d'ensemble est indispensable et doit comprendre :

- Un aménagement de l'aide fiscale et financière,
- La création d'un fond de recherches et d'expériences mis à la disposition de"l'Institut de Modernisation de la Pêche".
- Une mise au point de la législation et du système administratif.
- Une réorganisation sur le plan professionnel.
- L'amélioration des ports de pêche.

Cette réforme est en cours d'application. Les taxes diverses auxquelles était assujetti l'armement ont déjà été ramenées à des taux raisonnables.Le crédit maritime agit très heureusement sur l'armement dans le sens de la modernisation de la flotte; il alloue en outre les crédits de campagne nécessaires et, exceptionnellement, des crédits d'entretien.

L'Institut de modernisation de la pêche doit commencer incessamment ses travaux et son action est orientée essentiellement sur les recherches pratiques concernant la pêche et les industries qui s'y rattachent.

Un système administratif analogue à celui de la métropole est imposé sur le littoral. Les textes anciens sont refondus; une législation nouvelle qui faisait défaut est en voie de refonte.

Sur le plan de la profession les armateurs viennent de constituer un Comité Central. Enfin des améliorations heureuses ont déjà été apportées à certains ports de pêche.

Il s'agit d'achever cette réorganisation en prévoyant :

- l'établissement d'un fonds de recherches et d'expériences;
- l'achèvement des travaux entrepris pour l'amélioration des ports de pêche;
- le renouvellement de la flotille garde-pêche qui sera bientôt hors d'usage et dont la mission de protection et de surveillance des eaux territoriales, en particulier, est impérative.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires s'élèvent à 255 millions de francs dont 120 pour l'Institut de modernisation de la pêche et 135 pour le renouvellement de la flottille garde-pêche.

CHAPITRE IX

LES MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION

I - LE RESEAU ROUTIER

Inexistant à l'origine du Protectorat, le réseau routier tunisien atteint actuellement près de 15.000 km dont 4.970 de routes bitumées, 2.300 de routes empierrées, 1.650 de routes en terre et 5.800 environ de pistes entretenues.

La campagne de Tunisie de 1942-1943 a été à l'origine, dans certains secteurs, de dommages très graves qui sont venus s'ajouter aux dégâts résultant du manque d'entretien du réseau routier durant les années de guerre.

Entreprise au lendemain de la guerre, la remise en état du réseau routier tunisien s'est nécessairement ressentie des difficultés financières de la Régence et n'a pu bénéficier de toutes les ressources nécessaires. Cependant, l'effort a été très important et aurait pu donner rapidement des résultats très appréciables si les crédits disponibles n'avaient pas été répartis entre un nombre excessif d'itinéraires. De ce fait, de nombreux axes routiers ont été aménagés de 1946 à 1952; le fait qu'aucun d'eux ne soit terminé dans son ensemble n'a pas permis à la Tunisie de tirer le maximum de profit des investissements consentis dans ce domaine.

Par ailleurs, l'effort sur les itinéraires secondaires et les petits itinéraires a été minime si on le compare au volume des travaux nécessaires pour réaliser ou améliorer ces itinéraires.

Au 30 juin 1953, le parc automobile tunisien comportait 26.400 voitures de tourisme et 12.700 véhicules utilitaires (soit au total environ 39.100 véhicules contre 31.100 au 1er janvier 1952).

PROGRAMME 1954/1957

Il s'agit d'assurer par priotité l'achèvement total et continu d'un certain nombre de grands itinéraires sans lesquels il n'est pas permis d'admettre un développement économique quelconque des régions du territoire qu'ils intéressent.

Le plan prévoit d'augmenter de 1.250 km environ la longueur de ces grands itinéraires - dont 900 km seraient réalisés d'ici 1957. Pour la moitié il s'agit d'exécution préalable d'une plate-forme et d'ouvrages; pour la totalité, un revêtement sur fondation soit par du macadam ordinaire bitumé, soit par du gravier-argile bitumé, est nécessaire.

Les grands itinéraires du Nord et de la région côtière Est étant à peu près complètement modernisés à l'heure actuelle, l'effort à venir portera surtout sur les régions du Centre, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest, régions où la plupart des grandes voies routières de pénétration ou de liaison n'existent, sur la plus grande partie de leur parcours, que sous forme de simples pistes ou de routes en terre difficilement praticables aux gros véhicules et imposant de dures épreuves aux véhicules légers. Ces voies routières demeurent souvent interdites à la circulation longtemps après les pluies, ce qui rend la circulation très précaire sur ces itinéraires.

Le programme routier ainsi défini est amplement justifié par la mise en valeur et l'augmentation de l'activité économique des régions intéressées; il permettra en outre la fixation au sol et l'amélioration des conditions de subsistance de populations sans cesse croissantes. Il se justifie enfin par le fait que l'aménagement de certains des itinéraires prévus (Sousse-Kasserine, Philippe Thomas-

Tozeur) permettra la suppression, dès leur achèvement, de lignes de chemins de fer qui intervenaient, pour une part importante, dans le déficit d'exploitation des chemins de fer tunisiens.

L'exemple du Sahel Sfaxien et de l'arrière-pays de Zarzis, désertiques il y a 50 ans, aujourd'hui couverts d'une forêt d'oliviers qui est une des principales richesses de la Tunisie, la réussite des cultures arbustives irriguées ou sèches dans les régions de Kasserine, Fériana, Sbéitla, Sidi-Bou-Zid, la fixation au sol (barrages des thalwegs-plantations arbustives-habitations d'abord légères puis en dur) dans toute la région des Matmata, de Médenine et de Foum Tatahouine, et le succès des plantations de dattes Déglat dans la chaîne des oasis du Sud, justifient et imposent amplement l'ouverture dans toutes ces régions de voies d'accès solides utilisables en tout temps par les véhicules légers et rapides comme par les plus gros transporteurs routiers.

Il s'y ajoute également la nécessité d'évacuer dans ces mêmes régions, les produits de carrières, de mines, ainsi que les produits forestiers et l'alfa cueillis sur les hauts-plateaux.

La priorité sera donnée aux opérations suivantes : liaison avec l'Algérie par le Nord, itinéraire Fériana-Kasserine-Kairouan-Sousse et ligne Gafsa-Tozeur.

Etant donné l'ampleur de cet effort sur les grands itinéraires, il ne sera pas possible d'envisager l'extension systématique des itinéraires secondaires et des petits itinéraires; les travaux prévus d'ici 1957 permettront d'augmenter de 350 km environ le réseau d'itinéraires secondaires.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires : Une dotation de 4.500 millions de francs (3.800 millions pour les grands itinéraires et 700 millions pour les itinéraires secondaires) serait nécessaire pour la période 1954-1957; sa couverture ne saurait être envisagée qu'à concurrence de 2.400 millions de francs.

II - LES PORTS MARITIMES

Les travaux exécutés dans le cadre du premier plan ont porté à la fois sur les ports de La Goulette, Sfax, Sousse (où 80 % du plan d'ensemble prévu pour chacun d'eux est d'ores et déjà réalisé) ainsi que sur les ports de Tunis et de Bizerte; ils ont permis l'accès des ports de Tunisie aux navires de grand tirant d'eau; l'outillage moderne mis en service a, de son côté, permis une cadence de chargement et de déchargement plus rapide; complétés par une signalisation maritime sans cesse améliorée, les investissements réalisés ont permis au trafic maritime, dont le tonnage moyen annuel pendant les 10 années précédant la guerre était de 3.870.000 tonnes, de croître sensiblement depuis la reprise des relations commerciales.

Il faut cependant observer que certains développements de trafic ont été parfois très nettement surestimés et ont conduit à la mise en place d'équipements superflus : c'est le cas, en particulier, du port de Sousse où l'approfondissement de 6 m,50 à 9 m,50 des 625 mètres de quai s'avère inutile pour un port dont le trafic reste faible et limité à des cargos qui tendent à revenir de plus en plus aux dimensions habituelles d'avant-guerre.

Evolution du trafic maritime de la Tunisie

Nombre de navires (entrées)

	1938	1948	1951	1952	1953
Tunis-La Goulette	1.752	1.057	1.489	1.656	
Bizerte	422	238	249	288	
Sfax	808	612	906	852	
Sousse	677	134	265	240	
Total	3.659	2.041	2.929	3.036	

Nombre de voyageurs (enbarqués et débarqués) en milliers

	1938	1948	1951	1952	1953
Tunis-La Goulette	106,5	75,2	118,3	125,1	
Bizerte	47,9	0,4	5,1	4,0	
Sfax	1,1	3,5	1,5	0,9	
Sousse	0,2	-	-	-	
Total	155,7	79,1	124,9	130	

Trafic marchandises (embarquées et débarquées) en milliers de tonnes

	1938	1948	1951	1952	1953
Tunis-La Goulette	1.823	1.774	1.974	2.269	
Bizerte	273	288	276	233	
Sfax	1.427	1.965	2.393	1.891	
Sousse	411	118	187	117	
Total	3.934	4.145	4.831	4.510	

PROGRAMME 1954/1957

Il ne peut s'agir raisonnablement que d'assurer la poursuite et dans certains cas l'achèvement au cours de la période 1953-1957, des travaux entrepris dans les grands ports de La Goulette, Sfax, Bizerte et Tunis. Sont prévus :

A La Goulette, l'achèvement du quai nord (170 m) pour combler la lacune qui subsiste entre les deux parties déjà construites; l'achèvement de la liaison routière Tunis-La Goulette, et l'aménagement du port de pêche (150 m de quai). A noter qu'en raison du dépassement des prévisions faites pour La Goulette, pour l'achèvement du quai Nord, il y aura lieu de se limiter à une estacade sur pieux au lieu du quai en maçonnerie prévu initialement.

A Sfax, l'aménagement d'un poste d'accostage sur ducs d'Albe pour les hydrocarbures et des terre-pleins.

A Bizerte, une extension limitée des terre-pleins.

Pour les ports de pêche, sont prévus l'aménagement des ports de Madhia et de Monastir.

Dans le domaine des phares et balises, l'électrification du phare de Tabarka et la surélévation de la tour de l'Ile Plane seront réalisées.

En ce qui concerne la construction prévue d'un élément de quai de 150 mètres au port de Tunis qui ne servira pratiquement qu'à l'établissement des entrepôts frigorifiques récemment concédés, il conviendra de limiter ces travaux à des équipements plus légers que ceux prévus initialement. Les prévisions financières ci-après ne tiennent pas compte de cette révision du programme technique.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires : Leur montant global atteint 1.100 millions de francs, se décomposant comme suit :

La Goulette	500
Sfax	150
Sousse	30
Tunis	180
Bizerte	60
Ports de pêche	150
Outillage public	5
Signalisation maritime	20

Leur financement sera à la charge de la puissance publique, avec participation des municipalités intéressées pour les ports de pêche (taxe sur le poisson).

•
• •

III - LES RESEAUX FERROVIAIRES

1. Le réseau de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens a fait l'objet, au cours des années écoulées, d'importants travaux de modernisation d'infrastructure et de transformation de la traction à vapeur en traction Diésel électrique qui ont abouti à une amélioration substantielle des conditions d'exploitation de ce réseau, dont le déficit reste malgré tout très important, en raison des charges accrues qui résultent de l'existence de lignes secondaires dont la suppression doit être envisagée dès que l'aménagement des routes qui les doublent sera achevé.

Situation actuelle du réseau de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens

	Avant 1943	1949	1952	1953
1. Nombre de locomotives à vapeur "marchandises" : Voie normale	35	43	16	18
Voie métrique	137	149	29	20
2. Nombre de locomotives à vapeur "voyageurs" ... : Voie normale	12	12	0	0
Voie métrique	29	23	0	0
3. Nombre de locomotives "Diesel" :				
Voie normale	0	4	7	7
Voie métrique	1	3	33	33
4. Nombre d'autorails ..... :				
Voie normale	5	11	11	11
Voie métrique	12	12	24	24
5. Situation des effectifs :				
Total service matériel et traction	2.636	2.534	1.830	1.808
Personnel des trains (service exploitation)	693	565	373	327
6. Consommations : (1)				
Charbon ..... Tonnes	78.000	69.000	19.000	11.409
Gas-oil ..... "	600	1.500	8.000	9.232
Eau ..... "	600.000	550.000	150.000	...
7. Trafic				
Voyageurs (en millions de voyageurs/km)	(1938) 160	247	187	214
Marchandises (en millions de tonnes/km)	(1938) 427	371	392	383

(1) Consommations moyennes 1937, 1938, 1939.

2. La Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, qui exploite le réseau Sfax-Gafsa, assure un trafic pondéreux particulièrement important :

Situation actuelle du réseau Sfax-Gafsa

	Avant 1943	1949	1952	1953
1. Nombre de locomotives à vapeur "marchandises" : Voie normale				
Voie métrique	63	63	63	46
	dont 12	dont 13	dont 25	dont 18
	locomotives remisées inutilisables			
2. Nombre de locomotives à vapeur "voyageurs" : Voie normale				
Voie métrique	néant	néant	néant	néant
3. Nombre de locomotives Diésel : Voie normale				
Voie métrique	néant	3	23	23
4. Nombre des autorails : Voie normale				
Voie métrique	néant	4	4	7
5. Situation des effectifs :				
Total Service Matériel et traction	845	1.258	1.032	939
Personnel des trains (Service exploitation)	89	158	144	140
6. Consommation (1)				
Charbon ..... Tonnes	21.028	28.981	5.150	3.785
Gas-oil ..... "	néant	199	3.701	4.204
Eau ..... "	239.210	318.057	71.202	...
Fuel-oil ..... "	néant	2.576	1.063	...
7. Trafic :				
Voyageurs (en millions de voyageurs/km)	27,8	19,5	16,5	17,8
Marchandises (en millions de tonnes/km)	218	456	413	366

(1) Consommations moyennes 1937, 1938, 1939.

PROGRAMME 1954/1957 :

Afin de compléter la modernisation de son matériel de traction, la Compagnie fermière des Chemins de Fer Tunisiens devrait procéder aux acquisitions suivantes :

1°) 12 boggies nus Alsthom à voie normale,
12 moteurs de traction,
12 groupes de ventilation;

2°) 16 locotracteurs de manoeuvre (5 à VN et 11 à VE);

3°) 14 remorques à voie normale.

Il est en outre indispensable que soit envisagée très sérieusement la suppression des lignes à voie étroite et à faible trafic telles que Henchir - Souatir - Kasserine - Sousse et Metlaoui-Tozeur qui interviennent pour une très large part dans le déficit de la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens et qui sont doublées par des routes dont l'amélioration doit intervenir, en priorité, au cours du présent plan.

2. La Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa prévoit un important programme de modernisation d'infrastructure et de matériel de traction portant notamment sur :

- le renforcement des rails (en première urgence),
- l'amélioration des gares et des cités,
- l'achat de 3 locomotives Diésel électriques, de 4 locotracteurs et de 55 fourgons ou wagons divers.

Cette opération est évidemment du plus grand intérêt pour améliorer les conditions d'évacuation et d'exportation des phosphates de cette compagnie. Elle ne saurait cependant être examinée le moment venu, en dehors des projets, prévus par ailleurs, d'équipement et de modernisation des installations d'extraction ou de transformation de la production phosphatière de la société.

3. La Compagnie des tramways de Tunis envisage enfin un programme de modernisation des moyens de transport qui lui sont concédés et qui vise surtout à la substitution des trolleybus aux tramways sur les principales lignes du réseau.

La modernisation de la ligne de grande banlieue Tunis-La Goulette - La Marsa devra être orientée vers la réduction du déficit actuel et non vers une augmentation, à grands frais, de l'augmentation de la vitesse sur un itinéraire de 38 km. Le programme devra être revu et modifié dans ce sens, compte tenu également des problèmes de concurrence avec la route qui se posent d'ores et déjà. Elle n'est pas prévue dans le plan 1954-1957.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires s'établissenet comme suit :

1) Pour la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens, 880 millions de frs. Leur financement sera assuré par l'Etat à concurrence de 300 millions de frs, par des ventes de vieux matériels et de stocks inutiles (450 millions de frs) et part utilisation de la moitié du 2 % des recettes des chemins de fer (100 millions) auxquels s'ajouteront 30 millions de reliquat sur programmes anciens.

En dehors de cette somme, la Compagnie devra assurer le remboursement d'une dotation de 2.700 millions de francs représentant le reliquat des dépenses assurées par l'Etat pour le compte de la société, dans l'attente du renouvellement de sa concession.

2) Sous les réserves indiquées ci-dessus, la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa aura à faire face à des investissements s'élevant à 1.464 millions de francs. Leur financement incombera à la société, sur ses ressources propres (autofinancement ou marché financier).

3) Quant à la Compagnie des tramways de Tunis, elle devra également assurer par ses propres moyens le financement de ses investissements qui se montaient initialement à 1.480 millions de francs, mais devront être réduits notablement en fonction des considérations exposées ci-dessus.

IV - INFRASTRUCTURE AERIENNE :

L'aéroport de Tunis qu'un trafic commercial très important place au 7ème rang des aéroports de la France et des pays d'outre-mer, dispose actuellement d'un équipement relativement satisfaisant : deux pistes bitumées, l'une de 1.830 m, l'autre de 1.500 m. peuvent y accueillir des avions lourds. Mais ces pistes sont trop courtes pour les avions à réaction. La résistance de leurs revêtements est d'autre part insuffisante pour assurer les trafics réguliers avec des appareils des types Armagnac ou Comet.

Le trafic de l'aérodrome de Sfax, à peu près inexistant en 1951, se développe rapidement; l'équipement actuel consiste en deux bandes établies sur les terrains dont l'assainissement doit être amélioré (1.800 et 1.500 mètres).

Evolution du trafic aérien

	1938	1948	1951	1952	1953
Nombre d'appareils (arrivées seulement) Tunis el Aouïna...	1.165	3.484	2.522	2.315	2.055
Sfax	...	...	168	203	167
Autres aérodromes.	...	...	191	191	149
Total	...	...	2.881	2.709	2.371
Nombre de voyageurs (arrivées et départs) (Transit exclu) :					
Tunis el Aouïna ..	10.384	69.939	79.844	86.304	93.881
Sfax	...	...	1.691	13.892	10.153
Autres aérodromes.	...	...	2.278	5.610	...
Total	...	...	83.813	105.806	...
Trafic marchandises (arrivées et départs, frêt et poste, transit exclu) :					
Tunis el Aouïna ..	39	3.800	1.833	1.690	1.592
Sfax	...	...	4	13	...
Autres aérodromes.	...	...	...	7	...
Total	...	...	1.837	1.710	...

PROGRAMME 1954/1957 :

Tunis el Aouïna (classe A) : réaliser l'une des pistes de catégorie A prévues au plan de masse (limitée provisoirement à 2.400 mètres) avec les voies de circulation et réseaux de distribution correspondants, balisage et agrandissement de l'aérogare.

Sfax (classe B) : l'utilisation en tous temps de la plateforme nécessite des travaux d'assainissement et d'amélioration du sol. Il importe en outre, de doter cet aérodrome d'un minimum d'installations techniques et commerciales adaptées aux besoins du trafic.

Le plan prévoit également l'équipement en moyens de télécommunications et d'aide à la navigation des aérodromes de Tunis et de Gabès, l'amélioration des installations météorologiques de Djerba, Tozeur, Sbeitla, Sebha, en première urgence, de Ben Gardane, La Galite et Remada en deuxième urgence.

Au Fezzan, où les aérodromes de Sebha, Rhadamès et Rhat, concédés au Gouvernement français par le Gouvernement lybien, présentent un intérêt pour les transports commerciaux non pas, en raison de leur trafic à peu près inexistant, seuf à Rhadamès, mais comme terrains de secours (notamment Rhat sur la ligne Tunis - Fort Lamy) et comme centres d'aide à la navigation et d'observations météorologiques, les investissements retenus, en première urgence, concernent les aides visuelles et radio, les aménagements nécessaires à leur fonctionnement et les logements correspondants.

Sur les aérodromes à la charge de la Tunisie, les travaux seront limités aux points suivants :

Djerba-Mellita (classe C) : escale régulière de la ligne Tunis - Sfax - Gabès - Djerba - Tripoli : amélioration de la bande d'envol, aménagement d'une aire de stationnement et d'un hangar atelier.

Iles Kerkennah : (classe D) : aménagement de 2 bandes d'envol (700 m) et d'un hangar atelier.

Tunis ville (classe D) : aménagement de 3 bandes d'envol pour les besoins de l'école d'entraînement et de l'Aéro-club de Tunis qui bénéficiaient jusqu'ici des installations d'El Aouïna mais que l'extension des besoins civils et militaires d'El Aouïna conduisent à trouver un autre terrain.

Des améliorations des pistes d'envol à Kairouan et à Gafsa et des acquisitions de terrains à Sousse sont, en outre, prévues.

Les INVESTISSEMENTS relatifs aux aérodromes de Tunis et de Sfax incombant au Ministère des Travaux publics français (Direction des bases aériennes) ne sont repris ici que pour mémoire. Ils s'élèvent pour l'infrastructure à 1.700 millions de francs (dont 1 milliard en première urgence pour Tunis el Aouïna) à 480 millions de francs (dont 300 en première urgence) pour Sfax et 400 millions pour les aérodromes du Fezzan (dont 200 en première urgence).

Il s'y ajoute :

- 680 millions au titre des télécommunications et des aides à la navigation dont 207 pour Tunis, 69 pour Gabès et 403 millions pour les aérodromes du Fezzan;
- les investissements à effectuer au titre de la météorologie nationale.

Pour les autres aérodromes, les investissements nécessaires s'élèvent à 100 millions de francs et se répartissent comme suit : (en millions de francs)

Djerba Mellita	19,8
Kerkennah	20,2
Tunis-ville	35
Sousse-ville	15
Kairouan	8
Gafsa Nord	2

Le financement de ces travaux incombera à la puissance publique sauf en ce qui concerne l'aérodrome de Tunis-ville dont le financement devra être recherché par d'autres voies (emprunt).

V - LES TELECOMMUNICATIONS

L'accroissement des trafics postaux téléphoniques et télégraphiques est très rapide depuis quelques années en Tunisie, et en matière de liaisons téléphoniques notamment, l'Office Postal tunisien n'est plus en mesure de satisfaire les nombreuses demandes d'abonnements en instance (plus de 4.000 actuellement).

Le nombre des abonnés au téléphone, qui était de 9.600 en 1938 dépasse actuellement 19.000 postes principaux (auxquels s'ajoutent environ 10.100 postes supplémentaires).

Les circuits téléphoniques interurbains représentent une longueur de 61.700 km, les liaisons télégraphiques, 4.285 km. Le trafic téléphonique s'est élevé, en 1952, à près de 15.500.000 communications téléphoniques urbaines (contre 15.600.000 en 1951) 6.800.000 interurbaines (contre 5.160.000 en 1951) et 378.000 internationales (68.000 en 1951). En 1953, il a atteint respectivement les chiffres suivants : 16.600.000, 7.100.000 et 428.000 communications.

PROGRAMME 1954/1957 :

S'il est incontestable que le développement des moyens de communications téléphoniques ou télégraphiques présente aux yeux des populations d'Afrique du Nord en général, un réel attrait, la Tunisie ne peut cependant, dans sa situation financière actuelle, envisager de répondre immédiatement à toutes les préoccupations qui se font jour dans ce domaine, et ce, quel qu'en soit l'intérêt.

L'Office postal tunisien doit, en conséquence, limiter son activité, dans le deuxième plan, aux équipements qui sont de matière à réduire les charges qui pèsent sur les finances locales et à conduire, en 1957 au plus tard, à l'équilibre de son exploitation. Il devra en particulier, déterminer les limites à partir desquelles les installations et les services ne peuvent plus être effectués, dans des conditions acceptables, eu égard au petit nombre des usagers et à leur éloignement.

En ce qui concerne les bâtiments postaux et d'une manière plus générale, tous les équipements administratifs, une politique sévère d'économie devra être appliquée en Tunisie : il faut construire moins cher et pour cela éviter, en particulier, toutes caractéristiques et aménagements intérieurs excédant les besoins réels.

Les actions ci-après sont retenues :

1) Amélioration et développement des services postaux et financiers :

Construction de l'hôtel des postes de Sfax - extension du centre des Chèques postaux de Tunis et de l'annexe colis postaux - achat de matériel postal et de machines comptables.

2) Amélioration et développement des services de télécommunication

Centraux, automatiques et interurbains

1°) Extension des installations automatiques de Tunis

- Extension de 2.000 lignes au central de Tunis "Angleterre",
- Remplacement progressif de l'ancien autocommutateur Stowger (1ère tranche de 2.000 lignes),
- Extension du central de Tunis "Belvédère" (2.000 lignes),
- Création du nouveau central de Tunis "Kasbah" (2.000 lignes),
- Installation d'un nouveau meuble interurbain permettant l'exploitation en trafic direct.

2°) Automatisation des installations de la banlieue nord de Tunis

- Installation de 2 autocommutateurs, l'un à La Marsa 600/1.000 lignes
  l'autre à Khéreddine 700/1.000 lignes

3°) Automatisation des réseaux de Bizerte et de Sousse

- Installation de 2 autocommutateurs, l'un à Sousse (1.500 lignes,
  l'autre à Bizerte (1.000 lignes)

et de meubles interurbains adaptés au trafic direct.

4°) Extension et modernisation de centres manuels

- Extension et réaménagement du centre de Sfax en attendant la mise en automatique du réseau.
- Extension et modernisation de l'équipement des principaux centres de transit téléphonique et certains centres de groupements importants.

5°) Création et extension des réseaux souterrains urbains

- Extension des réseaux urbains des grandes agglomérations : Tunis - Sousse - Sfax - Bizerte,
- Création ou extension des réseaux de certaines localités de l'intérieur.

6°) Automatique rural

Afin de lutter contre l'isolement des populations rurales, des équipements automatiques ruraux, permettant de rattacher les abonnés ruraux à des centres de groupement à service permanent, seront installés dans les zones voisines de grands centres où la dispersion de la population rurale n'est pas trop grande et permet de constituer des groupes homogènes.

7°) Extension du réseau interurbain

a) Circuits aériens :

L'extension du réseau interurbain sur aérien sera réalisée :

- par la construction de quelques circuits aériens à courte distance,

- mais surtout par la mise en service de nouveaux systèmes à courants porteurs sur les grands axes de communication :

  Tunis - Sousse - Sfax - Gabès -
  Tunis - Le Kef - Gafsa - Gabès -

b) Faisceaux hertziens :

Achèvement du faisceau hertzien Tunisie-Sicile qui permettra d'obtenir 12 voies téléphoniques avec l'Italie.

Le financement de cette opération sera assuré en totalité par le budget métropolitain.

c) Circuits souterrains :

Extension des équipements du câble téléphonique nord-africain et constitution de nouveaux circuits téléphoniques.

d) Circuits radioélectriques :

Augmentation (de 3 à 5) du nombre des voies radiotéléphoniques Tunis-Paris.

8°) Equipements télégraphiques

- Création d'un faisceau de 6 voies radiotélégraphiques avec la France.
- Augmentation du nombre des voies télégraphiques avec l'Algérie.
- Création d'un réseau "Télex" et mise en service d'un autocommutateur télégraphique.

Les INVESTISSEMENTS nécessaires s'élèvent à 1.800 millions et seront à la charge de la puissance publique.

CHAPITRE X

L'EQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL

I - L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A la rentrée scolaire 1953-54 les effectifs scolaires s'élevaient à 243.500 élèves - dont 191.600 tunisiens - se décomposant comme suit :

		1953/54
Enseignement primaire	(public	168.661
	(privé	9.995
Enseignement secondaire	(public	14.497
	(privé	2.182
Enseignement technique	(public	12.836
	(privé	575
Enseignement supérieur	(public	1.473
Ecoles coraniques modernes		33.271

Le premier plan prévoyait, au titre du plan de scolarisation totale, une augmentation de 16.000 élèves pour chacune des années 1952-53 et 1953-54.

En fait, ce plan a été dépassé très largement puisque l'augmentation totale des effectifs a été de 25.729 élèves entre octobre 1951 et octobre 1952 et de 23.233 entre novembre 1952 et novembre 1953.

Si l'on considère que plus de 7.000 élèves ont terminé leur scolarité, le nombre des élèves nouveaux admis en 1953-54 dans les établissements scolaires de la Régence s'est élevé à 32.000 environ en 1952/53 et à 30.000 en 1953/54.

PROGRAMME 1954-57 :

Le programme de scolarisation totale élaboré en 1949 prévoyait un effectif de 285.000 élèves à la fin de l'année scolaire 1956/57. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en 1957/58, compte tenu de la situation financière difficile de la Régence, qui impose notamment de ne pas surcharger, de façon immodérée, les charges d'un budget ordinaire qui a déjà dépassé très largement les facultés contributives du pays.

Ces exigences conduisent à établir une hiérarchie rigoureuse des besoins dans les différents secteurs; et d'inspirer à cette fin, les considérations suivantes :

1°) - Dans un pays menacé de surpopulation et en voie d'évolution, il importe d'assurer, à un rythme aussi rapide et avec une variété aussi large que possible, la satisfaction des besoins essentiels. L'enseignement technique et professionnel doit donc être tenu pour le secteur prioritaire.

Encore faut-il, sur le plan local, porter l'effort sur les spécialités les plus nécessaires à la vie du pays et déterminer d'après les divers besoins actuellement constatés et selon les prévisions possibles pour les années suivantes :

a) l'orientation de l'enseignement dans ces établissements;

b) le niveau que doit atteindre l'enseignement pour la majorité des élèves en vue de permettre la satisfaction immédiate des besoins en main-d'oeuvre et techniciens;

c) la localisation la plus directement utile :
- des créations d'établissements,
- des extensions,
- des dotations en outillage nouveau ou complémentaire.

2°) - Qu'il s'agisse d'enseignement technique ou d'artisanat, une formation primaire en constitue la base indispensable. On ne peut, en effet, dans la plupart des techniques même si elles sont rudimentaires, espérer une modernisation et une adaptation aux conditions actuelles et futures de la production sans une préparation adéquate des esprits.

L'orientation de plus en plus nette donnée à l'enseignement primaire dans la Régence comprend, dans le cadre d'un progrès d'enseignement général fondé sur une étude du milieu aussi précise que possible:

a) une initiation à la coopération, à l'aide de leçons et d'exemples (problèmes de calcul, visites commentées, rédactions, tenue des comptes d'une petite coopérative scolaire ou d'une mutuelle);

b) une éducation agricole dans les écoles rurales, faisant appel, selon les dispositions de programmes établis régionalement et différents les uns des autres, aux productions et aux ressources du pays (leçons théoriques et exercices pratiques);

c) une adaptation locale, dans les écoles urbaines et rurales des enseignements donnés à partir du cours élémentaire 2° année (4° primaire).

Cette adaptation et cette orientation de l'enseignement primaire patiemment poursuivie, sont indispensables à la transformation du pays. Celle-ci ne sera profonde que lorsqu'elle reposera sur une extension très large de la scolarisation, elle-même prolongée par une action judicieuse dans le domaine de la culture populaire.

La nécessité d'élites locales, aptes à gérer efficacement des affaires municipales, à créer et à administrer des coopératives, à faire comprendre à la population l'intérêt de formules nouvelles de production et d'amélioration sociales, impose d'autre part le développement :

- de l'éducation populaire (bliliothèques populaires, cinéma éducatif, radio);

- d'une éducation des adultes obtenue surtout par des moyens audio-visuels (films conçus spécialement pour les besoins du pays). Cette

éducation, dès maintenant, doit être d'autant plus activement poussée que la génération des adultes n'a pas bénéficié d'une suffisante scolarisation et ne peut trouver que dans ces moyens annexes d'enseignement les éléments nécessaires d'une formation des masses.

3°) - Il convient enfin d'assurer, dans le cadre de l'enseignement supérieur, le développement rapide des sciences appliquées et la préparation des techniciens qu'exige une mise en valeur rapide et intensive de la Tunisie.

LES INVESTISSEMENTS nécessaires pour réaliser ce programme s'élèvent à 8 milliards de francs pour la période 1954-1957; ils seront en totalité à la charge de la puissance publique.

I - L'EQUIPEMENT SANITAIRE.

Grâce aux efforts réalisés à ce jour, la Tunisie dispose d'ores et déjà d'un équipement sanitaire important: 8 hôpitaux, 45 infirmeries dispensaires et 6 établissements spécialisés offrent actuellement près de 6.700 lits auxquels il faut ajouter environ 400 lits disponibles dans un certain nombre de cliniques modernes, entièrement privées. Le nombre des médecins dépasse le chiffre de 530 - dont une centaine de tunisiens. Les journées d'hospitalisation qui étaient de 1.130.000 en 1951 se sont élevées à 1.655.000 en 1953.

PROGRAMME 1954-1957:

Malgré le doublement du nombre des lits de 1945 à 1951, l'armature sanitaire de la Tunisie reste encore insuffisante et il serait souhaitable de pouvoir atteindre le chiffre de 12.000 lits en 1957.

Mais ce programme entraînerait des dépenses d'investissements supérieurs à 9 milliards de francs et imposerait au budget ordinaire de la Tunisie une charge supplémentaire de plus de deux milliards par an au titre des frais d'entretien et de fonctionnement; les possibilités de financement du plan et les facultés contributives de ce pays excluent une telle hypothèse.

Il ne s'agit pas de nier que l'équipement social en élevant les capacités physiques de la population, en améliorant ses conditions de vie, contribue à former des travailleurs modernes, à augmenter leur productivité, à multiplier enfin les ressources pour répondre à des besoins accrus.

MAIS IL SERAIT DANGEREUX DE VOULOIR IGNORER QUE LE DEVELOPPEMENT DE L'EQUIPEMENT SOCIAL DANS UN PAYS NE CONSTITUE UNE ACQUISITION DURABLE QUE S'IL CORRESPOND A UN PROGRES ECONOMIQUE.

En d'autres termes, il serait vain de prévoir un plan de constructions sanitaires plus ambitieux si ces investissements ne pouvaient pas être assimilés par une économie en expansion. Le pays serait alors rapidement conduit à ne plus pouvoir assurer, par ses propres ressources, ni l'entretien, ni le fonctionnement de cet équipement. Le problème est d'ores et déjà posé en Tunisie.

L'effort serait principalement concentré sur Tunis où les groupes hospitaliers seraient complétés et spécialisés, et sur les principaux centres régionaux. Il apparaît en effet que les groupes hospitaliers régionaux établis dans les

centres importants sont plus efficaces et plus économiquement exploitables que les infirmeries-dispensaires éparpillés dans les localités de moyenne ou faible importance.

Le plan prévoit :

1°) - l'augmentation de la capacité hospitalière surtout dans les domaines de l'enfance, de la phtisiologie, de la protection maternelle et de la psychiâtrie.

a) en développant les formations hospitalières déjà existantes à Tunis et dans les principales villes de l'intérieur, par la construction de nouveaux bâtiments hospitaliers;

b) en modernisant l'équipement hospitalier actuel. A noter que l'hôpital Sadiki sera progressivemenet désaffecté au fur et à mesure que les constructions nouvelles seront réalisées.

2°) - le perfectionnement des méthodes de lutte contre les épidémies et les fléaux sociaux, en équipant les médecins chargés de ces services : dispensaires ruraux, équipement sanitaire général, logement du personnel.

Le nombre de lits passerait ainsi de 6.626 à fin 1952 à 9.000 lits en 1957, soit 2,28 lits pour 1.000 habitants.

Du point de vue hospitalier, la Tunisie serait divisée en 9 régions, chacune ayant en son centre un ou plusieurs hôpitaux. Le centre hospitalier de Tunis demeurerait le plus important et comprendrait des services spécialisés tels que : services d'enfants, pouponnières, vieillards. Dans chacune des régions, les malades dépistés par les médecins de l'A.M.G., les médecins hygiénistes polyvalents, les médecins de l'hygiène scolaire et les médecins ophtalmologistes, seraient traités dans les dispensaires ruraux ou bien évacués, soit directement sur l'hôpital, soit sur l'infirmérie-dispensaire pour un traitement de courte durée ou une mise en observation avant l'évacuation sur l'hôpital.

En ce qui concerne le personnel qualifié nécessaire pour le fonctionnement des formations nouvelles prévues au présent plan, il est à noter :

- que le nombre actuel de médecins est déjà suffisant pour répondre à la marche des services prévus.

- que les écoles professionnelles locales d'infirmières pourront aisément fournir les quelque 180 infirmiers ou infirmières nouveaux nécessaires au terme du plan - (les trois écoles du service de santé peuvent, en effet, fournir 90 à 100 infirmiers ou infirmières par an, l'école d'infirmières de la Croix Rouge, de 20 à 30 par an).

LES INVESTISSEMENTS nécessaires à la réalisation de ces équipements s'élèvent à 2,5 milliards de francs pour la période 1954-1957; ils seront à la charge de la puissance publique.

Ces investissements entraîneront un accroissement très sensible des charges d'entretien et de fonctionnement du Service de Santé qui, sur la base de 400.000 francs par lit et par an représente une dépense annuelle supplémentaire de 850 millions de francs à la charge du budget ordinaire tunisien.

Comme dans la métropole, la Tunisie devra s'orienter vers la recherche systématique des mesures propres à réduire aussi bien le coût de construction de ces équipements que les charges d'entretien et de fonctionnement qu'ils impliquent;

- méthodes de construction : réduction du coût unitaire par l'abandon de toutes caractéristiques somptuaires, adoption de normes hospitaliers qui seraient étendus aux divers établissements de soins, recherche des méthodes techniques et des matériaux permettant d'abaisser le prix de la construction;
- standardisation du matériel (matériel médical et chirurgical, mobilier d'hôpital, articles textiles, etc..);
- groupement des achats;
- amélioration des conditions générales de fonctionnement des services hospitaliers.

Il est certain, enfin, que la santé morale et physique d'un pays ne dépend pas que de la valeur de son équipement mais également des mesures relevant de la politique générale et qui peuvent être prises dans divers domaines. L'ORGANISATION SOCIALE DOIT DONC MARCHER DE PAIR AVEC LA LUTTE ENTREPRISE PAR LE MEDECIN. C'est ainsi que de meilleures conditions de logement en Tunisie sont certainement de nature à améliorer les taux de mortalité et de morbidité. C'est pourquoi le deuxième plan consacre le maximum de crédits aux investissements qui, par l'amélioration générale des conditions de vie des populations tunisiennes, doivent venir compléter efficacement l'effort envisagé au titre de l'équipement sanitaire du pays.

III - L'HABITAT.

De 1931 à 1951, la population totale de la Tunisie est passée de 2.000.000 à 3.500.000 habitants et la population urbaine de 487.000 à 1.300.000. Dans le même temps, l'agglomération de Tunis a vu sa population croître de 313.000 à 700.000 habitants, soit un accroissement de 60 %.

Une telle tendance, si elle persistait, conduirait à faire de Tunis une agglomération de près de 1 million d'habitants en 1956.

Il n'est pas moins intéressant de constater par ailleurs que la majeure partie (85 %) de la population européenne habite les villes. Tunis, à elle seule, compte 50 % du peuplement européen de la Régence.

Cependant, les destructions de la dernière guerre sont encore venues augmenter le déficit en logements résultant de cette évolution démographique; dans le même temps, le moratoire des loyers a stoppé la construction des habitations et le niveau économique de la moyenne de la population n'a pas augmenté assez vite pour que les nouveaux habitants des villes et des campagnes puissent se loger en majorité autrement qu'en construisant des gourbis ou en s'entassant dans les anciennes maisons de maîtres des Médinas.

En définitive, à Tunis, sur une population évaluée à 700.000 habitants et constituée de 150.000 familles environ de 5 personnes en moyenne, on estime que 70.000 de ces familles vivent dans une seule pièce et 30.000 dans deux pièces seulement. Une étude statistique a d'ailleurs permis de déceler le degré d'occupation

des habitations urbaines, et l'on constate que les appartements considérés comme spacieux ne comptent que pour 8,5 %, ceux qui apparaissent comme suffisants pour 15,5 %, les logements insuffisants pour 20 % et ceux qui sont incontestablement surpeuplés, pour 56 %.

Ce raccourci suffit à souligner l'ampleur du problème à résoudre.

Mais il est compréhensible qu'en raison des dommages particulièrement sévères provoqués par le conflit (8.000 logements détruits et 18.000 endommagés et inhabitables), le premier souci de la Tunisie ait été de reconstituer le patrimoine immobilier sinistré avant d'aborder le programme destiné au développement proprement dit de l'habitat européen et traditionnel.

• • •

1°) - La reconstruction des dommages de guerre:

En Avril 1953, la situation de la reconstruction, au titre des dommages de guerre, se présentait comme suit :

- Immeubles à usage d'habitation :

reconstruction totale : 2.750 log. terminés, 1.047 en cours
réparations : 8.460 log. terminés, 2.870 en cours

- Agriculture : 270.000 m2 de bâtiments agricoles et 2.300 habitations étaient terminés ou en cours.

- Industrie et commerce : plus de 300.000 m2 étaient reconstruits (ou en cours).

- Collectivités publiques : 78.000 m2 étaient reconstruits ou en cours.

• • •

2°) - L'habitat proprement dit :

Bien que l'on ne dispose pas de statistiques précises faisant ressortir le déficit de logements pour l'ensemble de la Tunisie, il paraît raisonnable d'estimer qu'il existe, dans la Régence, environ 200.000 gourbis, et qu'à Tunis et dans sa banlieue, le nombre des logements surpeuplés est de l'ordre de 50.000 - le déficit global atteignant ainsi 250 à 300.000 logements.

Au regard de ces besoins considérables, le Commissariat à la Reconstruction et au Logement a tracé son programme selon les distinctions suivantes :

- économiquement forts (en général vivant à l'européenne, revenus mensuels supérieurs à 80.000 Fr) pour lesquels la solution doit être recherchée dans un régime de liberté de la construction et des loyers;
- économiquement moyens (prédominance de l'habitat à l'européenne, revenus mensuels compris entre 40.000 et 80.000 Fr)

- économiquement faibles (partagés entre l'habitat à l'européenne et l'habitat traditionnel, revenus mensuels compris entre 15.000 et 40.000 fr)
- économiquement nuls (habitat traditionnel, revenus inférieurs à 15.000 francs).

Pour ces trois dernières catégories, l'intervention de l'Etat à des degrés divers s'avère indispensable, tant pour aider la construction que pour maintenir le loyer à un niveau acceptable en rapport avec les ressources des couches sociales intéressées. A cet égard, la Tunisie, tout en s'inspirant des formules déjà mises en oeuvre dans la métropole et en Algérie, a eu l'initiative de dispositions originales tenant compte des conditions propres à la Régence.

A - HABITAT URBAIN

a) - économiquement forts :

ceux-ci sont considérés comme disposant de moyens suffisants pour financer, sans aide extérieure autre que celle provenant des moyens habituels du crédit privé, les constructions nécessaires à leur logement ou destinées à la location. Le décret beylical du 19 mai 1944 a rendu dans ce domaine toute la liberté pour la fixation des loyers.

Sur le plan général, la construction a été encouragée par des mesures d'ordre fiscal. Les sommes consacrées à ces constructions, de 1946 à 1952, peuvent être évaluées à 13 milliards de francs.

Si l'on tient pour valables les éléments d'information dont on dispose en cette matière, il a été construit en 1952, 1.790 logements destinés aux économiquement forts pour des besoins n'excédant pas 1.175; en supposant que, dans les quatre années du prochain plan, l'accroissement démographique ainsi que les constructions se poursuivent au même rythme, on peut prévoir un excédent.

A l'égard de cette couche de la population, il n'est pas imprudent de conclure que le problème de l'habitat se trouve résolu.

b) - économiquement moyens et faibles :

pour cette catégorie, le législateur tunisien a jugé utile, plutôt que de confier à l'Etat le soin de construire lui-même, de fournir une aide financière aux personnes désireuses d'entreprendre la construction d'immeubles d'habitation, marquant ainsi sa volonté de faciliter les investissements de capitaux dans la construction de logements.

Cette politique s'est traduite par un certain nombre de dispositions : primes à la construction, garanties d'emprunts, création de sociétés coopératives, d'habitation à loyer modéré, intervention de la Caisse mutuelle de crédit immobilier de Tunisie, institution du Fonds d'aide à la construction d'immeubles d'habitation.

Les besoins dans ce domaine, ont été évalués comme suit :

- pour les économiquement moyens :	6.620	logements
- pour les économiquement faibles :	19.080	"
toit au total :	25.700	logements

représentant un investissement de l'ordre de 48 milliards de francs.

c) - économiquement nuls :

Il s'agit des éléments de la population gagnant moins de 15.000 francs par mois sans qu'il y ait lieu de distinguer entre les autochtones et les européens, ces derniers ayant souvent, à ce niveau, adopté les logements traditionnels de la Tunisie.

Des problèmes spécifiquement tunisiens se posent pour le logement de cette fraction de la population :

- insuffisance des mensualités susceptibles d'être consacrées au logement,
- surpeuplement des médinas,
- débordement de celles-ci sur les terrains les plus proches.

Mais, en contre-partie, certains facteurs favorables se manifestent :

- existence de groupes vivant de façon traditionnelle, établissant plus facilement l'équilibre entre ressources et loyer par suite de besoins modestes, réduits pour certains au minimum, et parce que souvent le salaire est perçu sur la base du circuit économique moderne, alors que les dépenses sont faites dans le circuit économique traditionnel, donc à un niveau bien plus bas.

Dans les cas minima, la famille à loger réalise de ses propres mains son habitat.

Des considérations qui précèdent, il résulte que la crise en milieu traditionnel peut être combattue par des moyens financiers relativement faibles , sous réserve que soient appliqués les principes ci-après :

- ne pas chercher à donner à chacun une habitation moderne, mais utiliser le type des maisons traditionnelles résolument bon marché que les gens savent réaliser et chercher à les améliorer;
- laisser autant que possible l'initiative de la construction à l'intéressé;
- établir des constructions améliorables, soit par l'augmentation de la surface construite, soit par la substitution progressive de matériaux nobles aux matériaux pauvres.

La lutte pour la disparition des agglomérations insalubres où s'entassent les économiquement nuls, a pris le nom "d'opération gourbis". Elle consiste à substituer aux habitations actuelles des maisons dont le coût s'échelonne entre 60.000 et 70.000 francs.

A cet effet, le Commissariat à la reconstruction et au logement procède à des acquisitions de terrains qu'il répartit entre les attributaires en les assortissant d'un projet portant sur des travaux et un aménagement simples. Le coût total ne doit pas excéder en moyenne 60.000 francs par parcelle, soit 5 à 6 millions l'hectare. Les lots sont vendus au prix coûtant et payables en 10 ans sans intérêt.

En général, il appartient aux intéressés de construire leur logement, mais l'Etat :

- met à leur disposition un moniteur susceptible de les aider dans cette tâche,
- leur donne une subvention en matériaux.

Mais si le constructeur est sans ressource, il peut recueillir une aide autre que celle de l'Etat, celle par exemple de son employeur (Comité interprofessionnel du logement) ou de l'Office des Anciens Combattants.

S'il ne trouve aucune aide, l'Etat lui contruira pour 60.000 francs un logement minimum comprenant une pièce d'environ 12 m2.

Le nombre approximatif des gourbis dont la suppression est envisagée en Tunisie, s'élève à 200.000.

Le programme présenté pour les quatre prochaines années porte sur 6.300 gourbis qui, au prix unitaire de 120.000 francs à la charge de l'Etat, y compris terrain et édilité) représentent 750 millions de francs.

Il convient d'y ajouter les dépenses nécessaires pour porter remède aux situations déjà créées, et purger certains bidonvilles, soit 250 millions; au total, il faut prévoir une dépense de un milliard, qui serait demandé entièrement au Fonds de modernisation et d'équipement.

B - HABITAT RURAL

La population rurale s'accroît moins rapidement que la population urbaine, mais le problème de son logement ne s'en pose pas moins à cause de la sédentarisation de plus en plus complète des ruraux, spécialement les Béni-Zid de la région de Gabès, les Ouerghamma de la Djeffara, les Djebalia et les Malmata du Sud tunisien. De la tente, ils passent au gourbi et ce n'est pas toujours un progrès.

La crise de l'habitat rural peut se qualifier par une situation de base aussi sérieuse que pour les villes, compliquée par la quasi-inexistance des ressources, mais elle ne s'aggrave que plus lentement par suite de l'exode vers la ville, surtout au cours des années de sécheresse.

Les solutions sont fonction avant tout :

- de la fixation des nomades,
- de l'amélioration de l'habitat rural.

La fixation des nomades dépend en grande partie de la qualité des terres et des ressources agricoles des périmètres qu'on leur propose. L'irrigation est un facteur non négligeable de la sédentarisation, de même que l'aménagement de certains circuits commerciaux.

Les prêts de la Caisse foncière pour l'amélioration des exploitations agricoles (y compris l'habitat) que contrôle le Ministère de l'Agriculture, les constructions du Génie rural pour la fixation au sol des nomades par la création d'exploitations nouvelles, complètent heureusement ce que l'Etat peut faire dans le domaine plus vaste de l'hydraulique ou de l'agriculture.

Enfin, "les opérations gourbis" pour la transformation en villages des agglomérations et les primes à la construction assorties de garanties d'emprunt convenant aux constructions entreprises par les colons ou fellahs pour eux-mêmes

et leurs ouvriers, peuvent contribuer parallèlement à la lutte pour l'amélioration des conditions de vie.

Si modestes que soient ces projets au regard de ceux qui touchent à l'habitat urbain, ils n'en présentent pas moins un intérêt qu'il ne faut pas sous-estimer, car il est vraisemblable qu'un effort en ce domaine contribuera à la solution des problèmes urbains en freinant notamment cet exode vers les villes, qui aggrave si dangereusement la crise du logement dans les cités.

Les dépenses prévues pour les quatre prochaines années, sont évaluées à 3 milliards de francs, ainsi répartis :

- primes à la construction	25 millions
- garantie F.A.C.I.H.....	750 "
- prêts sur convention avec établissement de crédit et prêts de la Caisse foncière	500 "
- fixation des nomades	880 "
- transformation des agglomérations de gourbis en villages	800 "
	2.955 millions

Aucun concours spécial ne serait demandé pour l'habitat rural au Fonds de modernisation et d'équipement.

3°) - Les problèmes annexes et les réformes à promouvoir :

a) - travaux d'édilité : l'édilité des agglomérations est fort en retard pour les causes suivantes : manque d'initiative, insuffisance des ressources annuelles pour le service des emprunts, insuffisance de la Caisse des prêts aux communes.

Les dépenses nécessaires qui auraient déjà dû être réalisées pour l'assainissement sont de l'ordre de deux milliards de francs; il faut y ajouter les dépenses relatives à l'équipement de 11.000 logements par an, soit environ 5,5 milliards de francs.

Le financement de cette somme est envisagé comme suit (en milliards de francs) :

Crédits à moyen terme à consentir par :

- les banques	4,2
- prêts du F.M.E. aux communes et à l'Etat..	3,3

Mais pour que les travaux soient utilement entrepris, il est indispensable que soient, au préalable, mises en oeuvre les dispositions d'ordre administratif prévues par le Commissariat à la reconstruction et au logement.

b) - Terrains à bâtir :

C'est dans l'esprit de concourir à la réalisation des plans d'aménagement que l'Etat a acquis les terrains nécessaires aux constructions pour économiquement faibles et aux opérations gourbis. Après avoir réalisé des lotissements-

pilotes dont le meilleur type est El-Menzah à Tunis, il a depuis 1950 repris une politique d'achats de terrains; ces achats ont lieu, en grande majorité, à l'amiable, à des particuliers ou aux habous.

Le fait qu'il dispose maintenant d'un volant de terrains qui permet de ne plus précipiter les achats, le fait qu'il a, dans les zones qui l'intéressent, assaini les prix, rendent cette politique très efficace.

c) - Exécution des travaux :

Le personnel technique est suffisant pour le système actuel de construction et les moeurs du pays. Les entreprises sont en nombre suffisant et peuvent faire face à un développement d'au moins 50 % de la construction.

d) - Organes d'exécution :

Il faut noter l'absence en Tunisie, d'offices d'H.B.M. et de sociétés anonymes d'H.B.M., comme aussi des sociétés d'économie mixte où l'initiative privée pourrait venir s'associer à l'effort des pouvoirs publics.

. . .

Les INVESTISSEMENTS qu'il serait souhaitable de pouvoir réaliser dans les quatre prochaines années, au titre de l'habitat, s'élèvent à 55 milliards de francs environ, ainsi répartis :

- logement des économiquement forts	p.m.
- logement des économiquement moyens	26,5
- logement des économiquement faibles	21,7
- logement des économiquement nuls	1
- habitat rural	3
- travaux d'édilité	3,3

Cet effort devrait être financé à concurrence de 25 milliards de francs par le Fonds de modernisation et d'équipement. Compte-tenu des investissements auxquels le Fonds devra déjà faire face dans tous les secteurs d'activité essentiels - et notamment dans les équipements touchant plus directement à la production - une telle hypothèse est exclue.

Par ailleurs, la Tunisie est incapable, dans l'état de ses ressources, de dégager les milliards nécessaires au financement de ces investissements.

Des formules spéciales restent donc à définir afin d'apporter, dans ce domaine, important qu'est l'habitat, les améliorations qui s'imposent.

IV - LES ASSAINISSEMENTS URBAINS.

Parallèlement aux efforts envisagés dans les domaines de l'habitat, de la santé publique et aussi de l'hydraulique agricole, le plan prévoit la mise en oeuvre d'un certain nombre d'équipements d'assainissement urbain.

Au premier plan des opérations retenues, figure l'utilisation des eaux usées de Tunis qui seraient, après épuration, utilisées à l'irrigation. Dès 1954, 1.000 litres/seconde se trouveraient ainsi disponibles à Tunis pour l'irrigation.

Ils permettraient de sauver les orangeraies de la Soukra et d'alimenter en eau les activités industrielles de Tunis. Des travaux analogues sont envisagés dans un certain nombre d'autres villes.

Le plan prévoit en outre la protection contre les inondations, des villes du Bardo, d'el Ariana, de Hamman-Lif, de Souk el Arba.

Les INVESTISSEMENTS prévus s'élèvent à 400 millions de francs.

V - MISE EN VALEUR DU DOMAINE DE L'ENFIDAVILLE.

Le domaine d'Enfidaville d'une superficie de 30.000 hectares environ, a été acquis par le gouvernement tunisien au début de 1954 afin de le rétrocéder aux occupants du sol et les rendre ainsi propriétaires.

Pour assurer la rentabilité économique des parcelles de superficie généralement très faible, qui seront allouées à chaque famille, des travaux de mise en valeur doivent être entrepris.

Il convient, notamment, d'effectuer des forages, des travaux de retenue des eaux et des irrigations, d'entreprendre des travaux de défense et de restauration des sols, d'établir des routes et pistes de pénétration, de créer des exploitations pilotes, etc.

Un Office a été créé pour assurer la répartition des terres et leur mise en valeur.

Les investissements prévus, y compris les crédits nécessaires aux opérations topographiques préliminaires, s'élèvent à 350 millions de francs.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS PREVUS POUR LA PERIODE 1954-1957

(en millions de francs).

	Financement métropolitain				Financement tunisien						
	F.E.E.		Marché financier	Total	Participation du budget ordinaire	Ressources affectées	Emprunts	Total	Concours extérieur	Total général	Observations
	Budget	Hors budget									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I - AGRICULTURE											
1. Forêts	800			800						800	
2. D.R.S.: forêts	1.300			1.300						1.300	
sols cultivables	1.600			1.600		6		6		1.606	
3. Motoculture	250			250						250	
4. Stockage	80 (1)	84 (1)		164		530		530		694	(1) Silo de Djebel Djal Iotid
5. Transformation et froid	80			80						80	
6. Plantations et mise en valeur des terres du centre et du sud	900			900						900	
7. Elevage	830			830					120 (2)	950	(2) Fonds d'encouragement Textile
8. Enseignement et recherches	200			200						200	
9. Equipement des Services	200			200						200	
10. Apurement foncier	400			400						400	
11. Crédit agricole	6.000			6.000						6.000	
TOTAL	12.640	84		12.724		536		536	120	13.380	
II - HYDRAULIQUE AGRICOLE											
1. Hydraulique générale	800			800						800	
2. Développement des ressources hydrauliques	1.000			1.000						1.000	
3. Périmètres	2.000			2.000		100		100		2.100	
4. Dérivations d'eaux de crue	600			600						600	
5. Assainissements ruraux	600			600						600	
TOTAL	5.000			5.000		100		100		5.100	
III - HYDRAULIQUE URBAINE											
1. Adduction d'eau	1.800			1.800		700		700		2.500	
2. Assainissements urbains	300			300						300	
TOTAL	2.100			2.100		700		700		2.800	
IV - GRANDS BARRAGES											
1. Barrage de l'Oued El Lil	2.050			2.050						2.050	
2. " Mellègue	820			820						820	
3. " de Tauliervill	2.035			2.035						2.035	
TOTAL	4.905			4.905						4.905	

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
V - PERIMETRE DE LA MEDJERDAH											
1. Grand Canal	1.100			1.100						1.100	
2. Irrigations	1.500			1.500						1.500	
3. Lutte contre les inondations	300			300						300	
4. Assainissements	300			300						300	
TOTAL	3.200			3.200						3.200	
VI - ELECTRICITE											
1. Interconnexion, Transport et distribution.	1.300			1.300		350		350		1.650	
2. F.H.E.T.	1.500		1.700	3.200						3.200	
3. Centrale de Bizerte .		200		450					250(3)	700	(3) Ministère français de la Défense Nationale
4. " Centre et Sud.	80			80						80	
5. " La Goulette ..			1.300	1.300						1.300	
TOTAL	2.880	200	3.950	6.330		350		350	250	6.930	
VII- MINES											(4) Bureau Industriel africain
1. Recherches de charbon									20(4)	20	(5) BRP:3900; Stés étrangères:700
2. Recherches de pétrole	2.000			2.000					4.600(5)	6.600	(6) Pour la SIAPE
3. Autres recherches minières	300			300						300	
4. Phosphates		800(6)	1.900	2.700						2.700	
TOTAL	2.300	800	1.900	5.000					4.620	9.620	
VIII-INDUSTRIE, ARTISANAT, PECHE, TOURISME	500	500		1.000						1.000	
IX - TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS											
1. Routes	1.800			1.800	600			600		2.400	
2. Chemins de fer	300			300		580		580		880	
3. Tranp. urbains Tunis.			500	500						500	
4. Ports	1.000			900		100		100		1.000	
5. Aérodromes	75			75						75	
6. P.T.T.	1.800			1.450						1.450	
TOTAL	4.975		500	5.025	600	680		1.280		5.305	
X-OFFICE DE L'ENFIDA ..	350			350						350	(7) L'équipement des Communes est financé par une partie de crédits de l'assainissement urbain et de l'habitat inscrits plus haut.
XI-INSTRUCTION PUBLIQUE	6.000			6.000						6.000	
XII-SANTE PUBLIQUE	2.500			2.500						2.500	
XIII-HABITAT	5.000			4.000			2.000	2.000		6.000	
XIV-EQUIPEMENT DES COMMUNES	mémoire 7)						2.000	2.000		2.000	
TOTAL GENERAL..	51.300	1.584	5.650	58.534	600	2.366	4.000	6.966	4.990	70.490	
		52.884									